



HAL
open science

Les Atbrand, famille bourgeoise de Montpellier aux XIIe et XIIIe siècles

Ludovic Noirie

► **To cite this version:**

Ludovic Noirie. Les Atbrand, famille bourgeoise de Montpellier aux XIIe et XIIIe siècles. [Rapport de recherche] Chercheur indépendant. 2022. hal-03643084

HAL Id: hal-03643084

<https://hal.science/hal-03643084>

Submitted on 15 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Atbrand, famille bourgeoise de Montpellier aux XII^e et XIII^e siècles

Ludovic Noirie

<http://ludovic-noirie.fr>
<mailto:sciences@ludovic-noirie.fr>

15/04/2022

Résumé

Ce rapport de recherche étudie la famille Atbrand, bourgeois de Montpellier qui apparaît dans les actes pour la première fois en 1139 et a donné à la ville de Montpellier de nombreux consuls et bayles au XII^e et XIII^e siècles sous les Guilhem de Montpellier et les rois d'Aragon, avant de devenir seigneurs de Saussan et Pégairolles à la toute fin du XIII^e siècle. Vaurie, une fille de Raymond Atbrand, membre de cette famille richissime de Montpellier, s'est mariée en 1287 à un membre de la famille de Roquefeuil, Raymond de Roquefeuil.

Nous listons tous les actes dans lesquels apparaissent le nom Atbrand du XII^e siècle avec la première apparition de ce nom en 1139 dans le cartulaire des Guilhem de Montpellier jusqu'à vers 1350 quand les Atbrand sont bien installés en tant que seigneurs de Saussan et Pégairolles, près de Montpellier.

Ces actes nous permettent d'établir la généalogie de cette famille, la plupart des liens de parenté apparaissant explicitement dans des actes, mais certains liens devant être reconstruits par déduction. Nous racontons ensuite l'histoire de cette famille à partir des éléments que nous pouvons retrouver dans les diverses sources de l'époque. Nous montrons aussi comment ils sont restés seigneurs de Saussan jusqu'à vers 1450 et comment ils sont devenus seigneurs de Murviel en 1407, la lignée s'éteignant en 1745. Enfin, nous discutons de l'origine de ce nom Atbrand, une étude étymologique montrant que c'est un nom d'origine germanique, comme beaucoup de noms portés aux XI^e et XII^e siècles.

Mots clés : Atbran, Atbrand, Aybrand, Montpellier, consul, bayle, lieutenant, seigneurs de Montpellier, rois d'Aragon, seigneurs de Saussan, seigneurs de Pégairolles, seigneurs de Murviel, histoire, généalogie, étymologie.



Table des matières

Résumé	1
1 Introduction	3
2 Sources documentaires pour les Atbrand de Montpellier	4
2.1 Archives municipales de Montpellier [AAM]	4
2.1.1 Cartulaire des Guilhem [AMM, AA1] [LIM]	4
2.1.2 Cartulaire des rois d'Aragon [AMM, AA1] [CRA]	18
2.1.3 Grand et petit thalamus – Listes des consuls et bayles [AMM, AA4/AA9]	18
2.1.4 Grand thalamus [AMM, AA4]	22
2.1.5 Petit thalamus [AMM, AA9] [LPT]	22
2.1.6 Œuvre de la Commune Clôture [AMM, EE]	24
2.1.7 Divers [AMM, BB & Louvet]	28
2.2 Archives départementales	29
2.2.1 Aveyron [AD12] – Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès [Syl]	29
2.2.2 Gard [AD30] – Roquefeuil	29
2.2.3 Hérault [AD34]	30
2.3 Archives espagnoles	33
2.3.1 Pedro el Católico, Rey de Aragón y Conde de Barcelona (1196-1213) [PeC]	33
2.3.2 Llibre dels feits del rei en Jacme [LDF]	35
2.4 Compilations d'actes divers	38
2.4.1 Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier	38
2.4.2 Autres sources documentaires	42
3 Généalogie des Atbrand de Montpellier	44
3.1 Méthodologie utilisée	44
3.2 Généalogie établie par les actes	45
3.2.1 Généalogie des Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII ^e siècle)	45
3.2.2 Généalogie des Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII ^e siècle)	47
3.2.3 Généalogie des Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (1 ^{ère} moitié du XIV ^e siècle)	48
3.3 Généalogie reconstruite	48
3.3.1 Atbrand ancêtre commun au début du XII ^e siècle	50
3.3.2 Rattachements à la transition entre les XII ^e et XIII ^e siècles	50
3.3.3 Rattachements à la transition entre les XIII ^e et XIV ^e siècles	50
4 Histoire de la famille Atbrand	52
4.1 Contexte montpelliérain aux XII ^e -XIV ^e siècles	52
4.2 Les Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII ^e siècle)	57
4.2.1 Atbrand (°~1095, +~1140) ancêtre commun	57
4.2.2 Atbrand (°~1115, +~1172) et ses frères Guiraud et Guilhem	58
4.2.3 Atbrand (°~1140, +~1172) et son frère Guiraud	58
4.3 Les Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII ^e siècle)	58
4.3.1 Raymond (°~1165, +~1228) et son frère Guiraud	58
4.3.2 Atbrand (°~1190, +~1245) et son frère Guiraud	58
4.3.3 Pierre (°~1210, +~1280) et son frère Guiraud	59
4.3.4 Raymond (°~1230, +~1300) et sa fille Vaurie	59
4.3.5 Jacques (°~1255, +~1300)	60
4.4 Les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (XIV ^e siècle et au-delà)	60
4.4.1 Raymond (°~1275, +~1317)	60
4.4.2 Pons (°~1295, +~1360)	60
4.4.3 Raymond (°~1315, +)	60
4.4.4 Suite des Atbrand/Aybrand seigneurs de Saussan et seigneurs de Murviel	60
5 Étymologie du nom Atbrand	67
5.1 Nom d'origine hébraïque?	67
5.2 Nom très probablement d'origine germanique	67
6 Conclusion	69
Références	70

1 Introduction

Pourquoi s'intéresser aux Atbrand, famille de bourgeois de Montpellier aux XII^e et XIII^e siècles ? Remontant ma généalogie avec la famille de Roquefeuil, je descends d'un couple d'ancêtres Raymond de Roquefeuil marié en 1287 avec Vaurie fille de « Raymond Atbrandy ». On retrouve un résumé de cet acte dans un inventaire des papiers de la famille Roquefeuil aux archives départementales du Gard [AD30, 1E1884/1, n°6]. Le nom ne correspond pas avec celui donné par Hippolyte de Barrau dans sa généalogie des Roquefeuil [HdB, T1, p. 680], qui est pourtant bien documentée et sérieuse pour le reste : il appelle Raymond « sire d'Albret »¹, transformant le nom « Atbrand(y) » en « Albret » !

Lorsque j'ai accédé au résumé du contrat de mariage aux archives départementale du Gard en 2011, je me demandais d'où pouvait bien venir ce Raymond Atbrandy sans avoir aucune idée de la réponse. En 2019, Philippe Figuière, un généalogiste avec qui j'étais en contact au sujet des Roquefeuil, a trouvé la solution : Raymond Atbrand(y) est un membre de la famille Atbrand, famille bourgeoise de Montpellier. Essayant de chercher ce nom dans le cartulaire des Guilhem de Montpellier [LIM] que je connaissais bien pour y avoir vérifié la généalogie des seigneurs de Montpellier, je me suis effectivement aperçu de l'abondance étonnante des interventions de cette famille bourgeoise dans la ville de Montpellier de 1139 à 1202, dernière année du cartulaire des Guilhem. Ce devait donc être une grande famille de notables de cette ville.

Cherchant à établir la généalogie de cette famille, je n'ai rien trouvé dans aucun ouvrage ou site sur Internet. On ne trouve que quelques éléments épars dans des textes en relation avec d'autres personnages historiques, comme les Guilhem seigneurs de Montpellier ou les rois d'Aragon. J'ai donc cherché à établir la généalogie des Atbrand par moi-même. L'objectif de ce rapport de recherche est de montrer de manière détaillée comment nous pouvons reconstruire la généalogie de cette famille Atbrand. Il est très intéressant de constater qu'il est possible de reconstruire avec une certaine assurance la généalogie d'une famille non noble², ayant vécu aux XII^e et XIII^e siècles, sur sept générations.

Les contributions de ce rapport de recherche sont les suivantes :

1. Dans un premier temps, la section 2 liste toutes les sources documentaires primaires que j'ai pu consulter mentionnant les membres de cette famille Atbrand, qui sont en fait très nombreuses. Le principal objectif de cette section 2 est précisément de compiler et reproduire toutes les sources que j'ai pu trouver sur les Atbrand de l'origine de cette famille bourgeoise de Montpellier dans la première moitié du XII^e siècle jusqu'à vers 1360, afin de tout avoir dans un seul document. Le lecteur peut passer directement à la section d'après et revenir sur cette section pour consulter le texte des sources quand il le souhaite.
2. La section 3 démontre les liens de parenté entre les différents membres de cette famille, d'abord ceux qui sont formellement établis par les sources, puis les quelques liens manquants, peu nombreux, que l'on peut reconstruire par raisonnement. À ma connaissance, aucune reconstruction aussi complète de la famille Atbran n'avait jamais été faite.
3. La section 4 raconte l'histoire des membres de cette famille, par leurs liens avec les Guilhem seigneurs de Montpellier au XII^e siècle à partir de 1139, puis les rois d'Aragon au XIII^e siècle, avant de devenir seigneurs de Saussan et Pégairolles à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle puis seigneurs de Murviel de 1407 à 1745. Dans cette section, la lecture d'un acte de 1397 dans lequel est cité *Anthoine Aybrant, fils du seigneur de Salsan*, pour lequel Antoine Thomas, le retranscripteur moderne de cet acte, ne connaissait ni la famille Aybrant ni la seigneurie de Salsan/Saussan³, permet de conforter le rattachement des seigneurs de Murviel aux seigneurs de Saussan, et de préciser l'histoire et la famille de cet Antoine Atbrand.
4. Enfin, le document se termine par un essai d'étude étymologique du nom Atbrand dans la section 5.

1. *Raymond de Roquefeuil, IV^e du nom, comptor de Nant, s'allia, en 1287, à Vauriet d'Albret, fille de Raymond, sire d'Albret* [HdB, T1, p. 680]. Il existe bien une famille noble ancienne d'Albret dans les Landes, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_d%27Albret. On peut supposer que Hippolyte de Barrau ou celui qui lui a donné l'information a essayé de rapprocher de manière maladroite ce nom inconnu pour lui à un nom connu de la noblesse ancienne.

2. Comme le montre ce rapport de recherche, la famille n'est qualifiée de noble qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, étant devenue en possession des seigneuries de Saussan et Pégairolles.

3. Voir note 161, Antoine Thomas, *Dans les Jardins d'Arpaillargues – En 1397, Dernier Écho de la Touchinerie de Bas-Languedoc*, dans les Annales du Midi, tome 26, de l'année 1914, pp. 232-241, https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1914_num_26_102_7974, En note 5 de sa retranscription p. 237, Antoine Thomas dit : « Je n'ai pas réussi à identifier cette seigneurie, et je ne sais rien sur la famille Aybrant ».

2 Sources documentaires pour les Atbrand de Montpellier

Dans cette section, nous énumérons toutes les sources documentaires primaires ou copies fidèles de sources primaires que nous avons consultées, avec les retranscriptions partielles de tous les documents où apparaissent les membres de la famille Atbrand depuis leur apparition en 1139 [LIM, CIV] jusqu'à vers 1360.

2.1 Archives municipales de Montpellier [AAM]

Les Atbrand étant une famille bourgeoise de Montpellier, les archives municipales de Montpellier [AMM] fournissent la très grande majorité des actes concernant cette famille pour la période allant du XI^e au XIII^e siècles, avec même quelques actes pour les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles dans la première moitié du XIV^e siècle.

2.1.1 Cartulaire des Guilhem [AMM, AA1] [LIM]

Le cartulaire des Guilhem seigneurs de Montpellier [LIM] reproduit les documents du mémorial des nobles [AD34, AA1] concernant les Guilhem de Montpellier, des débuts vers 985 jusqu'au testament de Guilhem seigneur de Montpellier le 4 novembre 1202, dernier Guilhem seigneur légitime de Montpellier⁴. Nous y rencontrons de très nombreuses interventions des membres de la famille Atbrand, à partir de 1139, première apparition dans les textes d'« Atbrannus », jusqu'au testament de Guilhem seigneur de Montpellier en 1202. Voici la liste de tous les actes mentionnant les Atbrand que l'on trouve dans ce cartulaire, classés selon la dénomination des membres de cette famille Atbrand apparaissant dans ces actes.

1. Atbran

11???.?? [LIM, CCXLVIII] *Carta quorundam feualium* (rôle de certains autres feudataires du seigneur de Montpellier, XII sec.)

... — *Feudum P. de Centrairanicis, habet Atbran.*

2. Atbrannus

1139.04.?? [LIM, CIV] *Concessio Domini Guillelmi Montispessulani, super vicaria ejusdem ville. April. 1139.*

Ego Guillelmus, de Montepessulano dominus, dono et concedo tibi Gaucelmo de Clareto, et tibi Guillelmo Aimoino, et tibi Raimundo Aimoino, et tibi Pelagocio, et posteritatibus vestris, totam vicariam tocuis ville Montispessulani, sicut modo edificata est, vel in antea augmentata fuerit in quacumque parte, vel in quocumque loco, seu parrochia, incrementum recepit, et vicariam de omnibus terris et in omnibus mansis Montispessulani ... Testes sunt ... Atbrannus ...

1146.12.11 [LIM, XCV] *Testamentum domini Guillelmi Montispessulani, filii Ermesendis. 11 decembr. 1146.*

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno ejusdem incarnationis M^o C^o XLVI^o, III^o idus decembris, feria IIII, Lodoico rege regnante. Ego Guillelmus de Montepessulano, filius Ermesende, sic facio meum testamentum. ... Si vero mater mea decederet antequam debita mea solverentur, Olricus Adalguerii et Guillelmus Leterici, atque Atbrannus, cum consilio aliorum testium hujus testamenti, ... Hoc testamentum est datum in Montepessulano, in domo et in camera que fuit Berengarii Lanberti, in qua domo habitabat tunc domina mater Guillelmi de Montepessulano, in presentia et audientia ... Atbrannus ...

1149.???.?? [LIM, CCCXXIX] *Item, super eodem sacramentum, quod fecit Petrus de Monteferrario Guillelmo, domino Montispessulani, filio Sybilie. Ann. 1149.*

Eu Peire de Monferreir, filz d'Agnes, a te Guillelm de Monpestler, fil de Sibilia. ... sub presentia et testimonio ... Atbranni ...

3. Atbrandus

11???.?? [LIM, CCLXXVI] *Carta quorundam hominum, qui debent reddere census et alberguos Guillelmo, domino Montispessulanum. XII sec.*

... — *Atbrandus, xii den.* — ...

11???.?? [LIM, CCLXXXI] *Hec est carta de Campo Agreto de Petrono.* (reprise et complément des rôles de censive [contributions directes] pour le XII^e siècle, ancienne répartition)

... — *Atbrandus, vi den., pro domo que fuit Petri Ruffi, ultra domum Petri Godescalqui.* — ...

4. Ce Guilhem a eu Marie de Montpellier d'un premier mariage, puis s'est marié une seconde fois après avoir répudié sa première épouse. Il a eu un fils Guilhem de ce second mariage, qui a pris sa suite de 1202 à 1204. Mais n'étant pas considéré comme légitime, ce dernier a dû abdiquer en faveur de sa demi-sœur Marie, qui s'est mariée avec Pierre II roi d'Aragon en 1204, permettant ainsi aux rois d'Aragon de devenir seigneurs de Montpellier à partir de cette année 1204.

- 1140.09.??** [LIM, XLIII] *Modus compositionis facte inter episcopum R[aimundum] et ecclesiam Magalonensem, et dominum Guillelmum. Sept. 1140.*
*In nomine Domini nostri Jhesu Christi, anno ab incarnatione ejus M^o C^o XL^o, facta est concordia amicabile pacto inter R[aimundum] episcopum et Ecclesiam Magalonensem, et Guillelmum, dominum Montis pessulani, filium Hermesendis, de controversiis, quas adversus eum episcopus et Ecclesia habebant ... Hujus rei testes sunt ... **Atbrandus** ...*
- 1151.02.15** [LIM, XLIV] *Item compositio similis inter eosdem⁵. 15 febr. 1151.*
*Anno Dominice incarnationis M^o C^o XL^o, mense septembri, facta est concordia amicabile pacto inter Raimundum episcopum et Ecclesiam Magalonensem, et Guillelmum, Montispessulani dominum, filium Ermesendis, de controversiis, quas adversus eum episcopus et Ecclesia Magalonensis habebant. ... Hec, ut supra scripta sunt, laudaverunt et confirmaverunt ... xv kal. marcii, anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o I^o, sub presentia ... **Atbrandi** ...*
- 1151.02.15** [LIM, CLVI] *Instrumentum escambii super ecclesia sancte crucis, a Guillelmo, domino Montispessulani, factum Johanni, priori Sancti Firmini. 15 februar. 1151.*
*In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Guillelmus, Montispessulani dominus, filius Sybilie, amore Dei, et pro salute animemee, et ut honorifice ad laudem Dei decantetur, pio voto ac benigno affectu, laudo atque concedo Deo et beatis apostolis Petro et Paulo, et ecclesie Sancti Firmini, ac tibi Johanni, ejusdem ecclesie priori, et successoribus tuis, ecclesiam videlicet Sancte Crucis, quam pater meus juxta suum extare construxit, cum camera et porticu, et deducto, sive claustello, quod est ad capud capelle, prout pater meus capelle et capellano jam dicte ecclesie deputavit, retentis tamen aliis, orto scilicet et vineis, et ornamentis huic ecclesie deputatis ad opus capelle et ecclesie, quam, Deo auctore, fundaturus sum in castello meo. ... Acta sunt hec apud Magalonam in capitulo, xv kal. marcii, anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o I^o, laudantibus et confirmantibus ... sub presentia Guillelmi Montispessulani, ... **Atbrandi** ...*
- 1152.02.??** [LIM, XLVI] *Sacramentum fidelitatis promissum Raimundo, domino Magalonensi episcopo, a domino Guillelmo Montispessulani. Febr. 1152.*
*Audi, tu Raimunde, Magalonensis episcope : ego Guillelmus de Montepessulano, filius Guillelmi de Monte pessulano et Sibilie, ... Factum est hoc sacramentum apud Magalonam, in ecclesia beati Petri, super altare Beati Nicholai, anno ab incarnatione Domini M^o C^o L^o II^o, in mense febroarii. Testes hujus sacramenti sunt ... **Atbrandus** ...*
- 1152.08.??** [LIM, CXLIII] *Carta referens Guillelmo, domino Montispessulani, gratias a Raimundo Gaucelmo, quia corpus suum a captione liberaverat, et super dono de Lanzanegues. Aug. 1152.*
*In nomine Domini. Anno ab incarnatione ejusdem M^o C^o L^o II^o, mense augusti. Ego Raimundus Gaucelmi, dominus castri Lunelli, tibi Guillelmo, domino Montispessulani, maximas referens gratiarum actiones, quia ex mera liberalitate corpus meum de captione liberasti, volens tuam, quamvis non sufficienter, remunerare benignitatem, dono tibi atque reddo, et in dominium tuum, hac teste scriptura, transfero villam que appellatur Lanzanegues, quicquid videlicet pater tuus Guillelmus, occasione sue guerre, patri meo Roncilino in ea dederat ... Hujus rei testes sunt ... **Atbrandus** ...*
- 1156.06.??** [LIM, CCCCX] *Item, de eodem sacramentum, quod fecit Guillelmus de Pinnano Guillelmo, domino Montispessulani. Jun. 1156.*
*Aus tu, Guillelm de Monpestler, fil de Sibilia. Eu Guillelms de Pinna, filz de Rixens, ta vida, ni ta membranot tolrai, ni t'en tolrai ... Hoc sacramentum factum fuit in ecclesia Sancti Firmini, super altare Sancte Trinitatis, anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o VI^o, mense junii, sub presentia et testimonio ... **Atbrandi** ...*
- 1157.09.??** [LIM, CCCCXII] *Conveniencia quam fecerunt ad invicem Raimundus Guillelmi et Guillelmus, dominus Montispessulani, contre Bernardum de Piniano. Septembr. 1157.*
*Eu Raimuns Guillelms de Pinnan coven e promet a te Guillelm de Monpestler, que ab la maison et ab la forsa que eu ai e faz en Pinnan, fizels ajutoris te sia contra Bernart de Pinnan e sos fraires, ... Factum est hoc sacramentum, anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o VII^o, mense septembris, in domo que fuit prioris Sancti Firmini, sub presentia ... **Atbrandi** ...*
- 1163.03.??** [LIM, CLXXXVII] *Solutio quam fecit Aimericus de Monte Clarato, cum Raimundo, fratre suo, Guillelmo, domino Montispessulani, filio Sybilie. Mart. 1163.*
*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LX^o III^o, mense marcii. Ego Aimericus de Monte clarato, et ego Raimundus de Monte ferrario, frater ejus, per nos et per nostros, per bonam fidem et sine dolo, cum hac carta solvimus, quirpimus in perpetuum tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio Sibilie, et omni posteritati tue, universas actiones et petitiones et demandamenta, et quicquid, nomine patris tui, vel tui ipsius, querebamus, vel quolibet modo querere, vel postulare poteramus, per nos, vel per alium ... Hujus rei testes sunt **Atbrandus**, ...*

5. Voir aussi ci-dessus l'acte de 1140 [LIM, XLIII].

1165.07.?? [LIM, CLXXXVIII] *Item solucio quam fecit Guillelmo, domino, Montispessulani, Bernardus de Armazanicis. Jul. 1165.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LX^o V^o, mense julii. Ego Bernardus de Armazanicis scio et vere cognosco, quod ego sum pacatus in integrum de illis M D solidis de Melgorio, quos pater tui Guillelmi, domini Montispessulani, et tu ipse, debebatis patri meo, et michi ipsi, pro debito quod pater tuus et tu ipse debebatis patri meo, et michi. Hujus rei testes sunt ... **Atbrandus** ...*

1170.05.?? [LIM, CLXII] *Vendicio cujusdam domus Guillelmo, domino, Montispessulani, facta a Guillelmo Bonigoso, cum uxore sua. Mens. maii 1170.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o, mense madii. Ego Guillelmus Bonigos, filius quondam Guillelmi Bonigos, et ego Alixenda, uxor ejus, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo, cum hac carta vendimus, tradimus, solvimus, et titulo perfecte venditionis derelinquimus tibi domino Guillelmo Montispessulani, scilicet unam domum ... Testes sunt **Atbrandus**, ...*

1171.06.?? [LIM, LXXXVI] *Feudum quod fecit Bernardus (Bertrandus?) comes Guidoni, filio Guillelmi, domini Montispessulani. Jun. 1171.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno ejusdem incarnationis M^o C^o LXXI^o, mense junii. Sit omnibus hec audientibus notum et manifestum, quod ego Bernardus (Bertrandus), filius Beatricis comitisse Melgorii, per me et successores meos, bona fide et sine dolo, cum hac carta dono, laudo, concedo, et in perpetuum, jure certi feudi, trado tibi Guidoni, filio quondam Guillelmi, domini Montispessulani, post monachi, et omnibus successoribus tuis, scilicet omne quod habuit Bernardus comes, avus meus, vel mater mea Beatrix, aliquo modo, in toto Castro novo et in ejus terminio, sicut, nomine ecclesiarum Beate Marie et Sancti Clerici ... Hoc totum factum fuit apud Montempessulanum, in domo magistri Guidonis, in presentia et testimonio ... **Atbrandi** ...*

1171.06.?? [LIM, CCCCXIV] *Item, sacramentum de eodem, quod fecit Ermengaudus Raimbaldo, filio Titburge. Jun. 1171.*

*Eu Ermengaus de Pinnan, filz d'Arzens, a te Raimbalt, fil de Ticborcg. D'aquesta hora adenant, del castel de Pinnan, de las forsas que ara i son, ni adenant fachas i seran, not decebrai, nil te totraï, ni t'en totraï, nil te vedarai, eu, ni hom, ni femena, ab ma art, ni ab mon engen, ni ab mon consentiment, meun escient ... Hoc sacramentum fecit Ermengavus de Piniano, in ecclesia Sancti Firmini, super altare Sancte Trinitatis, anno incarnationis Domini M^o C^o LXX^o I^o, mense junii, in presentia et testimonio ... Petri de Centrairanicis, **Atbrandi**, ...*

4. **Atbrandus, ... Guillelmus Atbrandi, Guiraldus Atbrandi**

1146.03.?? [LIM, LXXIV] *Forma concordie facte inter comitem Melgoriensem Raimundum, et Guillelmum, dominum Montispessulani, super tonsuris nummorum et leusdis, et aliis. Mart. 1145-1146.*

*In nomine Domini. Notum sit omnibus hec audientibus, presentibus et futuris, quod Raimundus (Bernardus), comes Melgoriensis, et Guillelmus, Montispessulani dominus, guerram faciebant pro diversis querimoniis, quas inter se habebant. Et quia, occasione hujus guerre, fere tota patria destruebatur, interposuit se Galterius, Magalonensis episcopus, et precibus suis obtinuit a bone memorie papa Calixto II, quod idem papa ad has partes, ad diffiniendam guerram istam, vel iudicio, vel concordia, has personas destinavit, videlicet ... Acta sunt autem hec apud Molinas, mense marcii, anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL^o V^o, sub presentia ... **Atbrandi**, ... **Guillelmi Atbrandi**, **Giraldi Atbrandi** ...*

1146.03.?? [LIM, LXXV] *Carta de Pignore obligato domino Guillelmo Montispessulani, a Beatrice, Melgoriensi comitissa. Mart. 1145-1146.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno ab incarnatione ejusdem M^o C^o XL^o V^o, mense marcii. Ego Beatrix, Melgoriensis comitissa, filia Guillelme et Bernardi, felicitis memorie comitis Melgoriensis, et ego Bernardus Peleti comes, maritus hujus Beatricis, nos agnoscentes et approbantes illud pignus tibi Guillelmo, Montispessulani domino, filio Hermesendis, quod Bernardus comes, pater mei Beatricis, obligavit tibi et successoribus tuis, prout in carta tibi ab eo super hoc pignore et obligatione laudata et approbata continetur ... Facta sunt hec apud Molinas, sub presentia ... **Atbrandi**, ... **Guillelmi Atbrandi**, **Giraldi Atbrandi** ...*

1146.03.?? [LIM, LXXVI] *Confirmatio feudi in moneta melgorien,si, facta Guillelmo, Domino Montispessulani, a Beatrice comitissa et marito suo. Mart 1145-1146.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno ab incarnatione ejusdem M^o C^o XL^o V^o. Ego Beatrix, comitissa Melgoriensis, filia Guillelme et Bernardi felicitis memorie comitis Melgorii, et ego Bernardus Peleti, comes Melgoriensis, maritus predictae comitisse Beatricis, nos agnoscentes donationem trium denariorum in moneta Melgoriensis, quos scilicet tres denarios prefatus comes Bernardus, pater mei Beatricis, dedit ad feudum et ad totos honores tibi Guillelmo, Montispessulani domino, filio Hermesendis, et successoribus tuis, dominis, seu dominabus Montispessulani, ad faciendum plenarie omnes voluntates tuas, tuorumque successorum inperpetuum ... Facta sunt hec apud Molinas, sub presentia ... **A[t]brandi** ... **Guillelmi Atbrandi**, **Giraldi Atbrandi** ...*

1146.03.?? [LIM, LXXVII] *Sacramentum prestitum per dominum Guillelmum Montispessulani, pro moneta Melgoriensi. Mart. 1145-1146.*

*Ego Guillelmus Montispessulani, filius Hermesendis, ab hac hora in antea Melgoriensem monetam non faciam contrafacere, nec aliam monetam argenti fieri non faciam in Monte pessulano, neque in toto comitatu Sustacionensi, contra istam, nec homo, nec femina, consilio, neque ingenio meo, neque mea arte. Et si homo, vel femina, in toto comitatu Sustacionensi hoc fecerit, cum tu, Beatrix, Melgoriensi comitissa, filia Guillelme comitisse, et Bernardi quondam comitis Melgorii; et tu, Bernarde Peleti, comes Melgoriensi, per vos, vel per nuncium vestrum, me commonueritis, de illa commonicione non subtraham me, et adjutor vobis sine enganno inde ero ... Facta sunt hec apud Molinas, anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL^o V^o, mense marcii, sub presentia ... **Atbrandi**, ... **Guillelmi Atbrandi**, **Giraldi Atbrandi** ...*

5. Atbrandus, ... Guiraldus Atbrandi, Guillelmus Atbrandi

1149.07.?? [LIM, LXXXV] *Sacramentum Beatricis Comitisse et Bernardi, mariti sui, factum Guillelmo, domino Montispessulani, super naufragiis amovendis. Jul. 1149.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o XL^o VIII^o, mense julii. Ego Beatrix, comitissa Melgorii, filia et heres Bernardi, comitis quondam Melgorii, sciens et in veritate recognoscens ipsum eundem Bernardum comitem, patrem meum, pro amore Dei et remissione peccatorum suorum, in vita et in sana memoria sua solvisse et desamparasse Deo et omnibus hominibus in perpetuum omne naufragium, et quicquid occasione naufragii exigebatur, et capi solebat, in toto Melgoriensi et Sustacionensi comitatu, tam in terra, quam in aqua ... Insuper etiam ego Beatrix comitissa Melgorii, et ego Bernardus comes, Maritus ejus, nos ambo, convenimus tibi Guillelmo, Montispessulani domino, filio Sybilie, et tuis, quod predictum naufragium, quod eodem modo tibi specialiter solvimus ... Hujus rei testes sunt ... **Atbrandus** ... **Giraldus Atbrandi** et **Guillelmus Atbrandi** ...*

1157.02.25 [LIM, CCCXCVII] *Donum quod fecit Guillelmo de Tortosa, super castro de Castriis, Guillelmo domino Montispessulani. 20 decemb. 1157.*

*Anno ab incarnatione ejusdem M^o C^o L^o VII^o. Ego Guillelmus de Tortosa, filius quondam Sibilie naturali et fraterno inductus amore, bona fide ac spontanea voluntate, absque dolo et fraude, dono cum hac carta, et titulo perfecte donationis et mere liberalitatis inter vivos irrecuperabiliter in perpetuum trado, et in possessiones ire jubeo, tibi Guillelmo, Montispessulani domino, fratri meo, castrum videlicet de Castriis, cum terminis et suis pertinentiis, et totum honorem qui fuit Ermesendis, uxoris quondam mee, filie que fuit Dalmacii de Castriis ... Factum est hoc, anno quo supra, mense decembris, in vigilia Sancti Thome apostoli, apud Montempessulanum, **in domo Atbrandi**, sub presentia et testimonio ipsius **Atbrandi**, ... **Giraldi Atbrandi**, et **Guillelmi Atbrandi**, ...*

1159.07.31 [LIM, DLXVI] *Instrumentum Gaucelmi de Clareto, super castello de Castriis, et ejus terminio. 31 jul. 1159.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o VIII^o, mense julii. Ego Gaucelmus de Clareto, per me et per omnes liberos meos, seu heredes, bona fide, et sine enganno, nulla vi, nulla cohactione, seu alicujus imperio, sed propria voluntate, dono, et in perpetuum irrevocabiliter concedo tibi domino meo Guillelmo Montispessulani, et successori tuo, ei scilicet dumtaxat ad quem Montispessulanus per longam successionem devenerit, sive masculus, sive femina fuerit, omnem honorem et omnia jura que fuerunt Eleziarii de Castriis, prout melius ego habui et tenui, sive nomine quondam uxoris mee Agnetis, sive nomine meo ... Hoc autem factum est, anno et mense quo supra, IP^o kalendas augusti, in ecclesia Beate Marie Montispessulani, sub presentia et testimonio multorum bonorum virorum, scilicet ... **Atbrandi**, **Guiraldi Atbrandi**, **Guillelmi Atbrandi** ...*

1161.10.?? [LIM, CLIX] *Compositio controversie inter Guillelmum dominum Montispessulani, et Guidonem, fratrem suum. Octobr. 1161.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXP^o, mense octobris. Facta est hec carta diffinitionis et amicabile compositionis inter dominum Guillelmum Montispessulanum et Guidonem, fratrem suum, de controversiis et petitionibus, quas Guido contra dominum Guillelmum Montispessulani, fratrem suum, proponebat, de quibus amicabiliter ante Guillelmum Montispessulani monachum, patrem suum, venerunt ... Factum est hoc in domo Milicie Templi, in orto juxta ecclesiam Sancte Marie, in presentia et testimonio dicti Guillelmi Montispessulani, monachi Grandissilve, et in presentia **Atbrandi** ... **Giraldi Atbrandi** ... **Guillelmi Atbrandi** ...*

6. Atbrandus, Guiraldus Atbrandi

1150.02.07 [LIM, DLI] *Contractus matrimonii Titburgete et Ademari de muro veteri. 7 febr. 1149-1150.*

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o XL^o VIII^o mense februarii. Ego Guillelmus de Omellacio, tradens filiam meam Titburgetam in matrimonium tibi, Ademare

de Muro veteri, dono tibi pro ea in dotem . . . Acta sunt hec, anno quo supra, VII idus februarii, apud Omellacium, in ecclesia Sancti Salvatoris, sub presentia et testimonio Guillelmi Montispessulani . . . Atbrandi, Giraldi Atbrandi . . .

1155.03.08 [LIM, DLII] *Testamentum Guillelmi de Omellacio. 8 mart. 1155.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o L^o V^o. Ego Guillelmus de Omellacio sic facio testamentum meum per nuncupationem, presentibus testibus rogatis. . . Hoc testamentum recitatum, anno Dominice incarnationis M^o C^o L^o VI^o, nonis junii, sic esse verum, tactis sacrosanctis Dei Evangeliiis, juraverunt apud Montempessulanum, in domo domine Ermesendis, matris quondam Guillelmi de Omellatio . . . testes superius scripti in ipso testamento, sub presentia . . . **Atbrandi, et Guiraudi Atbrandi . . .***

1156.12.20 [LIM, CXXIX] *Contractus matrimonii Guillelmi, domini Montispessulani, et Mathildis, uxoris sue. 25 febr. 1156-1157.*

*. . . His igitur Dei testimoniis eruditus, ego Guillelmus, Montispessulani dominus, in Dei nomine ducens te Matildem, sororem ducis Burgundie, in uxorem, dono et mitto tibi eidem Matildi, dilecte uxori mee, in sponsaliciu, seu donationem propter nuptias, . . . Hoc autem factum est apud Montempessulanum, in domo, seu stari Sancti Firmini, anno ab incarnatione Domini M^o C^o L^o VI^o, quinto kalendas marci, sub presentia . . . **Atbrandi . . . Preterea . . . Guiraldus Atbrandi . . .** juraverunt hoc sponsaliciu esse tenendum . . .*

1162.???.? [LIM, CCCCXVI] *Forma concordie facte inter dominum Guillelmum Montispessulani et Bernardum de Piniano. Ann. 1162.*

*Anno incarnationis Domini M^o C^o LX^o II^o, mense [blanc] Hec est carta transactionis et amicabile compositionis, facte inter dorninum Guillelmum Montispessulani, filium Sibilie, et Bernardum de Piniano, et Guillelmum de Piniano, et Raimundum de Piniano, fratres, comuni consilio amicorum suorum, de querelis et controversiis quas inter se habebant, scilicet de guerris et malefactis que fecerant Guillelmo de Montepessulano, et hominibus suis; que omnia Guillelmus de Montepessulano ab eis jure petere intendebat; et de destructione castelli de Piniano, et de captura Bernardi de Piniano, et de petitionibus quas adversus Guillelmum de Montepessulano habebant, et de dampnis que Bernardus de Piniano passum se esse dicebat, per se et per socios suos, per Guillelmum de Montepessulano in exercitibus Trencavelli; et generaliter de omnibus aliis que usque ad hodiernum diem a Guillelmo de Montepessulano et suis aliqua ratione petere poterant: que amicabile compositio in hunc modum facta est . . . **Atbrandus, Geraldus Atbrandi . . .***

7. Atbrandus, Guiraldus Atbrandi, filius ejus

1165.???.? [LIM, CCCXLIII] *Item, obligacio super eadem forcia, quam fecit raimbaldus Guillelmo Adalguerio. Ann. 1165.*

*Notum sit omnibus hec audientibus, quod ego Raimbaldus, filius quondam Guillelmi de Omellacio, bona fide, et sine dolo, cum hac carta mitto et obliguo pignori, pro VIII milibus et CC solid. melgor., tibi Guillelmo Adalguerio, et tuis, et quibuscunque hoc pignus dimiseritis . . . ab hoc festo Sancti Michaelis, anno Dominice incarnationis M^o C^o LX^o V^o. . . Testes sunt **Atbrandus, Guiraldus Atbrandi, filius ejus . . .***

8. Atbrandus, Guiraudus Atbrandi, frater ejus

1157.04.?? [LIM, CXLI] *Escambium Guillelmo, domino Montispessulano, factum a Guillelmo, de Tortosa, fratre suo. April. 1157.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis M^o C^o L^o VII^o, mense aprilis. Ego Guillelmus de Tortosa scio et cognosco in veritate, quod tu, Guillelme de Montepessulano, frater meus, debuisti donare michi per l'escambi de castello de Piniano honorem de quo exiissent michi annuatim X sextaria ordeï, quem honorem mitto ego in pignore, pro CL solidis melgoriensibus, tibi et . . . Hujus rei testes sunt Guillelmus Urbani, **Atbrandus, Guiraudus Atbrandi, frater ejus.** Fulco scripsit.*

9. Atbrandus et ejus filiorum, Atbrandus, Guiraudus Atbrandi

1171.06.?? [LIM, XCIII] *Sacramentum a Bertrando comite factum Guillelmo, domino, Montipessulani, super donationibus et renunciationibus feudorum et justiciarum. Jun. 1171.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o P^o, mense Junii. Ego Bertrandus, comes Melgorii, filius Beatricis, comitisse Melgorii, et Bernardi Peleti, comitis Melgorii, sponte et mera liberalitate, per bonam fidem et sine dolo, cum hac presenti scriptura, dono, trado, solvo, guirpio, et titulo perfecte donationis desamparo tibi Guillelmo, Montispessulani domino, et heredi tuo, Montispessulani domino, ad totum hoc, quicquid sit, quod inde, vel ibi facere volueritis, tu vel heres tuus, Montispessulani dominus, scilicet totam villam de Grabello . . . Factum est hoc apud Montempessulanum, in camera Castelli, in presentia et testimonio . . . **Atbrandi et ejus filiorum, Atbrandi et Guiraudi Atbrandi . . .***

10. **Atbrandus et ejus filii, Atbrandus, Guiraudus Atbrandi, ... Petrus Atbrandi, filius quondam Guiraudi Atbrandi**
1171.06.23 [LIM, CCCXLIV] *Vendicio quam fecit G[uillelmus] Adalguerii, super forcia vallis, Guillelmo domino Montispessulani. 23 jan. 1117.*
*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o I^o, mense junii. Ego Guillelmus Adalguerius scio et cognosco quod ego habeo in pignore la Val, ... et concedo tibi domino meo Guillelmo, domino Montispessulani, et tuis, ad omnes voluntates tuas, tuo, rum[que], faciendas ... Factum est hoc in vigilia Sancti Johannis, in domo Guillelmi Adalguerii. Adfuerunt testes ... **Atbrandus et ejus filii, Atbrandus, Guiraudus Atbrandi ... Petrus Atbrandi, filius quondam Guiraudi Atbrandi ...***
11. **Atbrandus, Guiraudus, Atbrandus, ejus filii, Guillelmus Atbrandi, filius Guillelmi Atbrandi**
1171.09.?? [LIM, CCCXLV] *Obligacio super forcia Vallis, quam fecit Raimbaldus de Aurenca Guillelmo, domino Montispessulani. Septembr. 1171.*
*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o I^o, mense septembris. Ego Raimbaldus de Aurenca, filius quondam Guillelmi de Omellacio et Tiburgis de Aurenca, per bonamfidem, et sine dolo, cum hac carta obliquo et in pignus mitto, pro decem milia solid. melgor., tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio Sibilie, consanguineo meo, scilicet totum estare, quod est in Valle, quod nominatur Forcia ... Factum est in castello Montispessulani, in curte ante cameram. Hujus rei testes sunt ... **Atbrandus, Guiraudus, Atbrandus, ejus filii, Guillelmus Atbrandi filius Guillelmi Atbrandi ...***
12. **Guillelmus Atbran(di)**
11???.??? [LIM, CCLXXXII] *Hec est carta de censu de campo Brunonis Silvestri. XII sec.*
 ... — **Guillelmus Atbran**, xii den. — ...
11???.??? [LIM, CCLXXXIV] *Hec est carta de Condamina. XII sec.*
 ... — **Guillelmus Atbran**, xii den. — ...
1201.03.?? [LIM, CCLXXXIX] *Carta census de campo Bruni Silvestri. Mart. 1201.*
 ... — **Guillelmus Atbrandi**, vi den. — ...
13. **Guillelmus Atbrandi, ... Raimundus Atbrandi**
1201.03.?? [LIM, CCXCV] *Carta sensus de Carreria Francesca. Mart. 1201*
 ... — **Guillelmus Atbrandi**, et Bernardus Bisdocti, iii den. — ... — **Raimundus Atbrandi**, xii den. — ...
14. **Guiraldus Atbrandi**
1161.06.?? [LIM, XLV] *Item Compositio similis inter eosdem⁶. Septembr. 1140 – jun. 1161.*
*Anno Dominice incarnationis M^o C^o XL^o, mense septembris, facta est concordia amicabile pacto inter Raimundum episcopum et Ecclesiam Magalonensem, et Guillelmum, Montispessulani dominum, filium Ermesendis, de controversiis, quas adversus eum episcopus et Ecclesia Magalonensis habebant ... Hec, ut supra scripta sunt, laudaverunt et confirmaverunt dominus Johannes, Magalonensis episcopus, et Raimundus prior, et Bernardus Gaucelmi prepositus, archidiacones Poncius, Fulcrandus, Bertrandus sacrista, archipresbiteri Johannes, Bernardus, et totus conventus Magalonensis, Guillelmo, domino Montispessulani, filio Sibilie, in ipso capitulo Magalonensi, anno incarnationis Domini M. C. LXI, mense junii, in presentia ... **Geraldi Atbrandi ...***
1161.06.?? [LIM, XLVII] *Item sacramentum promissum a Guillelmo, domino Montispessulani, Johanni, Magalonensi episcopo. Jun. 1161.*
*Audi, tu Johannes, Magalonensis episcope : ego Guillelmus, dominus Montis pessulani, filius Sibilie, ab ista hora in antea personam tuam non capiam, vitam et membra tua tibi non tollam, nec homo nec femina meo consilio, vel meo ingenio ... Hoc fuit factum, anno Dominice incarnationis M. C. LXI, mense junii, apud Magalonam, super altare Sancti Nicholai, in presencia ... **Guiraudi Atbrandi ...***
1169.03.?? [LIM, DLIV] *Carta obligationis super castro de Omellacio, quam fecit Raimbaldus, filius Guillelmi de Omellacio, Guillelmo, domino Montispessulani. Mart. 1168-1269.*
*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LX^o VIII^o, mense marcii. Ego Raimbaldus, filius quondam Guillelmi de Omellacio, bona fide, et sine dolo, cum hac carta suppono et obligo pignori tibi domino Guillelmo Montispessulani, consanguineo meo, et tuis, pro IIIor milia solidorum melgoriensium, scilicet castellum de Omellatio, cum omnibus suis pertinentibus, et ... Adfuerunt testes Raimundus Gaucelmi de Lunello, Guillelmus Leterici, et Guillelmus Leterici ejus filius, Raimundus de Narbona, **Guiraudus Atbrandi**, Guillelmus Olrici, Berengarius de Omellacio, Ugo de Albaiga, Raimundus Fornerius, et Fulco, qui hec scripsit ...*

6. Voir aussi au point 3 de cette sous-section les actes de 1140 [LIM, XLIII] et 1151 [LIM, XLIV].

1172.09.20 [LIM, XCVI] *Testamentum domini Guillelmi Montispessulani, filii Sybilie. 29 septembr. 1172.*

*Anno ab incarnatione Dominica M^o C^o LXX^o II^o, mense septembris, in festivitate sancti Michaelis. Ego Guillelmus, dominus Montispessulani, filius quondam Sibilie, mea bona memoria sic testamentum meum facio, et ultimam voluntatem meam super rebus meis dispono ... Factum est hoc, anno et mense quo supra, in die festivitatis sancti Michaelis, in camera castelli, coram Johanne, Magalonensi episcopo, et Guidone, fratre ejusdem domini Guillelmi Montispessulani, in presentia et testimonio ... **Guiraudi Atbrandi** ... Ego Agullonis de Castro novo, et ego ... et ego **Guiraudus Atbrandi**, et ego ... nos omnes juramus, tactis sacrosanctis Evangeliiis corporaliter ...*

1172.10.?? [LIM, CCCXXXV] *Item, de eodem sacramentum, quod fecit Guillelmus Petri. Octobr. 1172.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o II^o, mense octobris. Eu Guillelms Peire, fil de Raimun de Monferreir, a te Guillelm, fil de Matels, sennor de Monpestler. D'aquesta hora adenant, del castel de Monferreir ... Factum est hoc in castello, infra ecclesiam Sancte Marie, ante conspectum Johannis, Magalonensis episcopi, et Guidonis Guerregiati, in presentia et testimonio ... **Guiraudi Atbrandi** ...*

1174.12.?? [LIM, LXXXI] *Sacramentum a Raimundo, comite Tholosano, prestitum Guillelmo, domino Montispessulani. Decembr. 1171.*

Ego Raimundus, Dei gratia dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, filz de Faidida, jurate, G., sener de Mon pesler, filz de Mathelz, ta vida e ta membra, et que d'aquesta hora enant eu non t'enguanarai de ta honor, ni de ton aver, ni de tons homes, meu escien; e si nescis o fazia, lai on tu G., sener de Mon pesler, per te, o per ton fizel messatgue, m'en comonrias per sagramen, enfra quaranta dias, eu to emendaria sens engan, per aquest sanz. Et oltr'aizo met en n'aquest meseis sagramen, qu'eu not penrai, ni penre not farai; essi neguns hom te prendia, ab aquel compania ni societat non auria, ni amistat, si per te a recobrar non o avia.

*Hoc fuit factum anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXIII^o, mense decembris, in villa de Medullo, in presentia ... **Guiraldi Atbrandi** ...*

1175.07.?? [LIM, CCCCXVII] *Sacramentum, super castro suprascripto, de fidelitate, quod fecit Raimundus de Piniano, Guillelmo, domino Montispessulani. Jul. 1175.*

*Aus tu Guillelm de Monpesler, fil de Matelz. Eu Raimun de Pinnan, fil de Ermessens, ta vida, ni ta membra not tolrai, ni t'en tolrai. E d'aquesta hora adenant del castel de Pinnan ... Testes sunt ... **Geraldus Atbrandi** ...*

1175.07.?? [LIM, CCCCXVIII] *Item, sacramentum fidelitatis, super castro de Piniano, quod fecit Raimundo de Piniano, Guillelmo, domino Montispessulani. Jul. 1175.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXX^o V^o, mense julii. Ego Raimundus de Piniano, per me et per successores meos, promitto tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis, et successoribus tuis, quod solerium cum bisturre, et cum suo pertinemento, quod fuit Raimundi de Suregio de Piniano, habeo et retinebo, nec ullo modo reddam Guillelmode Suregio, vel suis, donec ipse Guillelmus de Suregio, vel successores sui, tibi dicto Guillelmo, domino Montispessulani, vel successoribus tuis, faciant sacramentum de reddendo solerio cum bisturre ... Testes sunt ... **Ge. Atbrandi** ...*

1175.07.?? [LIM, CCCCX] *Promissio quam fecit Raimundo de Piniano, super solerio Raimundi de Suregio, Guillelmo, domino Montispessulani⁷. Jul. 1175.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXX^o V^o, mense julii. Ego Raimundus de Piniano, per me et per successores meos, promitto tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis, et successoribus tuis, quod solerium cum bisturre, et cum suo pertinemento, quod fuit Raimundi de Suregio de Piniano, habeo et retinebo, nec ullo modo reddam Guillelmode Suregio, vel suis, donec ipse Guillelmus de Suregio, vel successores sui, tibi dicto Guillelmo, domino Montispessulani, vel successoribus tuis, faciant sacramentum de reddendo solerio cum bisturre ... Testes sunt ... **Ge. Atbrandi** ...*

1178.02.?? [LIM, XCVII] *Testamentum Guidonis Guerregiati. Febr. 1177-1178.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXVII, mense februarii. Ego Guido Guerregiatus, in mea bona existens memoria, sic ultimam voluntatem meam facio, et rebus meis dispono ... Adfuerunt testes ... **G. Atbrandi** ...*

1180.03.14 [LIM, CLXVI] *Compositio controversie inter dominum Guillelmum et quosdam burgenses suos. 14 mart. 1179-1180.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o CC LXX^o VIII^o, pridie idus marcii. Sit manifestum quod Guillelmus, Montispessulani dominus, filius Mathildis ducisse, habuit controversiam cum suis burgensibus, nomine Raimundo Lanberti, Guillelmo Adalguerio, Guillelmo Otrico, **Geraudo Atbrandi**, in manu et*

7. Même texte que celui ci-dessus [LIM, CCCCXVIII].

potestate domini Johannis, Magalonensis episcopi, assessoribus ei assidentibus domino Gaucelmo, Lodovensi episcopo, et domino Petro de Cardona, et magistro Guidone, et Petro de la Casa, et Guillelmo Galdin, et Stephano de Azillano, et Stephano Bedocio, et Agullone de Castro novo, et Bernardo de Insula, super querimoniis quas faciebat dictus dominus Guillelmus Montispessulani, et nomine ejus Raimundus Gaucelmi, curator suus in lite constitutus a predicto domino Magalonensi episcopo, adversus memoratos burgenses, de pignoribus que ab eodem Guillelmo, Montispessulani domino, et patre suo, et Guidone patruo ejus habebant. In qua causa predicti burgenses sponte reddiderunt dicto Guillelmo, Montispessulani domino, et Raimundo Gaucelmi, omnes cartas pignorum, quas habebant de honoribus ejus, et sponte absolverunt eum de omnibus sacramentis, de quibus tenebatur eis aliqua ratione, sive de pignoribus, sive de pactis, vel promissis, vel creditis; et sponte omnia debita, que illis debebat, remittentes ei, in beneplacitum ejus et sue curie contulerunt. Dictus vero dominus Johannes, Magalonensis episcopus, et memorati assessores ejus, his circumspectis et examinatis, deliberatione atente et diligenter habita, et his omnibus cognitis, super prefate remissionis causa sic arbitrati sunt, quod arbitrium in hunc modum protulit dictus dominus Gaucelmus, Lodovensis episcopus.

*Ego Gaucelmus, Lodovensis episcopus, mandato domini Johannis, Magalonensis episcopi, et consilio predictorum assessorum, per arbitrium expono, quod Guillelmus, dominus Montispessulani, est liber et absolutus ab omnibus sacramentis, quibus tenebatur, qualibet ratione, Guillelmo Adalguerio, et Raimundo Lanberti, et **Geraudo Atbranni**, et Guillelmo Olrici, tum quia de quibusdameis non tenebatur, tum quia predicti creditores remiserunt ei sponte omnia sacramenta quibus aliqua ratione tenebatur eis astrictus; que, postquam sunt absoluta, resuscitari non possunt, nisi iterum fiant. De debitis autem quibus Guillelmus, Montispessulani dominus, ante prefatam remissionem rationabiliter astrictus, de bono equitatis, quamvis ipsi creditores eum absolverint, illa persolvat, computatis tamen fructibus pignorum et exitibus in sortem, et occasione pignorum perceptis. De debitis vero quibus rationabiliter non tenebatur ante hanc causam, de illis penitus sit absolutus, propter factam remissionem et juris equitatem.*

Ego dictus Raimundus Lanberti, et ego Guillelmus Adalguerius, et ego Guillelmus Olricus, et ego Geraudus Atbrandi nos sponte hoc arbitrium, sicut prescriptum est, suscipimus, et ipsum approbamus, et ratum firmumque habemus in perpetuum.

Actum est in porticu juxta cameram Castelli, in presentia domini R. Guillelmi, abbatis Anianensis, Jaufridi de Marsilia, magistri Geraudi, B. Sequini, Bernardi de Fontanis, Guillelmi de Fontanis, Augerii de Naires, Guillelmi de Sancto Genesio, Stephani de Azillano, Raimundi Rotgerii, P. Luciani, Bernardi Austrini, Ademari, Rancurelli, J. Bertulfi, Guillelmi de Sostanson, Johannis Mercerii, Raimundi de Moreze, Guillelmi Bocados, Rostagni de Veruna, Gerbaudi, Petri Geraudi, Lanberti, R. de Cretico, Lodovensis archidiaconi, R. de Centrairanicis, Bertrandi Austrini, Petri Capellani, et Fulconis qui scripsit, et magne multitudinis populi Montispessulani.

1181.09.?? [LIM, CLXVII] *Cartaz Vendicionis cujusdam pecie terre, facta Guillelmo Fabro ab Ermengarda et ejus marito. Septembr. 1151.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o P^o, mense septembris. Ego Ermengarda, et ego Martinus Faber, ejus maritus, simul, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo, cum hac carta vendimus, tradimus, solvimus, et titulo perfecte venditionis derelinquimus tibi Guillelmo Fabro et tuis, ad tuas tuorumque voluntates faciendas, ad dandum, vendendum, pignorandum, vel quomodo volueritis alienandum, exceptis sanctis, clericis et militibus, cum consilio Guillelmi, domini Montispessulani, scilicet unam peciam terre laborive ... De consilio domini sunt testes **Geraudus Atbrandi** ...*

1182.11.?? [LIM, XCVIII] *Testamentum Burgondionis, filii Guillelmi, domini Montispessulani, et Mathildis ducisse. Novembr. 1182.*

*In nomine Domini. Anno ejusdem incarnationis M^o C^o LXXX^o II^o, mense novembris. Ego Borguonnon, filius quondam domini Guillelmi Montispessulani et domine Mathildis ducisse, in mea bona memoria et in ultima voluntate mea, sic omnia bona mea divido atque dispono ... Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandi** ...*

1183.08.?? [LIM, CXIV] *Donatio feudi, quam fecit Guillelmus, dominus Montispessulani, Raimundo Aimoino. Aug. 1183.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXX^o III^o, mense augusto. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, per me et per meos, bona fide et sine omni dolo, cum hac carta laudo et concedo in perpetuum, et solvo et derelinquo tibi Raimundo Aimoino, et tuis, ad omnes voluntates vestras plenarie faciendas, salvo tamen jure meo et dominatione, scilicet totum illud feudum quod Pelagoszus, olim frater tuus, habebat, vel [habere] debebat in toto Montepessulano, vel in ejus terminio, vel olim ibi habuisset tenuit a me aliquo modo in vicaria ... Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandi** ...*

1183.08.?? [LIM, CXV] *Item de feudo quod dominus Guillelmus concessit Raimundo Aimoino. Aug. 1183.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXX^o III^o, mense augusto. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, per me et per meos, bona fide et sine omni dolo, cum hac carta dono et trado, et in perpetuum concedo ad feodum honoratum tibi Raimundo Aimoino, et tuis, ad omnes voluntates vestras faciendas, salvo tamen jure meo et dominatione, scilicet totam terciam partem, quam ego habeo, vel habere debeo per Guillelmum Aimoinum, fratrem tuum, vel alio modo, in omnibus illis tabulis, cum omnibus suis pertinentiis, que sunt subtus ecclesiam Sancti Nicholai, et ... Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandi** ...*

1184.04.?? [LIM, XLVIII] *Item sacramentum fidelitatis, promissum Johanni, Magalonensi episcopo, a domino Montispessulani. April. 1181.*

*Audi, tu Johannes, Magalonensis episcopo : ego Guillelmus, dominus Montis pessulani, filius Matildis, ab ista hora in antea personam tuam non capiam, vitam et membra tua tibi non tollam, nec homo nec femina meo consilio, vel meo ingenio ... Hoc fuit factum anno Dominice incarnationis M. C. LXXX. IIII, mense aprilis, apud Magalonam, super altare Sancti Nicholai, in presentia ... **Giraldi Atbrandi** ...*

1185.04.?? [LIM, CCCCLXIX] *Confirmacio securitatis, super hominibus et rebus suis facta inter Petrum Agathensem apiscopum, et Bernardum attonem, et Guillelmum, dominum Montispessulani. April. 1185.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXXX^o V^o, mense aprilis. Ego Petrus, Dei gratia Agathensis Ecclesie episcopus, et ego Bernardus Ato, eadem gratia vicecomes Agathensis, nos ambo, per nos et per omnes heredes et successores nostros, bona fide, et sine omnidolo, cum hac carta, et absque ulla retencione, assecuramus, et in securitate et guidatico et defensione et protectione nostra recipimus te Guillelmum, dominum Montispessulani, et omnes homines tuos, presentes et futuros, cum omnibus rebus vestris ... Ex parte domini Guillelmi Montispessulani juraverunt se ita firmiter observaturos Guillelmus de Mesoa, Bernardus Lamberti bajulus, **Guiraldus Atbrandus**, Guillelmus Lambertus. Ex parte domini episcopi Agathensis et domini vicecomitis, juraverunt ...*

1187.06.01 [LIM, DLVII] *Sacramentum fidelitatis, quod fecit Raimundus Atto de muro veteri, super castro de Paollano, et super plurimis aliis, Guillelmo, domino Mintispessulani. 1 jun. 1187.*

*E nomde Deu. Eu Raimunz At de Murviel, conoissenz me esser homen e fidel de te Guillem, sennor de Monpestlier, fil de la dona na Mathelz duguessa, jur, e jurarai eu e li mei successor a te Guillem de Monpestler, et a totz tos successors, que sennor seraun de Monpeslier, o donas, tot lo castel de Paollan, ab totas las forzas que ara i son, ni adenan i seran, e tot lo castel del Pojet, ab totas las forzasque ara i son, ni adenan i seran; el castel de San Ponz, el castel de Mont Arnalt, el castel de Pinnan, el castel de Mon basenc, el castel de Frontinan, e la forza de la Val, el castel de Mazerns, e totas las forzas que ara son, ni adenan seraun en totz los sobreditz castelz, et en las sobredichas vilas, egeneralmen totas las forzas novelas que eu, oli mei successor farem, o altre per nos, del flum d'Eraur entro al flum d'Amazon, o del pon de San Guillem entro a la mar ... Tot aizo folaudat ejuratenla saladel castel de Monpestlier, anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXX^o VII^o, in kalendis junii, in presentia et testimonio ... **Guiraldus** [sic] **Atbrandi** ...*

1187.07.01 [LIM, DLVI] *Donum liberi alodii, quod fecit Raimundus Atto Guillelmo, domino Montispessulani, super castello de Omellacio, et de aliis ad ipsum spectantibus. 1 jul. 1187.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXXX^o VII^o, kalendis julii. Ego Raimundus Ato, recognoscensme esse majorem XXV annis, per me et per meos, bona fide, et sine omni dolo, cum hac carta, inter vivos dono, trado, et titulo perfecte donationis in perpetuum derelinquo tibi domino Guillelmo Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, ... scilicet totum castrum de Omelacio, cum omnibus suis pertinenciis, et cum forciis, municionibus, quecumque ibi modo sunt, vel in antea fuerint; et totum castrum de Pojeto ... Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandi** ...*

1191.01.?? [LIM, CCCCLXXVI] *Donum quod fecit Bernardus Atto de Castello de Lupiano, Guillelmo, domino Montispessulani. Januar. 1190-1191.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o, mense januarii. Ego Bernardus Ato, vicecomes Agathensis, spontanee voluntatis arbitrio, per donationem inter vivos dono, cedo, transfero, et titulo mere liberalitatis jure perpetuo concedo tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et tibi Agneti, uxori ejus, et infantibus vestris, jam progenitis e nascituris ex dicta Agnete, ad faciendas omnes voluntates vestras, salvo tamen et retento michi usufructu in vita mea, videlicet totum castrum de Lupiano ... Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandi** ...*

1191.12.?? [LIM, CCCCXVIII] *Item, super eodem sacramentum, quod fecit Raimundus de Corcone, filius Guillelme, Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis. Decembr. 1191.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o I^o, mense decembris. Eu Raimuns de Cornon, filz de Guillelma, a te Guillelm de Montpestler, fil de Matheus. D'aquesta hora adenant, del castel de Cornon sech ... Factum est hoc sacramentum, cum hac carta in castro Montispessulani. Testes sunt ... **Guiraldus Atbrandus** ...*

1191.12.?? [LIM, CCCCXXIX] *Item, super eodem sacramentum, quod fecit Petrus de Corcone, filius Guillelme, Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis. Decembr. 1191. Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o I^o, mense decembris. Eu Peire de Cornon, filz de Guillelma, a te Guillelm de Mon pestler, filz de Matheus. D'aquesta hora adenant, del castel de Cornon sech ... Factum est hoc sacramentum, cum hac carta in castro Montispessulani. Testes sunt ... Guiraldus Atbrandus ...*

1191.12.?? [LIM, CCCCXXX] *Item, super eodem sacramentum, quod fecit Raimundus de Corcone Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis. Decembr. 1191. Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o I^o, mense decembris. Eu Raimuns de Cornon, filz de Flandina, a te Guillelm de Monpestler, fil de Matheuz. D'aquesta hora adenant, del castel de Cornon sech ... Faitz fo aquestz sagramens ab aquesta carta el castel de Monpestler denant mo segnor G[uillelm] Raimun, bisbe de Magalona. Testes sunt ... Guiraldus Atbrandus ...*

1191.12.?? [LIM, CCCCXXXI] *Item, de eodem sacramentum, quod fecit Poncius Veziani Guillelmo, domino Montispessulani, filio Mathildis. Decembr. 1191. Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o I^o, mense decembris. Eu Pons Vezians, filz de Ricartz, a te Guillelm de Monpestler, filz de Matheus. D'aquesta hora adenant, del castel de Cornon sech ... Fatz fo aquestz sagramens el castel de Monpestler. Testes sunt ... Guiraldus Atbrandus ...*

1194.06.?? [LIM, CLXX] *Escambium de toto esmero auri, pro quam fila tabule, quod fecit Poncius Guillelmi Guillelmo, domino Montispessulani. Jun. 1194. Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o III^o, mense junio. Ego Poncius Guillelmi, filius quondam Poncii Guillelmi, sciens et cognoscens me esse etatis plusquam XV annorum, voluntate et consilio amicorum et parentum meorum; bona fide et sine dolo, cum hac carta dono, et jure permutacionis, seu escambii, in perpetuum trado et derelinquo tibi domino Guillelmo Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis, ad omnes voluntates vestras et vestrorum plenarie faciendas, sine omni inquietudine et appellacione mea et meorum, videlicet ... Testes sunt ... Guiraudus Atbrandi ...*

1201.03.?? [LIM, CCXCVII] *Carta escambii de Guiraudus Atbrando. Mart. 1201 ...*

15. Guiraldus Atbrandi, ... Guillelmus Atbrandi

1201.03.?? [LIM, CCLXXXVIII] *Carta de sensu Condamine. Mart. 1201.*

... — *Guiraudus Atbrandus, II sol. et dimidium.* — ... — *Guillelmus Atbrandi, XII den.* — ...

16. Guiraldus Atbrandus, ... R(aymundus) Atbrandus

1190.03.03 [LIM, LXXXVII] *Cognicio super castellis, et quibusdam aliis, inter Raimundum, comitem Melgorii, et dominum Guillelmum Montispessulani. 3 mart. 1189-1190.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXVIII^o, mense marci. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, scio et in veritate cum hac carta cognosco, quod ego habeo et teneo, per me et per heredes meos, ate, domino Raimundo, comite Melgorii, et heredibus et successoribus tuis dominis Melgorii, scilicet quicquid habeo in castro de Castriis et in Castro novo, et in villa de Centrairanicis; et insuper quicquid habebam in castro de Poieto et in castro de Piniano ... Horum omnium testes sunt Guiraldus Atbrandus ... R. Atbrandus ...

1194.02.?? [LIM, CCXXXVIII] *Decisio controversie habite inter dominum Guillelmum Montipessulani et Petrum Stephanum et Ermesendam, uxorem ejus. Febr. 1193-1194.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o III^o, mense februarii. Manifestum sit omnibus hec audientibus, quod controversia fuit inter dominum Guillelmum Montispessulani et Petrum Stephanum et Hermesendam, uxorem ejus, et Garsendam, socrum ejus: de qua controversia venerunt in curiam ejusdem domini Guillelmi Montispessulani, Guillelmo Letericoexistente bajulo ... His et aliis variis allegationibus auditis, et inspectis testamentis ex utraque parte in medio productis, tandem dominus Guillelmus Montispessulani, et Petrus Stephanus, et Ermessenz, ejus uxor, et Garsens, socrus ejus, compromiserunt in magistrum Guidonem et Guillelmum Letericum bajulum, Guiraldum Atbrandum, Bernardum Lambertum, Raimundum Atbrandum, et Brunonem de Tholosa, qui voluntate et assensu utriusque partis, habita diligentius inquisitione, in hunc modum prefatam controversiam composuerunt et determinaverunt: scilicet quod Petrus Stephani et Ermessenz, ejus uxor, et Garsens, socrus ejus, in perpetuum solverunt, reliquerunt et desamparaverunt, absque ulla retencione, et tradiderunt et concesserunt domino Guillelmo Montispessulani omnia et singula qualiquo modo habebant et tenebant ...

17. Jatbrannus

11???.??? [LIM, CCLII] *Item carta mansorum, de quibus faciunt alberguos. XII sec.*

... — *Jatbrannus, ii sest.* — ...

18. Petri Atbrandi

1193.03.?? [LIM, CLXVIII] *Instrumentum escambii factum a Guillelmo, domino Montispessulani, Guillelme filie Guillelmi de Lemozino. Mart. 1193.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o III^o, mense marci. Ego Guillelma, filia quondam Guillelmi de Lemozino, et ego Guillelmus de Vacheriis, maritus ejus, bona fide et sine dolo, cum hac carta donamus, et jure permutacionis, seu escambii, in perpetuum tradimus tibi, domino Guillelmo, Montispessulani domino, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis, ad omnes voluntates vestras et vestrorum plenarie faciendas, scilicet totam unam peciam terre, cum suis omnibus pertinentiis, quam a vobis tenebamus in **Podio Arquinel**, in qua vos habebatis quartum et dominium et consilium; et jungitur cum terra que fuit **Brunonis Silvestri**, et a **circio cum terra Petri Atbrandi**, et ab vento cum terra Petri de Porta et Ermengavide Melgorio, et a corina cum via ...*

19. Raimundus Atbrandi

1194.05.29 [LIM, XC] *Sacramentum, quod fecit ad invicem comes Tholose et dominus Guillelmus Montispessulani. 29 maii 1194.*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Dominice incarnationis ejusdem M^o C^o LXXXX^o IIII^o, et quarto kalendas junii. Ego Guillelmus, Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, bona fide, sine fraude et dolo, et aliquo ullo ingenio, juro tibi domino meo Raimundo, comiti Tolose et Melgorii, **Faidite** comitisse filio, super sancta IIII^o Evangelia, vitam tuam, membra tua, terram tuam, homines tuos, ut de cetero in antea non teoccidam, nec occidere faciam, vel permittam, vel machinem; non te capiam, non te decipiam, non te defraudem, nec capere, nec decipere, nec defraudare ullo modo faciam, permittam, vel machinem ... Facta sunt presente ... **Raimundo Atbrando** ...*

1197.02.?? [LIM, CXCI] *Item carta absolucionis, quam fecerunt Guillelmo, domine Montispessulani, Favid, filius Blanche, et Mosse, filius Mairone. Februar. 1196-1197.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VI^o, mense februarii. Ego David, filius Blanche, et ego Mosse, filius Mairone, bona fide et sine omni dolo, cum hac carta, et absque ulla retencione et exceptione, solvimus, liberamus et clamamus quietum in perpetuum te dominum Guillelmum Montispessulani, et tuos, et omnes res tuas, et ... Testes sunt ... **R. Atbrandus** ...*

1199.08.?? [LIM, CXCVI] *Solucio quam fecit Guillelmus Brunus Guillelmo, domino Montispessulani. Aug. 1199.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VIII^o, mense augusti. Ego Guillelmus Brunus, per me et per meos, bona fide et sine omni dolo, cum hac carta absolvo, et penitus in perpetuum libero et quitium clamo te dominum Guillelmum Montispessulani et tuos, de omnibus debitis, quecunque vos, vel aliquis per vos, seu nomine vestro, michi, vel alicui per me, seu nomine meo, umquam debuistis, vel astricti fuistis, per vos, vel per alium. Et ... Testes sunt ... **Raimundus Atbrandi** ...*

1199.09.?? [LIM, CXCVII] *Carta soluti matrimonii domine Clementie, quam fecit Rostagnus de Sabrano, maritus ipsius, Guillelmo, domine Montispessulani. Septembr. 1199.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXXX^o VIII^o, mense septembris. Ego Rostagnus de Sabrano, profiteor, et cum hujus carte testimonio in veritate agnosco, quod ego tecum Clementia, uxore mea legitima, plenarie accepi, nomine dotis, V milia solidorum melgoriensium, quos integerrime, tui intuitu et contemplatione, frater tuus Guillelmus, dominus Montispessulani, michi persolvit, et obquorum solutionem, ex certa scientia, renuncio exceptioni non numerate dotis, et omnibus aliis auxiliis juris ... Testes sunt ... **R. Atbrandi** ...*

1199.11.?? [LIM, CXCVIII] *Absolucio quam fecit Razimundi Guillelmi, Lodovensis episcopus, Guillelmo, domino Montispessulani. Novembr. 1199.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o C^o XC^o VIII^o, mense novembris. Ego Raimundus Guillelmi, Lodovensis episcopus, per me et per omnes successores meos, libero et absolvo Guillelmum, dominum Montispessulani, nepotem meum, in perpetuum, et ... Testes sunt ... **Raimundus Atbrandi** ...*

1201.04.06 [LIM, CCXLIII] *Carta de confirmacione omnium instrumentorum quondam scriptorum Montispessulani, quam fecit domnius Guillelmus Montispessulani burgensibus, atque universitati Montispessulani.*

*Anno M^o CCI^o, mense aprilis, VIII idus aprilis. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, habito consilio et assensu proborum hominum Montispessulani, scilicet Bernardi Lanberti bajuli, ... **R. Atbrandi** ... cupiens providere universitati Montispessulani et tocius jurisdictionis nostre, per me et per omnes successores meos, laudo, concedo, et in perpetuum confirmo omnes cartas, seu omnia instrumenta, quecunque, vel qualiacunque, quondam composuerunt et scripserunt ...*

20. R(aimundi) Atbrandi, R(aimundi) Lamberti ejus nepos

1194.05.29 [LIM, LXXXVIII] *Carta donationis castelli de Frontiniano, quod contulit Raimundus comes Guillelmo, domino Montispessulani. 29 maii 1194.*

Anno Dominice incarnationis M. C. LXXXVIII, quarto kalendas junii. Ego Raimundus, Dei gratia

dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, et comes Melgorii, et Faidite comitisse filius, per me et per successores meos, dono et trado in feudum tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et successoribus tuis in perpetuum, totum castrum de Frontiniano, cum omnibus pertinenciis suis ... Horum omnium testes sunt ... R. Atbrandi, R. Lanberti nepos ejus ...

1194.05.29 [LIM, LXXXIX] *Donatio castri de Omellacio, et de omni ejusdem dominio, quod contulit Raimundus, comes Tholose, Guillelmo, domino Montispessulani. 29 Maii 1194.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o III^o, quarto kalendas junii. Ego Raimundus, Dei gratia dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, et comes Melgorii, Faidite comitisse filius, per me et per successores meos, dono, solvo, cedo, transfero in perpetuum, absque ulla retencione, tibi Guillelmo, Montispessulani domino, filio quondam Mathildis ducisse, et filiis tantum et filiabus tuis, dominium et dominationem, et omne omnino jus, quod habebam, vel habere poteram, vel debebam, scilicet in castro de Omellas, et in toto terminio ipsius castri, et in castro de Puieto, et in toto terminio ejus, exceptis ... Facta, sunt hec, presentibus ... R. Atbrando, et R. Lanberto nepote ejus ...

1197.01.?? [LIM, CLXXIV] *Carta escambii quod fecit Guillelmus, dominus Montispessulani, Raimundo Lanberto. Januar. 1196 (1197).*

Anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXXX^o VI^o, mense januarii. Hec est carta escambii, in hunc modum. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, per me et per meos, dono, trado, et jure permutacionis, seu escambii, in perpetuum laudo et concedo tibi Raimundo Lanberto et tuis, ad omnes voluntates vestras et vestrorum plenarie faciendas, sine omni inquietudine et appellacione, videlicet illos IIII solidos melgorienses censuales ... De domino Guillelmo Montispessulani, et de Raimundo Lanberto, quando hec laudaverunt quisque alteri in Castro juxta puteum, sunt testes B. Lanberti, Raimundus Atbrandus, R. Lanberti nepos ejus ...

1197.07.?? [LIM, DLXVII] *Probatio superioris instrumenti per testes, et ejusdem per sacramentum confirmacio. Jul. 1197.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VI^o, mense julii. Guillelmus, dominus Montispessulani, gratia servande memorie, et ut rerum gestarum probatio salva esse posset, coram domino Raimundo, Dei gratia duce Narbone, comite Tholose et Melgorii, marchio Provincie, omnia que in altera parte hujus carte continentur, probavit esse vera, laudata et concessa, per ydoneos testes, corporaliter ab eis sacramento prestito, scilicet Bertrandum Gratam, Ugonem de Podio, et Raimundum Cayphas, sub presentia et testificacione ... R. Lanberti, Bernardi Lanberti, fratris ejus, R. Lanberti, filii ejus, Raimundi Atbrandi, R. Lanberti, nepotis ejus ...

1197.10.?? [LIM, CXXIII] *Instrumentum Guillelmi de Monte Olivo, super alienacione vicarie Montispessulani, et aliis, cum suis omnibus pertinenciis. Octobr. 1197.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VII^o, mense octobris. Ego Guillelmus de Monte Olivo, per me et per meos, bona fide, et sine dolo, cum hac carta vendo, et titulo perfecte venditionis in perpetuum trado tibi domino Guillelmo Montispessulani, filio quondam domine Mathildis ducisse, et omnibus successoribus tuis, ad omnes voluntates tuas et tuorum plenarie faciendas, absque omni inquietudine et retencione, scilicet omnem vicariam, et ... Testes sunt magister Guido, B. Lanberti, R. Atbrandi, R. Lanberti ejus nepos ...

1199.??.?? [LIM, CCCCLV] *Item, sacramentum super eodem, quod fecit Petrus Raimundi Guillelmo, domino Montispessulani. Ann. 1199.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o XC^o VIII^o. Eu Peire Raimun de Frontinan, filz de Guillelma, promet e coveng a te Guillelm sennor de Monpestler, filz de na Matheltz, que d'aquesta hora adenant, del castel de Frontinan ... Testes, ad hoc specialiter vocati et rogati, sunt ... Raimundus Atbrandi, Raimundus Lanberti, ejus nepos ...

1199.09.?? [LIM, DXXXIII] *Donum fevi, quod fecit Guillelmus, dominus Montispessulani, Petro de Roca Fica. Septembr. 1199.*

In nomine Domini. Anno ejusdem incarnationis M^o C^o LXXXX^o VIII^o, mense septembris. Sit omnibus hec audientibus manifestum, quod ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, per me et per omnes successores meos dominos Montispessulani, cum hac carta dono, et in presenti trado tibi Petro de Rocafixa, et omnibus heredibus tuis inperpetuum, ad feudum per hominiscum, videlicet totum castlarem et totum podium, cum toto plano quod est ante ecclesiam Sancte Marie Beati Poncii, cum omnibus introitibus et exitibus ... Testes sunt Bernardus Lanberti, bajulus Montispessulani, ... R. Atbrandi, R. Lanberti, ejus nepos ...

1200.01.?? [LIM, CCCCLXII] *Sacramentum cum recognicione, quod fecit Bertrandus Guillelmi, Guillelmo domino Montispessulani, super emptione Omellacii. Januar. 1199-1200.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o XC^o VIII^o, mense januarii. Eu Bertran Guillelm de Mont Arnalt, filz de n'Alazais, sai et en veritat conosc, e son cerz, que tu Guillelm de Monpestler, filz de na

Mathels, as comprat de Titborcg et de Sybilía, fillas que foron d'en R. At, Homellaz, e tot quant en R. At avia el mandament d'Omellaz, e promet e covenc a te Guillelm, sennor de Monpestler, fil de na Matheus, que d'aquesta hora adenant del castel de Mont Arnalt ... De Bertrando Guillelmo, quando hec omnia se observaturum juravit, et cognovit seseinde hominium domino Guillelmo Montispessulani fecisse, fuerunt testes ... R. Atbrandi, R. Lamberti nepos ejus ...

1200.01.?? [LIM, CCCCLXIII] *Item sacramentum cum recognicione, quod fecit Poncius d'Agon Guillelmo, domini Montispessulani, super emptione Omellacii. Januar. 1199-1200.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o XC^o VIII^o, mense januarii. Eu Ponz d'Agon, filz de na Guar-sens, sai et en veritat conosc, et son cerz, que tu Guillelm de Monpestler, fill de na Mathelz. as comprat de Ticborcg et de Sibilia, fillas que foron d'en R. At, Homellaz, e tot quant en R. At avia el mandament d'Omellaz, e promet e covenc a te Guillelm, sennor de Monpestler, fill de na Mathelz, que d'aquesta hora adenant, del castel de Mont Arnalt ... De Poncio de Agone, quando hec omnia se observaturum juravit, et cognovit se inde hominium domino Guillelmo Montispessulani fecisse, fuerunt testes ... R. Atbrandi, R. Lamberti nepos ejus ...

1200.04.?? [LIM, CCCXLVI] *Item, de eodem sacramentum, quod fecit Bertrandus de Gigano, Guillelmo, domino Montispessulani. April. 1200.*

Anno Dominice incarnationis M^o CC^o, mense aprilis. Eu Bertran de Gigan, filz de na Maria, promet e covenc a te Guillelm, sennor de Monpestler, filz de na Mathelz la duguessa, que d'aquesta hora adenant del castel de Frontinan ... Testes ad hoc specialiter vocati sunt ... Bernardus Lanberti, Raimundus Lamberti, filius ejus, Raimundus Atbrandi, Raimundus Lamberti nepos ejus ...

1200.04.?? [LIM, DLXV] *Donacio liberi alodii, super castro de Trezano, et quarta parte de Poieto, quam fecit Raimundus de Castris Guillelmo, domino Mintispessulani. April. 1200.*

Anno Dominice incarnationis M^o CC^o, mense aprilis. Ego Raimundus de Castris, filius Raimundi de Castris et Ermessens quondam uxoris ejus, consilio et voluntate et assensu supradictipatris mei ... irrevocabiler dono, per me et per omnes successores meos, pro libero et franco alodio, tibi domino Guillelmo Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et omnibus successoribus tuis, tantum modo dominis Montispessulani, scilicet castrum de Trezan ... Quando dominus Guillelmus Montispessulani et Raimundus de Castris hec omnia supradicta universa et singula laudaverunt, et jurejurando corporaliter confirmaverunt; et de Raimundode Castris patre, quando hec omnia laudavit, et rata in perpetuum manere voluit, fuerunt testes ... Bernardus Lanberti, bajulus, R. Atbrandi, R. Lanberti, ejus nepos ...

1202.04.?? [LIM, CCCVI] *Vendicio quam fecit Guillelma, filia Guillelmi de Sancto Michaeli, de honore quem habebat in terminio de Palude, Guillelmo, domino Montispessulani. April. 1202.*

Anno ab incarnatione Domini M^o CC^o II^o, mense aprilis. Ego Guillelma, filia quondam Guillelmi de Santo Michaeli et Ermeniardis de Bolozannicis, et ego Raimundus de Insula, maritus dicte Guillelme, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo, cum hac cartavendimus, et in perpetuum tradimus et concedimus tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis, et quibus volueritis, vel dimiseritis, ad omnes voluntates vestras et vestrorum plenarie faciendas, sine omni inquietudine et appellacione, videlicet albergum duobus militibus et tercię partis alterius militis, et dominium, et consilium, et laudimium, et totum hoc, quicquid sit, vel esse potest, quod nos habebamus, vel habere visi sumus, in toto honore quem Bertrandus de Monte mirato a nobis tenebat in terminio de Palude, quem honorem vos ab eo emistis; et confrontatur cum via publica qua itur de Latas ad Salviniacum, et ex alia parte cum honore vestro, via in medio, et ex alia parte cum palude Stagni et cum Salsoireto ... Testes sunt G. de Mesoa, R. Atbrandus, R. Lanberti nepos ejus, P. Luciani, Petrus Poncius, magister Rotgerius, B. Richetus, et Guillelmus Raimundi, qui hec scripsit. ...

1202.05.?? [LIM, DXLI] *Vendicio vicarie, et ceteris honoribus, quam fecit Adalaiz, neptis quondam Guiraldi vicarii in castello de Paollano, cum Bernardo Gervasio, ejusdem filio, Guillelmo, domino Montispessulani. Mens. maii 1202.*

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o CC^o II^o, mense madii. Ego Adalaiz, neptis quondam Guiraldi vicarii, et ego Bernardus Gervasius, filius ejus, per nos et per nostros, bona fide, et sine dolo, cum hac carta, et absque ulla retencione, vendimus, tradimus, et in perpetuum concedimus, et titulo perfecte vendicionis penitus derelinquimus tibi domino Guillelmo, Montispessulani domino, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis, et quibuscunque volueris, vel dimiseris, ad omnes tuas et tuorum voluntates plenarie faciendas, sine omni inquietudine et appellacione nostra et nostrorum, videlicet totam illam vicariam, quam Guiraldus vicarius olim habuit et tenuit, vel aliquis per eum, aut nos ipsi a vobis habebamus et tenebamus in toto castro de Paollano, et in toto ejus terminio, sicut ipse Guiraldus et antecessores sui olim habuerunt et tenuerunt a domino de Omellacio ... Hujus rei testes sunt R. Atbrandus, R. Lanberti, nepos ejus ...

1202.06.18 [LIM, DLXIX] *Instrumentum in quo continetur legitima et perpetua donatio, quam fecit abbas et capitulum Aniane Guillelmo, domino Montispessulani, super honore de Frontiniano. 18 jun.*

1202.

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o CC^o II^o, XIII^o kalendas julii. Ego Gaucelmus, Dei gratia abbas Anianensis, voluntate et consilio et assensu tocius capituli Anianensis . . . jure perpetuo semper duraturi acapti dono, trado, cedo tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis successoribus, dominis tantum modo ville Montispessulani, videlicet totam pro indiviso medietatem tocius pulmenti et usatici maris et stagni, et terre, et conssoe, et insule Vacherie, et nemoris, et venationis . . . quod umquam monasterium Aniane, vel aliquis, nomine ipsius monasterii, habuit, tenuit, vel percepit in stagno, mari et manegueriis, vel in usaticis, vel in serviciis eorum, vel in militibus, vel in hominibus et feminis, et in omnibus illis qui a monasterio Anianensi aliquid habent et tenent in tota parrochia et decimaria Sancti Pauli de Frontiniano . . . Horum omnium testes fuerunt . . . **R. Atbrandus, R. Lamberti nepos ejus . . .***

1202.08.?? [LIM, DLXX] *Vendicio liberi alodii, quam fecit Ermessendis, filia Poncii de Melgorio, cum Raimundo de Sancta Cruce, marito suo, in terminio de Frontiniano, Guillelmo, domino Montispessulani. Aug. 1202.*

*Anno ab incarnatione Domini M^o CC^o II^o, mense augusti. Ego Ermessendis filia quondam Poncii de Melgorio, et ego Raimundus de Sancta Cruce maritus ejus, bona fide, et sine omni dolo, cum hac carta, et absque ulla retencione, vendimus, et pro libero et absoluto alodio in perpetuum tradimus et concedimus tibi Guillelmo, domino Montispessulani, filio quondam Mathildis ducisse, et tuis, et quibus volueritis, vel dimiseritis, ad omnes voluntates vestras et vestrorum plenarie faciendas, sine omni inquietudine et appellatione, videlicet . . . que unquam ad nos, vel antecessores nostros, unquam pertinuerunt, pertinere possunt, vel debent, vel in posterum, per plantaciones vinearum, pertinebunt, in toto castro de Frontiniano, et in toto ejus terminio, et in tota parrochia Sancti Pauli de Frontiniano, cum omnibus suis adjacentibus in terra, in stagno, in mari et in aquis . . . Horum omnium testes sunt magister Guido, B. Lamberti, R. Lamberti filius ejus, **R. Atbrandus, R. Lamberti nepos ejus . . .***

21. **R(aimundi) Atbrandi, R(aimundi) Lamberti ejus nepos, . . . Guiraldus Atbrandus**

1197.12.?? [LIM, CCIV] *Carta matrimonii Bernardi, comitis Convenarum, et Marie, uxoris sue, filie Guillelmi, domini Montispessulani. Decembr. 1197.*

*Cum masculi et femine conjunctio a jure naturali et ex divino precepto descendat, et ob hanc rem donationes a muliere, vel ex parte mulieris, intervenire soleant ad matrimonium observandum, et propter honera matrimonii levius sustinenda, ideo in Dei nomine, ego Guillelmus, dominus Dei gratia Montispessulani, filius quondam Mathildis ducisse, collocans filiam meam Mariam in matrimonium tibi Bernardo, comiti Convenarum, dono tibi cum ea CC marchas argenti fini, et hornamenta nuptialia . . . Facta est carta ista et laudata apud Montempessulanum in camera domini Guillelmi Montispessulani, anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXX^o VII^o, mense decembris. Horum omnium supradictorum sunt testes . . . B. Lamberti, **R. Atbrandi, R. Lamberti nepos ejus . . . Guiraldus Atbrandi . . .***

1197.12.?? [LIM, CCV] *Solutio domine Marie, filie Guillelmi, domini Montispessulani, quam fecit patri suo, et infantibus suis et domine Agnetis, uxoris sue, de villa Montispessulani, cum suis adjacentiis, et de omnibus dominicaturis ad dominum Montispessulani adventientibus. Decembr. 1197.*

*In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o C^o LXXX^o VII^o, mense decembris . . . Eapropter ego Maria, filia domini Guillelmi Montispessulani, cerciorata de facto et de jure, sciens et cognoscens cum hac carta me esse etatis XV annorum et amplius, in perpetuum, per me et per omnes heredes et successores meos, solvo et desamparo, et sine omni retencione derelinquo tibi domino Guillelmo Montispessulani, patri meo, et tibi Guillelmo, filio ejus et domine Agnetis, fratri meo, totam totaliter villam Montispessulani, cum omnibus suis adjacentiis et pertinentiis, et totum . . . Horum omnium supradictorum sunt testes . . . Bernardus Lamberti, **Raimundus Atbrandi, R. Lamberti nepos ejus, Guiraldus Atbrandi . . .***

1202.11.04 [LIM, XCIX] *Testamentum domini Guillelmi Montispessulani, filii Mathildis ducisse. 4 novembr. 1202.*

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M^o CC^o II^o, pridie nonas novembris. Ego Guillelmus, Dei gratia Montispessulani dominus, filius quondam Mathildis ducisse, in mea bona memoria, et in ultima voluntate mea, sic dispono et ordino testamentum et ultimam voluntatem meam . . .

*De primis redditibus honoris mei, post obitum meum, detur medietas in testamentomeo complendo, et alia medietas in debitis meis et querelis solvendis, noticia xv proborum hominum meorum, videlicet . . . **Raimundi Atbrandi, Raimundi Lamberti nepotis ejus . . .***

*Hujus ultime voluntatis et horum omnium supradictorum sunt testes . . . **Raimundus Atbrandus, R. Lamberti nepos ejus . . .***

*Post hec, domino Guillelmo Montispessulani mortuo, prefati omnes testes testamentarii, videlicet . . . **R. Atbrandi, R. Lamberti nepos ejus . . .***

*Horum omnium interfuerunt presentialiter testes, . . . **Guiraldus Atbrandus . . .***

22. **R. Atbrandi, R. Lamberti ejus nepos, Guiraldus Atbrandi, ... Abram**

1197.01.?? [LIM, CXC] *Instrumentum absolucionis, quam fecerunt Guillelmo, domino Montispessulani, Salve de Poscheriis et Mosse de Poscheriis frater ipsius, et Bonastruc de Montellis. Januar. 1196-1197.*

Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VP, mense januarii. Ego Salve de Poscheriis, et ego Mosse de Poscheriis, frater ejus, et ego Bonastruc de Montellis, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo, cum hac carta, et absque ulla retencione et exceptione, absolvimus, et inperpetuum liberamus, et quietum clamamus te dominum Guillelmum, Montispessulani dominum, filium quondam Mathildis ducisse, et tuos, et omnes res tuas et tuorum, et omnes illos et singulos ...

*De Mosse, quando in bona fide sua hec laudavit et Salve plevivit per fidem suam, in domo Militie apud Montempessulanum, in cimiterio juxta ecclesiam, sunt testes ... B. Lanberti, **R. Atbrandi**, **R. Lamberti**, **nepos ejus**, **Guiraldus Atbrandi** ... Mosse et **Abram**, filii Mairone, et Guillelmus Raimundi, qui hec scripsit.*

*De Bonastruc de Montels quando laudavit et plevivit per fidem suam, sunt testes G. de Mesoa, **R. Atbrandus**, R. Lamberti, B. Lamberti, R. de Mairosio, Johannes de Aorlaco, Bertrandus Gaucelmus, B. de Latis, B. Austrini, P. Dosca, **Abram** Rufus, Bonetus filius ejus, Fosset, Maimon, Jacef judei, et Guillelmus Raimundi, qui hec scripsit.*

23. **R. Atbrandus, ... Abram**

1197.02.?? [LIM, CXCI] *Item carta absolucionis, quam facerunt Guillelmo, domino Montispessulani, David, filius Blanche, et Mosse, filius Mairone. Februar. 1196-1197.*

*Anno Dominice incarnationis M^o C^o LXXXX^o VI^o, mense februarii. Ego David, filius Blanche, et ego Mosse, filius Mairone, bona fide et sine omni dolo, cum hac carta, et absque ulla retencione et exceptione, solvimus, liberamus et clamamus quietum in perpetuum te dominum Guillelmum Montispessulani, et tuos, et omnes res tuas, et ... Testes sunt ... **R. Atbrandus** ... **Abram** de Mairona...*

2.1.2 **Cartulaire des rois d'Aragon [AMM, AA1] [CRA]**

Le cartulaire des Guilhem seigneurs de Montpellier [LIM] ne reproduit que la partie (très majoritaire) des documents du mémorial des nobles [AD34, AA1] concernant les Guilhem de Montpellier, des débuts en 985 jusqu'à la fin de cette dynastie entérinée par le mariage de Pierre II roi d'Aragon avec Marie de Montpellier en 1204. Il existe des actes postérieurs à ce mariage de 1204 dans le mémorial des nobles [AD34, AA1], qui ont été compilés dans le cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon [CRA]. Nous n'y avons trouvé qu'un seul acte concernant les Atbran, que voici.

1259.02.19 [CRA, XXXVII, pp. 431-433] *Noverint universi quod nos Jacobus, Dei gratia rex Aragorum, Majoriearum et Valencia, comes Barchinone et Urgelli et dominus Montispessulani, quia pro certo invenimus quod **Abrandus quondam tenens locum in Montispessulano et ejus districtu**, abstulit injuste Petro Aldeberti, militi quondam, quartos, quintos, usatica et laudimia, que dictus Petrus Aldeberti habebat, tenebat et possidebat pro nobis in feudum, in parrochia Sancti Johannis de Sancta Eulalia et in parrochia Sancte Maris de Rovegia et in parrochia Sancti Saturnini de Campriniano, que sunt in termino Puget.*

Ideo, per nos et nostros, restituimus, damus et concedimus tibi, Brunissendi, uxari Raimundi Gaucelmi et filie quondam dicti P[etri] Aldeberti, et ...

Datum apud Montempessulanum, undecimo kalendas marcii, anno Domini M^o CC^o L^o octavo.

Signum Jacobi, Dei gratia regis Aragorum, Majoriearum et Valencia, comitis Barchinone et Urgelli et domini Montispessulani.

Testes sunt Berengarius de cardona, G. de Rochafolio, R. de Gerundella, Aries Ivaynes, Ferrandus Ivaynes.

Signum Petri de Capelladis, qui, mandato domini regis, hec scribi fecit, loco, die et anno prefixis.

2.1.3 **Grand et petit thalamus – Listes des consuls et bayles [AMM, AA4/AA9]**

Les archives de Montpellier contiennent les listes de tous les consuls et bayles de Montpellier depuis⁸ 1204 (début du consulat d'après [AMM, AA9]) jusqu'à 1426, dans le grand thalamus [AMM, AA4] en latin et dans le petit thalamus [AMM, AA9] en occitan. Ces listes sont aisément consultables sur le site « Le Petit Thalamus

8. Il y avait des consuls et un bayle avant cette date comme le montre par exemple un acte de 1181 [LPT, p. 137]. En 1204 commence en fait une nouvelle ère pour le consulat de Montpellier, avec l'arrivée de Pierre II roi d'Aragon comme seigneur de Montpellier par son mariage cette année-là avec Marie fille du dernier Guilhem seigneur légitime de cette ville [Pec, n° 466], et l'établissement d'une charte de la ville la même année [LPT, p. 58].

de Montpellier »⁹. Voici ci-dessous tous les consuls et bayles de Montpellier de la famille Atbrand¹⁰.

1. **Atbrand**, consul en 2^e position en **1223** *n'Atbran*¹¹, consul en 2^e position ou bayle en **1228**.
2. **Berenguier Atbrand**, consul en **1243**, **1253** et **1258**, les trois fois en 3^e position, remplacé à **sa mort en 1258** par St. Rog
3. **Guiraud Atbrand**, bayle en **1222**, remplacé à **sa mort en 1222** par **Raymond Atbrand, son père**.
4. **Jacme Atbrand**, consul en 3^e position en **1297**.
5. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1215** et en 1^{ère} position en **1226**, baile en **1222** et **1228** (ou consul en 2^e position en **1228** ?), remplace **Guiraud Atbrand, son fils, à sa mort en 1222**.
6. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1245** et en 3^e position en **1250**, remplacé à **sa mort en 1250** par Raymond de Concas.
7. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1254** et en 4^e position en **1267**, bayle en **1279**.

La liste des consuls est peu claire pour les Atbran en 1128, ce qui explique les points d'interrogations sur la liste ci-dessus. Quand on regarde les originaux :

1. *Atbrandus* consul, *R. Atbrandi* bayle [AMM, AA4] ;
2. *R. Atbran* consul (nom rayé par un trait fin, mais il faut le compter pour avoir 12 consuls), *En Atbran* bayle [AMM, AA9].

Il est intéressant de noter que c'est la dernière apparition de ce Raymond Atbrand dans les registres de cette époque. Il est possible que Raymond Atbrand soit décédé en 1228 mais que cela n'ait pas été enregistré sur ces listes, comme c'est pourtant le cas pour d'autres années.

Il est important de comprendre comment fonctionne le système des consuls et du bayle pour la ville de Montpellier aux XIII^e siècle, car la position du consul dans les listes va nous donner une indication précieuse sur le métier de chacun de ces Atbrand. Ce système est expliqué par A. Germain [HCM, Tome 1] et aussi par J. Guillaumot [JGu], qui reprennent notamment les informations que l'on retrouve dans les actes originaux du petit Thalamus [AMM, AA9] [LPT]. L'organisation de l'administration de la ville de Montpellier est progressivement détaillée dans les textes :

1. En 1204, les coutumes de Montpellier [LPT, pp. 1-59] précisent les choses suivantes :
 - (a) Le seigneur de Montpellier choisit le bayle de la ville parmi les personnes les plus sages de la ville après en avoir conféré avec les prud'hommes de la ville, c'est-à-dire les consuls. Le bayle doit rendre compte au représentant (lieutenant) du seigneur de Montpellier choisit par ce dernier. Il est rémunéré par le seigneur de Montpellier avec les autres officiers de sa cour choisis par le seigneur de Montpellier et le bayle, pour rendre justice dans la ville de Montpellier¹².
 - (b) Le bayle ne peut pas être juif¹³, confirmant cette disposition déjà existante avec les Guilhems de Montpellier depuis au moins 1121, comme indiqué dans les testaments de 1121 de Guilhem V, de 1172 de Guilhem VII et de 1202 de Guilhem VIII¹⁴. La fonction de bayle existait donc déjà sous les Guilhem seigneurs de Montpellier avant 1121.
 - (c) Le bayle doit être un homme de Montpellier¹⁵.

9. Voir <http://thalamus.huma-num.fr/>. L'index des personnes <http://thalamus.huma-num.fr/index-personnes/lettre-A.html> donne tous les Atbrand qui ont été consuls et/ou bayles, avec les dates de années fonctions.

10. Contrairement au site de la note 9, nous pensons qu'il faut distinguer non pas 2 mais 3 Raymond Atbrand, comme listés dans cette sous-section.

11. Identifié à tort à Raymond Atbrand dans <http://thalamus.huma-num.fr/index-personnes/lettre-A.html>.

12. *UNS sols es senher de Montpeylier que enaysi ab voluntat de Dyeu governa son pobol e sa honor. Ab sobeyran estudi dona obra com si dels plus savis e dels lials homes de Montpeylier fassa baylon de Montpeylier, dels homes solamens daquelavila, comunicat lo cosselh dels proshomes daquela vila; le cal bayles a negun autre baylon non es soztmes, ni tengustz de respondre ni de cosselh demandar, mays compte rendre deu ad aquel quel senhor establira; all cal baylon tug li autre baylon, e neys aquel de Latas e aquel de Casteinou, devon obezir et en son poder dreg far. Et ab lo baylon en sa cort establis curials proshomes e savis dels homes daquela vila. Et al baylon et als curials dona tan del sieu que els, laychatz tots lur autres afars, estan en cort, e cadadia son en cort et en justizia. E promession fan al senher davan lo pobol per sagramen de sans evangelis, que don ni servizi non prendon, els ni hom ni femena per els, ni per arenan non lur sia promes, ni eIs non prometon se prenedors de neguna persona que plag en la cort aia, negun temps can longamens els en la cort seran; e que lialmens e fizelmens per bona fe, segon lus de la cort, tracton e jutgon et enquieyron e defeniscon los plags, et a cascun vuelhon sa drechura tan ben a1 paure can al ric.* Article I [LPT, pp. 2-3], traduction en Français disponible [HCM, Tome 1, pp. 54-55].

13. *Bailon juzueu non ha le senher de Montpeylier en negunas de sas rendas.* Article VII [LPT, pp. 6-7], traduction en Français disponible [HCM, Tome 1, p. 61].

14. Voir A. Germain [HCM, Tome 1, p.61]

15. *Le bayles de Montpelier pren las justizias de la cort eis lauzimis solamens. E negun baylon le senher en negunas de sas rendas de Montpeylier non deu aver, si non dels homes de la dicha vila.* Article CIX [LPT, pp. 48-49], traduction en Français disponible [HCM, Tome 1, p. 117].

- (d) Le bayle est choisi pour un an et ne peut pas être à nouveau bayle l'année suivante¹⁶.
- (e) Le conseil de Montpellier est constitué de 12 prud'hommes (consuls) pour administrer la seigneurie de Montpellier. Il ne peut y avoir qu'un consul dans une maison. Ils sont choisis pour un an, ne peuvent continuer l'année suivante, et participent à l'élection de ceux de l'année suivante. Le lieutenant du seigneur élira avec leur conseil le bayle de la cour de Montpellier si le seigneur est absent¹⁷.
2. En 1205, les coutumes de Montpellier sont complétées [LPT, pp. 60-71]. Le processus d'élection des 12 consuls y est précisé : pour l'élection des nouveaux consuls, 7 autres prud'hommes sont rajoutés aux 12 consuls qui terminent leurs mandats, un par « échelle »¹⁸, c'est-à-dire un par groupe de métiers¹⁹. Mais le procédé d'élection de ces 7 autres prud'hommes n'est pas précisé, ni comment les 12 nouveaux consuls sont élus.
3. Un accord en 1211 fait intervenir l'évêque de Maguelone dans le processus d'élection des consuls [HCM, pp. 158-159 et 349-352].
4. Deux nouveaux accords en 1246 remet dans le processus le seigneur de Montpellier (Jacques I^{er}d'Aragon) à la place de l'évêque de Maguelone [HCM, pp. 159 et 352-358].
5. Un acte du XIII^e siècle donne de manière très précise le processus d'élection des consuls²⁰, mais il est très probable qu'il ait été ainsi dès 1204 ou 1205, car auparavant il n'était pas précisé dans les textes :
- (a) L'élection des 12 nouveaux consuls a lieu le 1^{er} mars pour entrer en fonction le premier jour de la nouvelle année, c'est-à-dire le 25 mars à cette époque.
- (b) Les 12 consuls sortants choisissent 5 électeurs dans chacune des 7 échelles pour constituer un collège de 35 personnes, parmi lesquels sont tirés au sorts 7 grands électeurs, un par échelle.
- (c) Les 12 consuls sortants avec les 7 grands électeurs choisissent un deuxième collège de 60 personnes provenant de 12 *chaperons*, 5 provenant de chacun de ces 12 chaperons.
- (d) Pour chacun de ces 12 chaperons est tiré au sort un consul, formant ainsi l'ensemble des 12 nouveaux consuls de la ville de Montpellier.

16. *Bayle e sotzbayle, jutge o vigier non deuonen la cort mays un an estar, e pueys defra dos ans neguns daquels en la cort non deu esser restaurastz.* Article CXX [LPT, pp. 52-53], traduction en Français disponible [HCM, Tome 1, p. 122].

17. *ESTABLIMENS DELS COSSOLS. Establitz es que XII. proshomes e lials de Montpeylier, elegustz ad acoselhar la comunaleza de Montpeylier, jurar deuon que per bona fe acosselhon aquel quel senher en son luoc establira en aquesta terra. Et aquel sia tengustz demandar cosselh dels distz XII., et estar als cosselhs dels de totas las causas que a la comunaleza de Montpeylier de la terra pertenenran. Els quals XII. denant distz non sia pauzatz mays un sols dun alberc; liquals XII. non estion en aquela aministration mays un an, en la fin del qual an ilh mezeus XII. deuon ad ayso meteis autres XII. elegir, fag sagramen que eis per bona fe los elegion. Li qual de novel elegulz deuon jurar aquo mezeus; e per cosselh daquestz XII., aquel que tenra lo luoc del senher en aquesta terra deu eleger baylon de la cort, cant le senher non sera presens en aquesta terra.* Article CXXI [LPT, pp. 52-53], traduction en Français disponible [HCM, Tome 1, p. 123].

18. *LI XII. COSSOLS DEUON ACOSSELHAR. Establitz que XII. proshomes e lials baron de Montpeylier, elegustz ad acoselhar lacomunalez de Montpeylier, deuon jurar que per bona fe acosselhon, et utilmens proveion a tota la comunaleza de Montpeylier, et aquela fizelmens region e governon; e que eussamens per bona fe acosselhon al bayle de la cort, et ad aquel lo qual lo senher en son luoc en aquesta terra establira, lequal es tengustz demandar cosselh dels distz XII. proshomes, et estar als cosselhs dels de totas las causas que a la comunaleza de Montpeylier e de tota la terra de Montpeylier pertengon; eis quals XII. davan distz non sia pauzatz mais un sol dun alberc; liquals XII. non estion en aquela aministration mais per un an, en la fin delqual an ilh mezeus XII. deuon ad aisso mezeus autres XII, eleger, aiustatz a se en aquela election VII. proshomes, so es assaber de cascuna escala un. Et enaissi deu esser facha per tostz temps la election dels XII. barons, fag empero de tostz loselegidors sagramen, que bons e lials et utils per bona fe los elegion, ni alcuns per ira o per enemistansa non gieton, ni per amorni per parentesc alcun en aquel offici et aministration non elegion; li qual de novel elegutz per tostz deuon jurar las sobredichas causas. Et ab cosselh, et ab espresa voluntat, et ab amonestamen daquels XII. deu elegir bayle aquel quelluoc del senher eh aquesta terra tenra, can le senher en aquesta terra non sera presens. Et aquel quelluoc del senher tenra en aquesta terra e li sobredigs XII. deuon jurar, que bon bayle et util elegion, segon que ad eis mielhs sera veiaire. Et aquestz XII. proshomes davandigs aion plen poder destablir e de destrenher e de emendar totas aquelas causas, que ad els sera veiaire pertener al profieg de la comunaleza de Montpeylier. Et eussamens que la vila de Montpeylier sia murada e garnida per conoguda e per establiment dels mezeuses, duran et estan empero la senhoria del senher rey e de la dona regina e de la cort dels. E cascun daquestz XII. deu aver e penre el temps de lur offici CC. s. de la cauza publica, si adonx y son trobastz. Eneguns daquestz que en aquestz ofici sia elegustz non sen pot defendre per alcuna occayzons sinon per lial, que non sia en aquestz offici.* Article IX [LPT, pp. 64-67].

19. Ce regroupement en 7 échelles correspondait au 7 jours de la semaine, chaque groupe ayant la charge de la surveillance des portes de la ville un jour de la semaine [LPT, pp. 95-98] [HCM, Tome 1, pp. 151-209] [JGu].

20. *ESTABLIMEN COM SE DEVON ELEGIR COSSOLS E FAN SE LO PREMIER JORN DE MARS. Sabedoyra cauza es quel premier jorn de mars fa hom la cloca de cossols de mestiers per rendre elegidors de cossols. E daquels que rendon cossols de mestiers deuon los VII. cossols penre V. de cascuna de las escalas, tals que non puescon rutlar ni sien dignes a rutlar, e devon far per cascun daquels VII. elegidors V. rutlon. Et en laun daquels V. rutlons devon metre carta escricha e fegurada, et aquel que aura lo rutlon ab la carta escricha e figurada deu esser elegidors ab los cossols; et enaysi deu se seguir de totas las VII. escalas per VII. elegidors; e toslz los VII. eligidors ab los XII. cossols devon elegir LX. proshomes de las escalas sobre escrichas en aysi com se conten en la ordenamen sobre scrig. Et aquels LX. proshomes elegustz per los cossols e per los VII. elegidors devon rutlar enaysi com dessus escrig es de V. en V. Et en aquesta election dcu esser lo senher rey si es en la terra si esser y vol, o un messatge sieu trames per lo dig senher rey per esser en la election. Et aquel messatge deu esser de salsas en la el senher rey al messatge de lui, si son en la election, an poder de VI. senher rey per esser en la election et aquel messatge deu esser desalsas en la. El senher rey ol messatge de lui si son en la election an poder de VI [LPT, pp. 100-101]. Voir aussi A. Germain [HCM, Tome 1, pp. 151-209] et J. Guillaumot [JGu]. Cet acte est non daté et estimé être du XIII^e siècle [LPT, p. 578].*

6. La répartition des 12 chaperons est donnée dans un acte de 1252²¹, incluant un roulement sur trois ans pour la répartition des drapiers de Saint Firmin sur les chaperons des tables, celui de la draperie vermeille et celui de la draperie sobeyrane :
- (a) Le 1^{er} chaperon est réuni avec le 2^e, formant le groupe des « tables » (les tables des changeurs), constitué de 9 changeurs et 1 poivrier ;
 - (b) Le 2^e chaperon est réuni avec le premier, voir ci-dessus ;
 - (c) Le 3^e chaperon de la « draperie vermeille » constitué de 5 drapiers vermeils, l'un d'entre eux étant remplacé par un drapier de Saint Firmin la 1^{ère} année ;
 - (d) Le 4^e chaperon de la « draperie d'en haut » constitué de 5 drapiers d'en haut, l'un d'entre eux étant remplacé par un drapier de Saint Firmin la 2^e année ;
 - (e) Le 5^e chaperon des « pelletiers » constitué de 4 pelletiers (vendeurs de peaux de bêtes) et 1 bourrelier (fabricant de harnais, sacs et courroies) ;
 - (f) Le 6^e chaperon des « orgiers » constitué de 5 orgiers, l'un d'entre eux étant remplacé par un drapier de Saint Firmin la 3^e année ;
 - (g) Le 7^e chaperon des « tisserands » constitué de 3 tisserands, 1 mercier et 1 épicier de Saint Nicolas ;
 - (h) Le 8^e chaperon des « bouchers » constitué de 2 bouchers de mouton, 1 boucher de boeufs, 1 boucher de porcs et 1 poissonnier ;
 - (i) Le 9^e chaperon des « artisans du cuivre » constitué de 2 artisans du cuivre, 2 cordonniers et 1 forgeron la 1^{ère} année, 2 artisans du cuivre, 1 cordonnier et 2 forgerons la 2^e année (roulement de deux ans pour ce chaperon) ;
 - (j) Le 10^e chaperon des « tanneurs » constitué de 5 tanneurs ;
 - (k) Le 11^e chaperon des « charpentiers » constitué de 3 charpentiers et 2 tailleurs de pierre ;
 - (l) Le 12^e chaperon des « laboureurs », constitué de 5 laboureurs.

La liste des consuls élus suit très probablement l'ordre des chaperons indiqué ci-dessus. Nous remarquons que les Atbrand sont essentiellement dans les positions 1 et 2 (changeurs), ou en position 3 (drapeurs vermeils) et exceptionnellement une fois en position 4 (drapier d'en haut)²² :

1. **Atbrand**, consul en 2^e position en **1223** et consul en 2^e position ou bayle en **1228** : **changeur**.
2. **Berenguier Atbrand**, consul en **1243**, **1253** et **1258** en 3^e position : **drapier vermeil** ;
3. **Jacme Atbrand**, consul en 3^e position en **1297** : **drapier vermeil** ;
4. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1215** et en 1^{ère} position en **1226**, baile en **1222** et **1228** (ou simplement consul en 2^e position en **1228** ?) : **changeur**.
5. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1245** et en 3^e position en **1250** : **changeur** puis **drapier vermeil**.

21. ESTABLIMEN DELS RUTLONS DELS MESTIERS.

En lan de l'Encarnacion de Nostre Senhor M. e CC. LII. ... Nos cossols davandisz :

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE TAULAS.

Eslablen que cambiadors (Taulas tenens e placeiayres) aion X. rutlons per dos cossols, e daquestz X. rutlons donon cascun an a pebriers I. rutlon.

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE DRAPARIA VERMELHA. *Item la draparia vermelha (aras es de borjegas de plassa) aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons devon lo premier an I. rutlon a la pelharia (aras es draparia de San-Fermin).*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE DRAPARIE SOBEYRANA. *Item draparie sobeyrana (aras sapela draparie vermelha) aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons dono un rutlon als pelhiers (so son drapiers de San-Fermin) lo segon an.*

ESTABLEMEN DELS RUTLONS DE PELLICIERS. *Item pelliciers aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons aia la carreyra de la correiaria I. rutlon cascun an, els IV. rutlons son entre toztz los autres pelliciers.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DELS ORGIERS. *Item los orgiers aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons donon I. rutlon als pelhiers (Que son aras drapiers de San-Fermin) lo ters an ; et ayso sicum es dig de draparia vermelha (so es plassa), e de draparia sobeyrana (so es la vermelha), e de orgaria que donon I. rutlon a pelhers (so son drapiers de San-Fermin.), se deu seguir per totz temps.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE CANABASSIERS. *Item canabassiers aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons donon I. rutlon cascun an als mersiers, et als especiadors de Sant-Nycholau.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE MAZELIERS. *Item mazeliers aion V. rutlons per un cossol (e dels IV. boatiers ne an I. e motonniers II. e porcatiers I.), e daquels V. rutlons donon a peychoniers cascun an I. rutlon.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE COYRATIERS. *Item coyratiers aion V. rutlons per un cossol, e daquels V rutlons donon II. rutlons als sabatiers e I. als fabres lo premier an, et el segon an als fabres II. et als sabatiers I.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DELS BLANQUIERS. *Item blanquiers aion V. rutlons per I. cossol cascun an.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONS DE FUSTIERS E DE PEYRIERS. *Item fustiers (so es assaber fustiers dou portal de Latas II. rutlons, e fustiers del Peyron I.) aion V. rutlons per un cossol, e daquels V. rutlons devon donar II. rutlons a maistres de peyra cascun an.*

ESTABLIMEN DELS RUTLONSDELAS LAUORADORS. *Item lauoradors aion V. rutlons per un cossol cascun an.*

[LPT, pp. 98-100]. Le texte mis entre parenthèse sont des additions tardives faites bien après 1252 [LPT, p. 578].

22. On élimine la possibilité qu'ils soient poivriers ou drapiers de Saint Firmin, la probabilité étant seulement de $\frac{1}{5}$ à chaque fois.

6. **Raymond Atbrand**, consul en 2^e position en **1254** et en 4^e position en **1267** : **changeur** puis **drapier d'en haut**.

A priori, les nobles étaient exclus de ces élections du consulat et ne semblaient pas pouvoir être bayle ²³.

2.1.4 Grand thalamus [AMM, AA4]

Au delà de la liste des consuls et bayles de Montpellier de la sous-section 2.1.3, le grand thalamus [AMM, AA4] doit contenir quelques actes concernant les Atbrand. Cependant, il n'existe pas de retranscription numérisée de ce document, seulement une numérisation brute du manuscrit [AMM, AA4]. Nous n'avons donc pas pu compiler tous les actes concernant les Atbrand dans cette source. Cependant, d'autres sources reprennent certains actes du Grand Thalamus. Voici, parmi ceux-ci, ceux mentionnant des Atbrand :

1168.04.?? [SAM, S2/01, pp. 328-329] *Concession de l'orgerie près du palais (avril 1168), Grand Thalamus, f° 72 (transcription du 10 des calendes de mars 1278), voir sous-section 2.4.1.*

1204.06.15 [Pec, T2, n° 466] *Copia primera mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 610, fol. 1r, art. 1, voir sous-section 2.3.1.*

1204.06.15 [Pec, T2, n° 467] *Copia AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 611, fol. 2r, art. 2 primera mitad s. XIII, data 4 junio, § n° 784, fol. 64v, art. 172, segunda mitad s. XIII, § n° 788, fol. 69v, art. 176, segunda mitad s. XIII, voir sous-section 2.3.1*

1204.08.28 [Pec, T2, n° 478] *Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 785, fol. 65, art. 173, 118°, voir sous-section 2.3.1.*

1205.01.?? [Pec, T2, n° 497] *Copia segunda mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 755, fols. 58r-58v, art. 143, voir sous-section 2.3.1; Copia segunda mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 790, fol. 71v, art. 178, voir sous-section 2.3.1.*

1206.07.04 [Pec, T2, n° 648] *Copia s. XIII de B, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 616, fols. 3v-4v, art. 7. D. Copia segunda mitad s. XIII de B, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 790, fol. 71r, art. 177, voir sous-section 2.3.1*

2.1.5 Petit thalamus [AMM, AA9] [LPT]

Au delà de la liste des consuls et bayles de Montpellier de la sous-section 2.1.3, le petit thalamus [LPT] [AMM, AA9] contient aussi quelques actes concernant les Atbrand. En voici la liste par ordre d'apparition.

1204.09.?? [LPT, pp. 2-59]

Tales sunt consuetudines et libertates ville Montispessulani (Version en latin).

... *Et ego Petrus, Dei gratia rex Aragonis, comes Barchinonie et dominus Montispessulani, visis, auditis et diligenter examinatis omnibus supradictis et singulis, habita super hiis plenissima deliberatione, et multorum proborum virorum habito consilio, sciens et cognoscens omnia supradicta et singula pertinere ad utilitatem mei et totius universitatis Montispessulani, spontanea voluntate et proprio mee voluntatis motu, omnia supradicta et singula, in perpetuum valitura, laudo, statuo, confirmo et decerno omnibus hominibus Montispessulani presentibus et futuris, per me et per omnes successores meos dominos Montispessulani. Et promitto et convenio toti universitati Montispessulani quod omnia predicta et singula tenebo et observabo, et nullo tempore violabo. Et ea omnia faciam in perpetuum teneri, nec patiar ab aliquo violari. Et volo et statuo quod curia Montispessulani iudicet secundum predictas consuetudines, et eis in perpetuum inviolabiliter utatur, et eis deficientibus secundum jus scriptum.*

Sed de omnibus predictis et singulis excipio omnes illos quos feci exules de Montepessulano et de tota terra que fuit Guillelmi domini Montispessulani, quondam filii Mathildis ducisse, eo quia cognoscens eorum culpas, tempore quo terra Montispessulani ad me pervenit juravi, ad petitionem populi Montispessulani, quod ipsi nunquam in Montepessulano et predicta terra redirent.

Mando preterea et injungo quod regina uxor mea omnia predicta et singula eodem modo laudet et confirmet mecum vel sine me, ad commonitionem populi Montispessulani; et omnes homines Montispessulani similiter hec omnia se observaturos iurejurando confirmet.

...

Acta sunt hec omnia et laudata in ecclesia beate Marie de Tabulis, ubi hac specialiter de causa, fere totus populus Montispessulani ad commune colloquium convenerat, anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo quarto, mense augusti, in die Assumptionis Sancte Marie.

...

Similiter et ego Maria, regina Aragonis, comitissa Barchinonie et Montispessulani domina, uxor dicti

23. Voir citation de G. Romestan par J. Guillaumot [JGu] : *Ce système des échelles, qui réserve le consulat aux gens des métiers, témoigne de la prépondérance des professions artisanales et surtout commerçantes : nobles, clercs, avocats, notaires, professeurs et médecins sont exclus du consulat.*

domini Petri regis Aragonis, et filia quondam Guillelmi domini Montispessulani, . . .

...

Acta fuerunt hec et laudata a domina regina, in camera castelli Montispessulani, anno quo supra, quinto kalendas septembris. Testes sunt dominus Guido prepositus Magalona, P. de Bisancas, P. de Porta, P. de Concas, W. filius ejus, B. de Concas, R. Atbrandus, P. Lobetus et Guillelmus notarius qui hec subscripsit.

Aysso son las costumaz e las franquesas de Montpeylier. (Version en occitan)

. . . Et ieu, per la gracia de Dyeu rey dAragon, coms de Barsalona e senher de Montpeylier, vistas, auzidas e deligenmen enquistas, consideradas totas las cauzas sobredichas e cadauna, avuda sobre aquestas cauzas pleneyra deliberation, e demostz proshomes avut cosselh, sabens e conoychens totas las sobredichas cauzas e cadauna pertener al profieg de me e de tota la universitat de Montpeylier, de bona voluntat e de propri movemen de ma voluntat, totas las sobredichas cauzas e cadauna, en ia sempre valedoyras, lauze et establisc e conferme a tostz los homes de Montpeylier presens et esdevenidors, per me e per tostz los mieus successors senhors de Montpeylier. E prometi e convenc a tota la universitat de Montpeylier que totas las cauzas sobredichas e cadauna tenray e gardaray, et en negun temps non las enfranheray. E las faray per tostz temps tener, e non suffriray que sian enfrachas. E vuelh et establisc que la cort de Montpeylier jutge segon las sobredichas costumaz, e daquelas per tostz temps uze entieyramens, et aquelas defalhens segon dreg escrig.

Mays de totas las cauzas sobredichas e cadauna giete tostz aquels que yeu fis yssilhar de Montpeylier e de tota la terra que fon den G. senher de Montpeylier, fil say enreyre dena Matheus la dugessa, per aquo car conoychenlas lurs colpas, el temps que la terra de Montpeylier a me pervenc juriey, al demandamen del pobol de Montpeylier, que aquels jamais en Monlpeylier ni en la sobredicha terra non tornesson.

Mande estiersaisso et enjonc que la regina molher mia totas aquestas cauzas e cadauna per aquela me-teussa guiza lauze e eoferme ab me o ses me, al somoniemen del pobol de Montpeylier; e tugli home de Montpeylier atressi totas aquestas cauzas e cadauna se gardadors ab sagramen cofermon.

...

Totas aquestas causas son fachas e lauizadas en la gleya de madona sancta Maria de las Taulas, en laqual especia lmens per a yssso tot lo pobol de Montpeylierpaucmens a comunal parlamen era aiustastz, en lan de la Encarnalion de Nostre Senhor M. e CC.IV. el mes d'aost, el dia de lAssumption de nostra dona sancta Maria.

...

Eissamens yeu Maria, regina dAragon, comptesa de Barsalona e dona de Monlpeylier, molher del dig senhor rey en P. dAragon, e filha sai enreire den G. senher de Montpeylier, . . .

...

Totas aquestas causas son fachas e de la dona regina lauizadas en la cambra del castel de Monlpeylier, en lan que de sobre es escrig, en la sinquena kalenda de setembre. Guirens son le senheren Gui prebost de Magalona, P. de Bizancas, P. de la Porta, P. de Concas, G. son filh, Berenguier de Concas, R. Atbran, P. Lobet, . . .

1252.???.? [LPT, pp. 98-100] Establiment dels Rutlons dels mestiers.

En lan de lEncarnalion de Nostre Senhor M. e CC. LII. los segens foron cossols : en G. de Cruols, en Jo. de las Cazas, en Tozet Dausac, Bernat Ricart maier, Bernat de Monlanhac, P. Jaufren, P. Garnier, P. de Sallellas, Bernat Dyeus lo Fes, Johan Guiraut, R. Jaufren, P. Garric, eferon aquest establiment sostz escrig ab los nostres successors cossols elegs, so es assaber : en Berenguier Atbran, Huc de iv. Cazas, Jo. Tavernier, R. Helias, B. Hue, P. Cabal, P. de Galazanegues, Jo. Berthomieu., Raynart de Vuelh, Jo. de Toraamira, P. de Garnas, Miquel Raustit. Nos cossols davandislz :

. . . La suite est reprise dans la note 21.

1182.01.?? [LPT, p. 137] En lan de lEncarnalion de nostre senhor de M. C. LXXXI. el mes de ienoier lautreyamen den G. Senhor de Montpeylier.

Jeu G. perla gratia de Dyeu senher de Montpeylier, filh de na Matils Dugessa, et avut cosselh den R. Gaucelin e den Guiraut Aybran, bayles mieus de Montpeylier, e del comun cosselh de Montpeylier, et ab lo cossentimen et ab la voluntat dels, vezens e conoychens lomieu profieg e comun profieg et utilitat de tostz los mieus homes dels abitans de Montpeylier, per me e per mes successors, en bona fe e senes engan, am aquesta carta doni e jure e bayle et en perdurable autreiea vos tostz homes mieus abitans en Montpeylier, quealcun home non abitans en Montpeylier o cstans, non tengua draps lanis en grana ni saias ni galabrunes, ni tengua verstz ni brunetas ni jalnes, mays tan solamens li homes mieus de Montpeylier abitans en Montpeylier, ni a dccrct que neguns hom estranh en tot Montpeylier puesca vendre a talh negun drap de color. Item prometi e conveni per establiment avos trastostz proshomes homes mieus abitans en Montpeylier prezens et esdevenidors, qua lamonestamen o escomovemen dalcuna persona contra aysso ni alcun daquestz daysi enan non venray, ni neguna persona per ma art ni per mon engen ni per mon cosselh; e tot aysso fermamens tenraye servaray e non enfranheray en alcuna manieyra, si

Dyeus me aj ut et aquestz sans avangelis de Dieu. Aysso fon fag en lestar loqual fon den Atbran en la prezencia del testimoni R. Gaucelin senher de Lunel, Guiraut Atbran estan bayle de Montpeylier, P. de Concas, S. de Concas, Arnaut delVilar, Guiraut Petit, G. Piavols, P. Bordin, B. Otobon, St. de Portas, B. Viguier, B. Pelegrin, G. Hue, Huc Polverel, e Folc, que aysso escriu per le mandamen de mon senher en G. de Montpeylier, aquesta carta bali.

1253.??? [LPT, p. 147] **Establiment de las maias.**

Nos cossols de Montpeylier, so es assaber en Berenguier Atbran, Hue de Catrecasas, Jo. Tavernier, R. Helyas, B. Hue, P. Cabal, P. de Galazanegues, Jo. Berthomieu, Raynaut de Vuelh, Jo. de Tornanlira, P. de Carnas, Miguel Raustic, prevezens al comunal profieg de la universitat de Montpeylier, avut diligent cosselh e tractament ab los obriers et ab los cossols de mar et ab notre cosselh general et ab cossols de mestier, al son de la campana ayssi com acostumat es avistat, prezensen R. de Concas, baylon de la cort de Montpeylier :

Establem que dayssi enan negus hom ni neguna femena non fassa maias en Montpeylier ni els barris, ni fassa hom corstz ab candelas ni am lampezas ni am estrumens ni plantation dalbres, ni fasson ramadas per occayzon de maias.

Encaras establem que neguns hom que aia fermada molher, non tramcta deniers ni outra cauza per se ni per autre assa espoza, ni a jotglars, ni a neguna outra persona en frau en las dichas cauzas ; et aquo meteysc de las espozas.

Encaras establem que jotglar, ni jotglars, ni jotglaressas, ni trompas non anon a novias de jorns ni de nuegs, ni que lur done hom per occayzon del novi o de la noviavestirs ni outra cauza, ni fassa hom corstz de nuegs ab lum ni ses lum.

Fon fag aquest establiment en lan M. e CC. LIII.

1260.09.13 [LPT, pp. 149-154] **La composition del rey e de lavesque.**

Per las diversas questions nadas entrels avesques per temps de la gleysa de Magalona dous luna part enoble senher en Jacme per la gracia de Dieu rey d'Aragon e senhor de Montpeylier dous lautra, plac ad aquel senhor rey et al honrrat payre en G. avesque de Magalona, sobre totas las questions, en lonrrat payre senhor en Guy per la gracia de Dyeu adonx avesque del Puey aras eleg en arcivesque de Narbona, compromettre e per amigatable tractamen et aquel meteys senhor en Gui arbitre et arbitrador las davan dichas parts elegiron, so es assaber le senhor rey et aquel meteys avesque am autreyamen de son capitol, alalbire et a tota la volonlat del dich senhor en Guy, ayssi com aquestas cauzas se contenon plenieyramens en los estrumens fags per en P. del Pont, notari de Montpeylier.

Empero lo camp que es appellat den Atbran e la yrla la qual lavesque ha en Montpeylier ad aquel avesque et a sos successors jutgam, so es assaber a la jurisdiction dels pertengon, el destreg tan sobrel camp et yrla quant sobre la tersa part del lauzimis e de las justizias de la cort episcopal de la demanda del senhor rey aquel meteysc avesque absolvem, eusamens jutgam a la jurisdiction et al destreg del dig avesque e de sos successors aquo que es del portal d'Obilhon entro la mayzon que fon sa enreyre den R. Lambert, et establem que la crida de lavesque pueca yschir per aquela via francamens de la vila, lufici dela crida fazen.

...

Fachas e rccitadas e lauzadas de las parts son totas aquestas cauzas desus eschichas a Montpeylier el palay de monsenhor lo rey, en lan de l'Encarnation de Nostre Senhor M. e CC. LX. so es assaber ydus septembris, en prezentia et en guerentia den H. comte de Rodes, e den R. Gaucelin senhor de Lunel, e den B. de Santa Eugenia, e den Gui de Seveyrac, e den G. de Rocafuelh, don Aries Yvages, Huc de Creychelh, e den B. Rotquier cavalier, P. Bonifazi baylon, R. Marc jutge de la cort de Montpeylier, P. Salvayre, Johan Imbert, St. Civada, en B. Peyre, Pons de Belluoc, P. de Galazanegues, cossols de Montpeslier, en R. de Concas e son filh, en Simon Ricart, Huc Fabre, en G. de Cruols, en Johan de las Cazas, en B. Darrihoms, en P. de Murles, Harnaut, R. de Yuelh, en G. de las Vinhas, en Gui Capdeporc, en P. de Palsas archidyague de Narbona, Maistre P. en P. Dorna archidyague de Magalona, e molz dautres proshomes, e de me G. Arnaut de Montpeylier public notari que per mandamen de luna part e de lautra aquestas cauzas escreysc. Voir aussi à la même date [Mag, T2, DCXLIX] dans la sous-section 2.2.3.

2.1.6 Œuvre de la Commune Clôture [AMM, EE]

La série EE des archives municipales de Montpellier [AMM, EE] contient des actes concernant la « Commune Clôture » de Montpellier, c'est-à-dire l'enceinte de la ville avec ses tours. Les numérisations des actes ne sont pas encore disponibles sur le site des archives municipales, mais un court résumé est donné sur le site de ces archives, contenant pour certains actes des informations très intéressantes pour la généalogie des Atbrand. Cette série est essentielle pour établir correctement la généalogie des Atbrand consuls et bayle de Montpellier sous les rois d'Aragon au XIII^e siècle (voir sous-section 3.2.2) et celle des Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles au début du XIV^e siècle (voir sous-section 3.2.3). Voici la liste des résumés de ces actes par numéro d'ordre dans cette série d'archives.

1196.10.?? [AMM, EE11] *Promesse de Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, aux 8 bourgeois établis administrateurs de la ville de Montpellier de se conformer à leurs décisions concernant la Clôture. Il les érige en une institution dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, octobre 1196. Renouveau par Marie de Montpellier aux 7 bourgeois élus administrateurs de la clôture de Montpellier des privilèges octroyés par son père à leurs prédécesseurs, 4 novembre 1204.*

Confirmation par Pierre II, roi d'Aragon, de l'acte précédent, janvier 1205.

Copie parchemin 31 octobre 1317, latin.

Analyse complémentaire : Copie de 2 chartes par ordre du baile de Montpellier. Originaux : Louvet 694-695 et 696-697.

(Autres résumés)

*EE 1 – Guilhem, seigneur de Montpellier, fils de la duchesse Mathilde, promet à Peire de Conchis, **Ramond Aybrand**, Ramond Lambert, Guilhem Peire, Peire de Porte, Hugues Polverel, Pierre de Montbéliard et Bernard Gleise, **administrateurs de la ville de Montpellier**, de tenir et de ratifier tout ce qu'ils décideront quant à la clôture de la ville et donnent l'assurance qu'ils n'auront aucun compte à lui rendre.*

Témoins : Ramond Lambert l'aîné, Bernard son frère, Guillaume de Sauzet, Ramond Bénézet, Guilhem Bocados, Pons de Montauberon, Peire Tropassens, Pons Ramond, Guilhem Jean, Jean André, Durant Mercier, Etienne Arbert, Guilhem Durant, Guilhem Guarrel, Robert Blanchier, etc.

Guilhem Ramond a transcrit l'acte sur l'ordre de Peire de Birancas, bayle.

EE 2 – Pierre, roi d'Aragon, et Marie, dame de Montpellier, son épouse, confirment l'acte précédent pour les administrateurs élus de la ville Peire Daudé, Etienne Albert, Peire Richer, Bérenquier Aymeric, Daudé Defanes, Jean André, Hugues Bélian.

Approbation de la reine et du bayle du roi, Peire de Birancas.

Passé dans le château, devant l'église N.-D.

Témoins : Bernardi, Peire de Conchis, Peire Porte, Guilhem Peire, Ramond Benedicti, Bernard Gleize, Bérenquier Lambert, Bérenquier Amic, Gui Bergonon, Etienne de Tabernier, Ramond de Bordellis, Jean de Lattes, Bertrand de Torlhac, Pons Ramond, Regord, canabassier, Hugues de Fons, Bernard Capdebuou (Caputbovis), Jean Lucian. Bertrand Gille, Simon du Campnau, Guilhem Tibaud, Guilhem Capion, Pons d'Aniane, Peire Lobet. Guilhem Guarilii, Guilhem Malcassati, Pons Vitalis, Peire de la Valfère, Jean de Franco, Ramond de Porte, notaire public.

1317, 31 octobre. Copie du même acte devant le bayle Peire Calvel.

Témoins : Peire de Villesèque, docteur ès lois, Peire de Taurinhan et Francès Bedos, jurisprérites.

Exécuté à la requête des ouvriers de la C. C. par le notaire Guilhem de Vabre.

Seings des trois notaires requis.

EE 3 – Confirmation de l'acte précédent fait au château de Montpellier.

*Témoins : Guilhem, évêque de Maguelone, Gui Prévôt, Bernard Amel (Amelii), Bernardin, Guilhem de Durfort, Peire de Porta, Berenguer de Conchis, **Ramond Aybrand**, Jean de Torlhac, Jean de Montbéliard, Guilhem Peire, Simon du Campnou, Luc Polverel, Guilhem d'Appian, Austorge de Horlhac, Peire Lucian, Peire Giraud, Ramond Benedicti, Bérenquier Lambert, Jacques Lombard, Pons d'Aniane, Peire Lobet, Jean Lucian, Bertrand Gille, Bérenquier Amic, Jean de Lattes, Regord, Ramond de Porte, notaire.*

EE 8 – Peire Calvel, bayle, approuve la copie des actes de 1196 et 1204 faite par le notaire Guilhem de Vabre.

Témoins : Peire de Villesèque, docteur ès lois, Peire de Taurinhan et Francès Bedos, jurisprérites.

Durand Reboul et Guilhem de Ladevèze, notaires.

1219.10.22 [AMM, EE99] *Cession aux ouvriers de la Commune Clôture de terrains, jardins et maisons, pour aménager les fossés de la ville hors les portes d'Obilion et de la Saunerie et à Villeneuve, compilation de 12 actes de ventes faites par : ... **Atbrand Huc**²⁴ ...*

1277.12.24 [AMM, EE142] *Donation faite par **Raimond Atbran, fils de Pierre**, aux ouvriers de la Commune Clôture de tous ses droits seigneuriaux sur l'espace des 12 pans, le fossé et la douve entre la porte Neuve et la porte du Legassieu, afin d'ouvrir une rue entre la porte Neuve et le chemin de Saint-Côme longeant le fossé et traversant les jardins qui sont sous sa directe.*

1288.05.14 [AMM, EE152] *Accensement fait par **Marie Atbran, veuve de Guiraud Atbran**, et Agnès Guiraud, fille de feu Bernard Guiraud, procuratrices, rectrices et administratrices de l'Aumône et Visitation des pauvres de Jésus Christ qui se fait le mercredi dans les hôpitaux de Montpellier, à Catherine Folhaquier et à Bernard Soulas, son oncle, d'une maison hors la porte du Legassieu.*

1215.08.20 [AMM, EE273] *Accord entre Guilhem de Montaubérou, Pierre Rame, agissant pour les ouvriers*

24. Nous ne considérons pas ce personnage comme faisant partie de la famille des Atbrand, mais il y a probablement un lien indirect : son prénom est Atbran (nom/prénom utilisé uniquement dans la famille Atbrand dans tous les actes consultés pour notre document excepté celui-ci), mais son patronyme est Huc (Hugues), nom qui n'apparaît associé aux Atbrand nulle part ailleurs dans tous les actes consultés pour notre document.

de la Clôture de Montpellier, et les ouvriers sur le droit de percevoir la moitié des loyers des maisons qui appartiennent à des étrangers. Ils abandonnent à Guilhem de Montaubérou leurs droits sur la maison des Pisans contre paiement de 20 livres à valoir sur les arrérages de loyers non perçus et de 100 sous chaque année pendant cinq ans, 20 août 1215.

Témoins Jean Lucian, **Raymond Atbrand**, Daudé de Faux, Jean de Lattes, Raymond Bescède, Jean d'Aorlac, Mathieu Grégoire, Raymond de Gignac, Barthélémy Rotbert.

Notaire : Bertrand Arcolerii (Arcolen).

1192.07.06 [AMM, EE592] Vente faite par Helias de Castries et Guidas, sa femme, fille de Gui Guerregiat, avec le consentement de Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, à Guilhem de Sauzet des droits seigneuriaux sur les possessions autrefois tenues par Pierre Bedos, son aïeul maternel, et par Pons Rigaud, son grand oncle, situées dans le tènement de Sauret, à savoir le moulin dit d'Aucel sur le Lez, une dizaine de parcelles de vignes principalement le long du chemin de Saint-Gilles, une herme à la Frégère et un potager dans la villa de Sauret. Mentions dans les confronts d'une vigne dite du « Judeus pendut », des fourches et de Saint-Pierre de Cluniac, 6 juillet 1192.

(Au dos) Confirmation de la vente par Guidas, alors majeure, âgée de 25 ans, septembre 1205. Original parchemin, latin, scellé d'une bulle de plomb.

(Autre résumé) Vente. Elésiar de Castries et Guidase, sa femme, fille de feu mess. Gui Guerrejat, avec le consentement de Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, vendent à Guilhem de Sauzet, en franc alleu, leurs droits et actions sur Pierre Bidos, aïeul de Sauzet et sur son frère Pons Rigald ou leurs descendants, leurs personnes et leurs biens et possessions sises dans le tènement de Sauzet, à savoir :

1. le moulin Aucel sur la rivière des Guilhems, le Lez.
2. les vignes touchant le chemin de St-Gilles reçues en gage par Aimeric Rotger et celles que tient Gautier de la Roque, confrontant la vigne dite du juif pendu, Cruezas, les vignes qui furent à Pierre Benezech (Benedicti) et P. Barbani.
3. le plantier au même lieu, chemin entre, reçu en gage par Rotger.
4. quatre petites vignes confrontant celle de Saure, femme de Foulque Scriban (Sriptoris) et de la sœur de Saure, et les vignes qui furent de Pons Crispin.
5. la vigne dite Campredon, confrontant le chemin de St-Gilles, celui de Sauzet, la condamine d'Etienne de Sauzet et la condamine des vendeurs qui fut à Pons Revel.
6. una semodiata veteri qu'Etienne de Sauzet a tenue autrefois sous la vigne de Campredon.
7. la vigne dite clos Méjan, confrontant le chemin de Sauzet et le chemin de Cluniac (Clunhet ?).
8. les vignes confrontant le Lez et la condamine des vendeurs et la vigne de St-Pierre de Cluniac et l'herme de la mère de l'acquéreur in vineto de Fregeria.
9. les petites vignes tenues par Guilhem Rigaud dans le vignier de Frégière joignant les vignes de Pierre Manent, celle de Pierre Bastier et de Guilhem de Juvignac.
10. una parrana que est in villa de Salzeto.

Toutes ces possessions qui appartenaient à Pierre Bidos ou à son frère sont vendues 1000 s. melg.

Confirmation de l'acte précédent par Guilhem VIII, Dei gratia seigneur de Montpellier, fils de feu la duchesse Mathilde. Fait à son château le 6 juillet.

Témoins : magister Guido, Rostang d'Assas, Rostang son fils, Guilhem de Mèze (Mesoa), Pierre de Montferrier, Sicard de Pignan, Bertrand de Minzargues ou Nonzargues (Minzanicis ou Nunzanicis), Raymond de Torreves, Bertrand de Beauvoisin (Belvesi), Bernard Rotger, chevaliers, Guilhem Leterici, **Guirald Atbrand**, **Raymond Atbrand**, Pierre de Porta, Raymond Lambert, fils de Pons, Bruno de Toulouse, Bernard de Castries, Bernard Ricard, Guiraud Fabre, Jean Quintalier.

Notaire : Jean Laurens [1192].

Notaire : Guilhem Raimond (1205).

Ce acte montre que Gui « Guerraajat », frère de Guilhem VII seigneur de Montpellier, a bien eu de Mathia son épouse une fille²⁵, non citée car posthume à son testament de février 1178, ce dernier prévoyant dans ce testament le cas où son épouse serait enceinte [LIM, CCXXXVII].

1332.05.13 [AMM, EE598] Procédure devant la cour ordinaire suite à une plainte pour dette de 490 livres due par Philippe Lanjarde, changeur, et Jacques de Cabanes, marchand de toiles, envers Jean d'Allier, père et fils, marchands du Puy-en-Velay (lettres de la cour du Scel royal de Montpellier insérées, 14 février 1331 [1332 n.st.]). Saisie d'une vigne de Philippe Lanjarde située dans le terroir de Celleneuve, au tènement de Lo Bans de Juvinhac, paroisse Saint-Gervais de Juvignac, jouxtant l'hôpital de la Mosson, sous la directe en partie de l'abbé d'Aniane et en partie de **Pons Aybrand**, seigneur de Saussan.

Mise à l'encan public devant la Cour à la chandelle. Adjudication à Durant Geneste, poivrier, plus offrant,

25. Cette fille, Guise, est donc née en 1178. Elle s'est donc mariée très jeune vers 1192 (à 14 ans) avec Hélias de Castries. Elle s'est remariée entre 1205 et 1220 avec Hector de Panat, d'après le mariage de leur fille Richarde avec Gui de Séverac en 1232 [Arch. Nat., Fond Doat, vol. 38, fol. 20-22], voir notamment <http://sites.google.com/site/lesguilhemamontpellier/un-cadet-de-la-famille-des-seigneurs-de-montpellier-gui-guerregiat>, qui dit donc à tort que « les sources montpelliéraines en ignorent l'existence ».

pour 40 livres et 10 sols, 14 et 17 février, 6 et 10 mars 1331 [1332 n.st.]. Scellement de la charte par Bernard Rouard, baile.

1317.10.31 [AMM, EE642] Vente faite par Jean Bringuier, tuilier, à Jean Pailhe, marchand de grain, en tant que procureur de maître Pierre Masse, jurispérite, d'une pièce de terre en franc alleu autrefois jardin avec maisons et puits située dans la **condamine d'en Aybran**, et d'une autre pièce de terre contigüe avec la lausime de **sire Raimond Atbrand, chevalier, ou de Pons Atbrand, damoiseau, son fils**, pour le prix de 160 livres tournois. Confirmation de la vente par Alasais, son épouse.

1188.07.?? [AMM, EE664] Acensement fait par Raimond Ortolan et Guiraude, son épouse, à Laurent de la Pinède et à Guilhelma, son épouse, de deux cordes un quart de terre jardin, confrontant le fossé du Legassieu et le chemin qui va du portail du Legassieu à Saint-Côme. Lausime de **Guiraud et Raimond Atbrand, frères**, pour cette acapte.

1249.02.13 [AMM, EE672] Vente par Bernard de Combes, laboureur, à son frère Pierre, avec le conseil de **Guiraud Atbran**, d'une maison hors du portail de Légassieu (Legadour) confrontant Bernard Bidos, le chemin de l'église St-Cosme, et Guilhem Ricard. Vente avec le même conseil de la moitié indivise d'un verger avec un puits hors de ce portail, confrontant la terre de Corcone, Pons de Dircio et l'acquéreur, aux prix de 7 l. la maison, 60 s. melg. le verger, en tout 10 l. L'usage dû à **Guiraud Atbran** est de 2 s. 3 d. pour la maison et de 9 d. pour le verger. Témoins : Pierre de Montarnaud, notaire, Guiraud de Codolet. Notaire : Pierre Jordan (Jourdan). 1249, 13 février. Lausime d'Atbran au taux de 18 s. melg. Témoins : Guilhem Raymond, Etienne Chauchat.

Autre résumé : Vente faite par Bernard de Combes, laboureur, à son frère Pierre de Combes, prêtre, d'une maison et de la moitié indivise d'un verger avec puits situés hors le portail du Légassieu pour 10 livres melgoriennes, 26 août 1248. Lausime de **Guiraud et Pierre Atbrand, frères, fils de feu Atbrand**, à Pierre de Montarnaud, notaire, exécuteur testamentaire de Pierre de Combes, pour cette vente, 13 février 1248 [1249 n. st.].

1290.03.06 [AMM, EE682] Testament de Guilhem Sésane, marchand de grain, 29 octobre 1288. Il élit sépulture dans le cimetière des Frères prêcheurs. Il lègue à son fils Bernard un jardin avec maisons et puits jouxtant la **condamine de Raimond Atbrand**. Il institue pour héritiers universels Bernard, Guilhem et Pons, ses fils. Publication du testament par la cour de Montpellier.

1313.06.01 [AMM, EE683] Vente faite par Bernard Sésane, marchand de grain, âgé de 35 ans, fils et héritier de feu Guilhem Sésane, avec l'accord de ses frères, Guilhem et Pons Sésane, marchands de grain, et de ses cousins, Ermessende, épouse de Guilhem Pélassier, mercier, et Pierre Sésane, artisan lainier, et par Jacoba, son épouse, fille de Pierre Aymon, marchand de grain, à Jean Bringuier, tuilier, en franc-alleu d'une pièce de terre, jadis jardin, avec maisons et puits, située dans la **condamine d'en Atbran**, et d'une autre terre semée en blé, contigüe à la première mais sous la directe de **Raimond Atbrand**, pour 150 livres, 7 mai 1313. Lausime de Simon de Tournefort, notaire, procureur de **sire Raimond Atbrand**, pour cette vente.

1281.01.20 [AMM, EE779] Arrentement fait par Raimond Doussana [Doulsan ?], marchand de grain, à Jean d'Assas et à Adalais, son épouse, d'un jardin avec maisons et puits situé aux pôtagers de Saint-Côme pour un fermage annuel de 7 livres et 10 sous melgoriens. Description du puits à roue. Confirmation du contrat par Sibieude, épouse de Raimond Doussana, 20 janvier 1280 [1281 n.st.].

Autre résumé : Arrentement par Raymond Daussane à Jean d'Arsas et à sa femme Adalacie, à partir de la Toussaint et pour 12 ans, selon la coutume des jardins, d'un jardin avec sa maison et son puits, à l'ortalisse de St-Cosme, confrontant le chemin de l'église, la **condamine de R. Atbrand**, le jardin de Bernard de Costa, aubergiste. Le loyer de 7 l. melg. 10 s. est payable en 4 termes. Le puits en bon état a des cordes et pots (ollis) neufs.

Témoins : Raymond Boton, orgier, Bertrand de Labessède, jardinier, Jacques Domergue.

Notaire : Jean de Saint-Thibéry. Approbation de Sibieude, femme Doussane.

Témoin : Guilhem du Pous (de Putheo), marchand.

1219.05.31 [AMM, EE814] Quittance donnée par les ouvriers de la Commune Clôture à **Raimond Atbrand et à ses enfants, Guiraud Atbrand, Atbrand et Guilhelma, veuve d'Hélie de Cahors**, pour la somme de 46 livres 7 sous et 4 deniers melgoriens qu'ils doivent pour le commun de tous leurs biens ("per commune vestrorum omnium"), à savoir 23 livres 3 sous et 8 deniers pour l'année en cours et autant pour l'année suivante.

1220.01.25 [AMM, EE814] Autre quittance des ouvriers de la Commune Clôture à **Raimond Atbrand et à ses enfants Guiraud, Atbrand et Guilhelma, épouse d'Archambaud Barlena**, pour la somme de 46 livres 7 sous et 4 deniers qu'ils ont payée aux 12 consuls pour les deux années suivantes pour l'œuvre commune de Montpellier ("per commune opus Montispessulani").

1217.10.12 [AMM, EE1097] Cession aux ouvriers de la Commune Clôture de terrains, casal, jardins pour aménager les fossés de la ville hors les portails d'Obilion et de Montpelliéret, compilation de 8 actes de

vente faite par : . . . **Atbrand, fils de Raimond Atbrand**, 12 octobre 1217 . . .

Cet acte est entièrement retranscrit dans [SAM, S2/01, p. 307], voir sous-section 2.4.1.

2.1.7 Divers [AMM, BB & Louvet]

Il y a quelques actes dans d'autres fonds des archives municipales de Montpellier : Notariat du consulat [AMM, BB] et Fonds Louvet [AMM, Louvet].

Notariat du consulat [AMM, BB]

Nous n'avons pas regardé de manière exhaustive le notariat du consulat de Montpellier. Nous avons simplement trouvé mention du nom Atbrand dans les analyses des actes suivants du notaire du consulat Jean Grimaud [AMM, BB1].

[AMM, BB1] Notaire du consulat Jean Grimaud

1293.09.23 [AMM, BB1, Fol. 3 v^o, manuscrit] *Ego Beatrix uxor Jacobi Atbrandi, filia ??? Poncii Lambertii burg? Monspl [bourgeois de Montpellier], . . .*

[AMM, BB1/17, Fol. 3 v^o, analyse] : **Béatrice, femme de Jacques Atbrand et fille de Pons Lambert**, bourgeois de la ville, confirme une vente faite à Raymond de St-Michel, poivrier, par son mari, au prix de 67 l.m., selon l'acte reçu par Jean de St-Thibéry, notaire de la ville. Il s'agit d'un hôtel près du four de St-Antonin, confrontant Bérenquier Lambert, R. de St-Michel, l'hôtel vendu par ledit Jacques à Jacques Dieulefit (Dieuloffès), sédier, rue entre. Témoins : Guilhem des Fontaines, poivrier, Jean du Solier, clerc. - 1293, 23 septembre.

1293.11.07 [AMM, BB1/164, Fol. 27 v^o, analyse] : Jacques de Crusols, marchand de la ville et son frère Pierre, doivent à Hugues, évêque de Toulouse, représenté par R. de Plagnan, archidiacre de Lunas en l'église de Béziers et Vidal de Villerasse, citoyen et changeur de Toulouse, ses procureurs. Il s'agit de 6.700 l.t. déposés à la table de changeur de Jacques et de son frère à Toulouse, dont 3.000 l.t. pour 2 ans partant de la St-André, 2.900 l.p.t. pour 2 ans partant de la purification de N.D. et 800 I. dans le même temps à leur profit ou à leurs risques. - Témoins : Jean Cambon, vestiaire de Maquelone, dr des droits et **Raymond Atbrand, damoiseau, seigneur du château de Saussan**. - 1293, 7 novembre.

1293.12.04 [AMM, BB1/222, Fol. 38 v^o, analyse] : Manoen de Narbonne, juif, donne quittance à Jac de Lunel, juif, gérant de **R. Atbrand, damoiseau, seigneur du castrum de Saussan**, de ce qu'il lui doit, sauf de 32 l.m sur 72 I. restant selon l'acte reçu par Béranquier du Val-Arnaud, notaire de Béziers. - Témoins : Pierre de Vianes, pelletier, Etienne Saris, tisserand. Folios 38 à 44 vacants. 1293, 4 décembre.

Fonds Louvet [AMM, Louvet]

Le fonds Louvet qui comprend 4334 documents, essentiellement des chartes en parchemin du XII^e au XV^e siècle, est le Grand Chartrier de la ville de Montpellier. Les numérisations des actes de ce fonds ne sont pas encore disponibles sur le site des archives municipales de Montpellier [AMM], mais un court résumé est donné sur le site de ces archives. Voici le résumé d'un de ces actes concernant les Atbrand.

1364.02.26 [AMM, Louvet, 2426] *Vidimus de Louys, duc d'Anjou, à Toulouse le 26 février 1364, d'un acte public, marqué du seing de Me Pierre Gille, notaire royal, contenant que, le 14 du mesme mois et an, plusieurs griefs avoient esté faits aux Consuls et particuliers habitans de Mompelie, au préjudice des privilèges, libertés et coutumes de la dite ville, par les srs Artaud de Beauseblant, chevalier, et Pierre Flandrin, docteur en droit canon, réformateurs généraux dans la Sénéchaussée de Beaucaire, députés par le susdit Duc d'Anjou, gouverneur,*

Premièrement, en ce que tout ce que faisoit le Baile avoit toujours esté approuvé par les seigneurs pour bien fait, et le seul Baile est juge in solidum en toutes causes criminelles et peut condamner les prévenus à telles peines qu'il luy plaist et changer les peines corporelles en pécuniaires, et d'autant que, contre ce privilège, on avoit recherché Jean Ruffi, pour une montre qu'il avoit arrêté avec le dit Baile et qui avoit esté confirmée et approuvée par le Maréchal d'Audenehan, gouverneur, et ensuite par le Roy, c'est pourquoy ils demandoient que ce grief leur fût réparé ;

*Secondement, qu'il appartient à l'office du Baile d'allouer toutes aliénations des emphytéoses du Seigneur de Mompelie et de recevoir les lods qui en sont deubs, et parce que le Baile avoit alloué à Bartélemy Bartélemy et à Estienne Bérenquier la vente des revenus de la carrière de la Saveterie de Mompelie, faite par **André Aybran, seigneur de Saussan**, à Pierre Imbert, changeur de Mompelie, pour le prix de 620 francs d'or, lequel louage avoit esté fait par le Baile, par ce qu'il luy avoit payé pour le lods cent florins, quoy qu'il n'en fut deub que 77 et demy, et par ce qu'il y avoit eu procès pour ce sujet entre le dit Pierre Imbert, d'une part, et les dits Barthélémy et Estienne, d'autre, et eussent compromis à d'arbitres, néanmoins les commissaires firent de nouveau incanter le dit lods et le deslivrer à Raimond Arnaud, gendre du dit Pierre Imbert ;*

3° Qu'il n'y a aucun Commissaire qui puisse user de sa commission à Mompelher, quelque puissance qu'il aie, si ce n'est en présence du Sénéchal ou de son lieutenant, ce que les Commissaires avoient fait sans luy;

Quarto, qu'on ne peut arrester personne à Mompelher pour cause civile, ce qu'ils avoient fait envers plusieurs fermiers;

5° Qu'on ne peut imposer aucune peine corporelle ny pécuniaire aux habitans de Mompelher, ce qu'ils avoient fait;

6° Que de l'ancienne coustume et approuvée en la dite ville, chacun peut, s'il veut, estre présent à l'examination des tesmoins qui sont produits contre luy, ce qu'il ont refusé d'observer; Toutes lesquelles choses ils demandoient d'estre révoquées et leurs coustumes observées;

ce qui fut fait dans la maison canonique de St-Firmin. – Cotté 1364.

Analyse complémentaire :

Extrait de l'inventaire du Grand Chartrier rédigé par Pierre Louvet en 1662-1663 publié par l'administration municipale (1895-1899) : 2426.

(reprise du même texte).

2.2 Archives départementales

Les archives départementales dont nous avons consulté certains documents sont celles du département de l'Hérault [AD34], pour le cartulaire de Maguelone [Mag] et quelques actes concernant les seigneurs de Saussan et Pégairolles, ainsi que celles des départements voisins du Gard [AD30], pour un acte liant les Roquefeuil aux Atbrand, et de l'Aveyron [AD12], pour deux actes dans le cartulaire de l'abbaye de Sylvanès [Syl].

2.2.1 Aveyron [AD12] – Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès [Syl]

Le cartulaire de Sylvanès [Syl], aux archives de l'Aveyron [AD12, 6H1], contient deux actes rédigés le même jour au mois de décembre 1161 qui citent plusieurs membres de la famille des Atbrand. Le premier de ces actes cite l'épouse d'Atbrand.

1161.12.?? [Syl, n° 462, pp. 359-362] *In nomine Domini. Anno Dominice incarnationis M^o C^o LX^o I^o, mense decembris, ego Atbrandus et ego Guillerma, uxor ejus, pio animo et devoto et pro redemptione animarum nostrarum et parentum nostrorum, damus et titulo mere donationis in perpetuum tradimus Domino Deo et Beate Marie et universo ordini Cisterciensi et habitatoribus ibidem Deo servientibus presentibus et futuris et tibi Ermengaudu, abbati Vallismagne, et successoribus tuis, scilicet totam illam terram nostram alodii liberi cum omnibus suis pertinentibus et que pertinere debent, que est prope portale Sancti Guillermi, et confrontatur ex una parte cum vallo Montispessulani et ex alia parte cum domibus Bonafossi Pellerii et fratrum suorum et retro cum terra que fuit Bertrandi Donzella et ante discurrit caminus ... post mortem vero meam cum consilio unius filiorum meorum vel cognatorum meorum, cui hoc statuo ... Preterea ego Atbrandus prohibeo et interdico omni posteritati mee quod ... Hoc totum laudavit Guillermus Montispessulani et Atbrandus et Guillerma, ejus uxor, apud Montempessulanum, in domo nova ipsius Atbrandi, in presentia ... et Guillermi Atbrandi, monachorum de Salvanesc, ... Guiraldi Atbrandi, ... Guillermi Atbrandi, ... qui hanc cartam scripsit anno et mense quo supra.*²⁶

1161.12.?? [Syl, n° 463, pp. 362-364] ... *Anno Ejusdem incarnationis M^o C^o LXI^o mense decembri[s], ego Ermengaudus, abbas Vallismagne, consilio et assensu tocius nostri capituli et auctoritate domni Petri, abbatis Bonevallis, dono ... tibi Atbrando, ... Hoc totum laudavit Ermengaudus, abbas Vallismagne, ..., apud Montempessulanum, in domo nova Atbrandi, in presentia ... et Guillermi Atbrandi, monachorum de Salvanesc, Guillermi, domini Montispessulani, Atbrandi, ..., Guiraldi Atbrandi, ... Guillermi Atbrandi.* ...²⁷

2.2.2 Gard [AD30] – Roquefeuil

On trouve un très grand nombre de documents concernant la famille de Roquefeuil de Nant (F12) sous la côte [AD30, 1E1884] aux archives départementales du Gard, notamment un inventaire de tous les actes de cette famille du Moyen Âge au XVII^e siècle. Cet inventaire mentionne le mariage entre Antoine de Roquefeuil et Vaurie Atbrand en 1287.

1287.04.30 [AD30, 1E1884/1, n° 6] *La veille des Calendes de mai 1287 devant Raymond de Rodez notaire, mariage de noble Raymond de Roquefeuil avec Vaurie fille de Raymond Atbrandy par lequel est constitué à ladite Vaurie une dot de 40000 sols. Ledit acte en parchemin est cy coté n° 6.*

26. Voir <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/charte219277/> pour la retranscription intégrale.

27. Voir <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/charte219278/> pour la retranscription intégrale.

2.2.3 Hérald [AD34]

Aux archives départementales de l'Hérault [AD34], nous trouvons le cartulaire de Maguelone [Mag] qui renferme de nombreux actes concernant les Atbrand, et quelques actes épars concernant les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles.

Cartulaire de l'abbaye de Maguelone [Mag]

La cartulaire de Maguelone renferme de nombreux actes concernant Montpellier et ses seigneurs qui dépendaient de l'évêque. Nous y retrouvons donc naturellement de nombreux actes concernant les Atbrand. Voici la liste de ces actes que l'on trouve dans ce cartulaire, classés selon comment les membres de la famille Atbrand concernés apparaissent dans ces actes.

1. Atbrandus

1140.09.?? [Mag, T1, LXVII] *Accord conclu entre Raimond, évêque de Maguelone, et Guillem VI, seigneur de Montpellier.*

1153.02.?? [Mag, T1, LXXXIV] *Hommage fait par Guillem VII, seigneur de Montpellier, à Raimond, évêque de Maguelone.*

2. Atbrandi, ... Guillelmi Atbrandi, G(u)iraldi Atbrandi

1146.03.?? [Mag, T1, LXXI] *Guillem VI, seigneur de Montpellier, renouvelle envers sa niece Beatrix, comtesse de Melgueil, son serment de fidélité.*

3. Atbrandi filii quondam Raimundi Atbrandi (Atbrand fils de feu Raymond Atbrand)

1236.12.16 [Mag, T2, CCCCXCIV] *Jacques, roi d'Aragon, fait hommage à Jean de Montlaur II pour Montpellier.*

Certum et indubitatum est, quod Jacobus, Dei gratia illustris rex Aragonum et Majoricarum, comes Barchinone et Urgelli et dominus ville Montispessulani, filius quondam illustris Marie, regine Aragonum et domine Montispessulani, fecit domino Johanni de Montelauro, eadem gratia episcopo Magalonensi, omagium pro villa Montispessulani et castro de Palude, quod vulgo dicitur Latas, que ab episcopo Magalonensi tenet in feudum, in modum infrascriptum. ... Actum in Montepessulano, in domo Atbrandi filii quondam Raimundi Atbrandi, in presencia et testimonio ... Atbrandi filii quondam Raimundi Atbrandi, ...

1236.12.17 [Mag, T2, CCCCXCV] *Hommage prêté par Jacques d'Aragon à Jean de Montlaur suivant la formule spéciale aux seigneurs de Montpellier.*

4. Atbrandi (lieutenant du roi d'Aragon)

1237.10.27 [Mag, T2, DI] *Grégoire IX se plaint à Atbrand et à Lambert, bayles [en fait lieutenants] de Montpellier, de leurs entreprises sur la juridiction épiscopale.*

1237.10.29 [Mag, T2, DII] *Grégoire IX recommande à l'archevêque d'Arles, à l'archidiacre et au précenteur de cette Église d'excommunier Atbrand et ses complices, s'ils ne se soumettent pas aux ordres qu'il leur a intimés.*

5. Campus qui dicitur Atbrandi (terrain dit d'Atbran)

1260.09.13 [Mag, T2, DCXLIX] *Sentence de Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne – plus tard Clément IV – au sujet des différends entre Jacques d'Aragon et l'évêque de Maguelone.*

*... Dicebatur insuper, pro domino rege predicto, quod **campus, qui dicitur Atbrandi**, et insula quam habet episcopus in Montepessulaneto, ad domini regis dominium, ...*

Voir aussi à la même date [LPT, p. 151] dans la sous-section 2.1.5.

6. Berengario Atbrandi (consul en janvier 1254, en 1253 selon le décompte des années de l'époque)

1254.01.12 [Mag, T2, DXCII] *Les consuls de Montpellier refusent de comparaître à Barcelone devant Jacques, roi d'Aragon.*

*... presentibus **consulibus Montispessulani**, silicet ... **Berengario Atbrandi** ...*

7. Guillelmus Atbrandi, Guillelmus ejus filius (Guillaume Atbrand et son fils Guillaume Atbrand)

1223.12.20 [Mag, T2, CCCXCIII] *Sentence de Jean Boccados au sujet du mas et des moulins de Lia Valette (commune de Clapiers).*

8. G(u)iraldus Atbrandi, et Guillelmus Atbrandi

1149.07.?? [Mag, T1, LXXIX] *Beatrix, comtesse de Melgueil, confirme à Guillem VII l'abandon du droit de naufrage.*

9. Guiraldus Atbrandi (bayle de Montpellier en 1182)

1161.06.?? [Mag, T1, CIX] *Hommage de fidélité prêté par Guillem VII, seigneur de Montpellier, à Jean de Montlaur I.*

- 1182.11.24 [Mag, T1, CLXXXII] *Guillem VIII, seigneur de Montpellier, donne à acapte un “pâté” sis a Semalen.*
*Testes sunt Poncius de Valauches, **Geraldus Atbrandi bajulus**, ...*
- 1191.12.?? [Mag, T1, CCVIII] *Hommage fait a Guillem VIII du château de Cournonsec par Raimond de Cournon.*
10. **Guiraldus Atbrandi, ... R. Atbrandi**
 1190.03.03 [Mag, T1, CCII] *Guillem VIII, seigneur de Montpellier, reconnaît à Raimond VI, comte de Toxilouse et de Melqueil, les châteaux qu’il tient de lui.*
11. **Johannes Atbrandi** (archidiacre de Maguelone)
 1251.02.21 [Mag, T2, DLXXX] *Compromis entre Jacques, roi d’Aragon, et Pierre de Conques.*
*... Et nos ... **Johannes Atbrandi, arhidiaconi Magalonenses**, ... predicta omnia laudamus, approbamus et confirmamus, ...*
12. **Johannes Atbrandi** (préposé de l’église de Maguelone)
 1263.05.24 [Mag, T3, DCLXII] *Accord entre l’évêque de Maguelone et le prieur de Saint-Firmin, et le prieur du couvent des Dominicains.*
*... quod nos Berengarius, Dei gratia Magalonensis episcopus, et **Johannes Atbrandi**, ejusdeni Ecclesie prepositus, et ...*
13. **J(ohannes) Atbrandi, R(aymundus) Atbrandi** (chanoines du chapitre de Maguelone)
 1238.04.23 [Mag, T2, DIV] *Sentence arbitrale entre Jean de Montlaur II et Adalaiz, veuve de Jean Boccados.*
*... **J. Atbrandi, R. Atbrandi** ... isti omnes canonici Magalonenses ...*
 1247.12.21 [Mag, T2, Appendice, p.862-865] *Érection de la vestiarie de Maguelone en bénéfice indépendant*
*... facta esse recognovit **totum capitulum Magalone ... Johannes Atbrandi Castrinovi, ... Raymundus Atbrandi de Claperiis**, ...*
14. **Maria Atbrandi** (nonne au prieuré de Vignogoul)
 1250.12.15 [Mag, T2, DXXVIII] *Sentence arbitrale entre Pierre de Conques et la prieuré du Vignogoul.*
... Acta fuerunt hoc apud Montompessulanum, in aula dicti domini episcopi, anno Dominice Incarnationis M^o CC^o quinquagesimo, scilicet quarto idus novembris, ...
*Post hec autem, anno quo supra, scilicet **quintodecimo kalendas januarii**, memorata priorissa, presente, vololente eciam et mandante, **totus predicti monasterii conventus**, videlicet ... **Maria Atbranda**, ...*
15. **R(aimundus) Atbrandi**
 1194.05.29 [Mag, T1, CCXXV] *Serment que se prêtent mutuellement Guillem VIII, seigneur de Montpellier, et Raimond V, comte de Toulouse.*
*... Facta sunt presente ... **R. Atbranno** ...*
 1203.08.01 [Mag, T1, CCLXXIII] *Hommage de Guillem IX a Guillaume de Fleix, évêque de Maguelone.*
 1203.09.?? [Mag, T1, CCLXXIV] *Serment reciproque entre Raimond VI, comte de Toulouse, et Guillem IX, seigneur de Montpellier.*
*... in presencia et testimonio ... **R. Datbranni** ...*
 1210.03.30 [Mag, T2, CCCIII] *Beatrix, fille de Bernard de Montferrier, et son mari vendent à Étienne et à Raimond de Conques deux moulins qu’ils ont sur le Lez.*
 1211.02.08 [Mag, T2, CCCVII] *Accord entre l’évêque et les consuls au sujet des élections consulaires.*
16. **Raimundus Atbrandi**
 1264.08.03 [Mag, T3, DCLXX] *Accord entre Berenger Fré dol, évêque de Maguelone, et les consuls de Montpellier, au sujet du bois de Valène.*
17. **Raymundus Atbrandi** (seigneur de Saussan et Pégairolles)
 1299.11.02 [Mag, T3, DCLXX] *Hommage d’une condamine et d’une terre a Saussan, fait à l’évêque de Maguelone par le seigneur de Saussan.*
*In nomine Domini. Anno Incarnationis ejusdem M^o CC^o XCIX^o quarto nonas novembris, domino Philippo illustrissimo Francorum rege regnante, ego **Raymundus Albrandi, dominus castrorum de Salsano et de Pegayrolis**, cercioratus de facto et de jure consultus, per me et omnes successores meos ac heredes presentes pariter et futuros, bona fide et sine dolo cum hoc publico instrumento,*

*scio, assero, et in veritate confiteor et recognosco vobis, reverendo patri domino Gaucelmo, divina providentia Magalonensi episcopo, pressenti et recipienti, me tenere et tenere debere, ac tenere velle a vobis et sub vestro dominio, laudimio, consilio, foriscapio, accapito seu emphiteosi, et mei antecessores quondam a vestris antecessoribus tenuerunt et (-a) tanto tempore cujus in contrarium memoria hominis non existit, videlicet quandam condaminam et quandam terram, scitas in districtu predicti mei castris de Salsano, et in parrochia Sancti Johannis de Salsano cum omnibus suis juribus et pertinentiis universis. . . . Et nos predictus Gaucelmus. permissione divina Magalonensis episcopus, comes et dominus Melgorii et Montisferrandi, per nos et omnes successores nostros, inspecta et considerata evidenti utilitate nostro Magalonensis Ecclesie, bona fide et sine dolo, premissas recognitionem, fidelitatem et homagium benigne acceptantes, et, in signum fidelitatis ipsius, le predictum **Raymundum Atbrandi** ad pacis osculum recipienses, tibi et tuis successoribus laudamus, confirmamus, et auctoritatem, donamus, cedimus, concedimus, tradimus et quasi tradimus predictas condaminam et terram superius confrontatas, cum omnibus suis juribus et pertinentiis, ad omnes voluntates tuas et tuorum in vita et in morte plenarie faciendas, ad donandum, vendendum, impignorandum, seu quovis alio modo alienandum . . . Acta fuerunt hec Terralli, presentibus e tad hoc specialiter vocatis et rogatis testibus, videlicet venerabilibus viris dominis **Petro Atbrandi Capratiensi in Ecclesia Bitterensi**, et . . .*

18. **Raimundi Atbrandi** (chanoine de Maguelone)

1232.10.?? [Mag, T2, CCCLXXVII] *Sentence prononcée par le bayle de Montferrand au sujet d'un pâturage sis dans la paroisse de Brissac.*

. . . Raimundus Atbrandi et alii consocii . . . Raimundi Atbrandi canonici Magalonensis . . .

19. **Raimundus Atbrandi** (prieur de Clapiers, chez les chanoines de Saint Firmin)

1242.05.27 et **1242.05.30** [Mag, T2, DXXVIII] *Difficultés entre Jean de Montlaur II et certains chanoines, en particulier Pierre de Conques. Sentence à ce sujet.*

*. . . anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo XLII^o, VI kalendas junii, . . . Item eodem die laudavit et approbavit predicta et proprio juramento firmavit **Raimundus Atbrandi prior de Claperiis, in canonica Sancti Firmini**, . . .*

Post hec anno quo supra, III^o kalendas junii, Petrus prior Sancti Firmini, . . ., et Raimundus Atbrandi prior de Claperiis, pro se et sociis suis, addiderunt predictis arbitris quamdam cedula[m] paperii, cujus tenor talis est . . .

Nous avons aussi deux actes où le nom est écrit « Cat(h)brand »²⁸, concernant des personnes d'Assas, au nord de Montpellier. Elles ne semblent pas être de la famille des Atbrand, mais nous reportons ces mentions ci-après pour information.

1. **Raimundus Cat(h)brandi** (d'Assas)

1218.03.19 [Mag, T2, CCCLVI] *Enquête sur le péage de Sainte-Croix contre les consuls de Montpellier. . . . **Raymundus Cathbrandi**, [testis] juratus, dixit se vidisse et audisse, quod Cambonus accipiebat pro dicto castro, dictum pedagium apud **Arsacium**; et sunt XL anni. . . . Bernardus de Campo, [testis] juratus, dixit idem quod **R. Catbrandi** per omnia. . . .*

2. **Petrus, Guillelmus et Bernardus Catbrandi** (d'Assas)

1280.12.04 [Mag, T3, DCCLXV] *Plainte déposée, entre le mains de l'évêque, par le prieur de Saint-Vincent-de-Barbayrargues, contre le seigneur et les habitants d'Assas; et condamnation.*

*. . . Immense justitie et legalitati reverendi patris domini Berengarii, Dei gratia Magalonensis episcopi. et curie sue castris Montisferrandi, denunciando significat Fule de Terralo, monachus monasterii Sancti Theofredi Aniciensis diocesis et prior seu rector ecclesie Sancti Vincencii de Barberanicis, quod **Petrus, Guillelmus et Bernardus Catbrandi**, et Guillelmus Franc, et Petrus Juliani, et Petrus filius Deufons de **Arsacio**, in quadam garriga vocata Plan de l'ega, ad jus ecclesie predictae Sancti Vincencii spectante, dictum priorem et clericos suos et eciam alios de sua familia, violenter eciam gladiis evaginatibus et armis elevatis, nisi fuerunt de dicta garriga expellere, . . .*

Actes concernant les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles

On trouve aux archives départementales de l'Hérault [AD34] quelques documents concernant les Atbran(d)/Aybran(d) seigneurs de Saussan et Pégairolles. Voici ci-dessous les mentions de ces actes dans les inventaires de ces archives.

~**1310** [AD34, 1E889] *Vente à Guillem Dominique de Pégairolles-de-Buèges de deux vignes à Layrola de la directe de **Raymond Aybrang, seigneur de Saussan et de Pégairolles**.*

1340.??. [AD34, 1E889] *Échange entre **Pons Aybrand, seigneur de Pégairolles, Saint-Jean-de-Buèges et Saussan**, et Guillem de Montels . . .*

28. Faut-il faire un lien entre ces deux noms? Probablement pas . . .

- 1351.???.? [AD34, 1E891] *Reconnaissance par Alaise Dominici à Pons Ayraud(?) d'une olivette à Pégairolles.*
- 1354/1360 [AD34, 1E891] *Reconnaissance par Jean I^{er} (?) de Saint-Jean-de-Buèges à Pons Aymerand [Aybrand] seigneur à Pégairolles.*
- 1359.???.? [AD34, 1E893] *Sentence à la suite de contestations entre le prieur de Saint-Jean-de-Buèges, Pons Aybrand, seigneur de Pégairolles, et les habitants dudit lieu.*
- 1309.???.? [AD34, 1E896] *Nos Raymond Aibran chevalier seigneur de (Saussan ?) et Pégairolles ...*
- 1342.07.05 [AD34, 2E95/371] *Raimond Atbrand damoiseau est fils de noble Pons Atbrand sgr de Salsan et de Pégairol et son procureur pour lods.*
- 1311.???.? [AD34, 59H17] *Rémission faite par Raymond Atbrand²⁹ seigneur de Saussan au monastère de Vignognoul.*
- 1339.???.? [AD34, 1J1203] *Contrat de mariage de noble Guiraud de Lodève, seigneur de Fontès et Guilhaumette, fille de Pons Aybran, seigneur de Saussan, Raymond Aybran frère de Guilhaumette.*
- 1333.07.26 [AD34, 1J1498] *Approbation de la vente d'une pièce de terre à Saint-André-de-Buèges par Ponce Aybrani, damoiseau, seigneur des châteaux de Pegayrolis de Bodia et de Salsano.*

2.3 Archives espagnoles

Les rois d'Aragon et comtes de Barcelone ayant été seigneurs de Montpellier à partir de 1204 avec Pierre II, nous avons consulté deux documents les concernant, le recueil des actes de Pierre II d'Aragon [Pec], et le *Llibre dels feits del rei en Jacme* [LDF] concernant Jacques I^{er} son fils.

2.3.1 Pedro el Católico, Rey de Aragón y Conde de Barcelona (1196-1213) [PeC]

Par son mariage en 1204 avec Marie de Montpellier, fille du dernier Guilhem seigneur légitime de Montpellier, Pierre II roi d'Aragon et comte de Barcelone devient aussi seigneur de Montpellier. Les Atbrand, bourgeois de Montpellier, se retrouvent donc dans des actes concernant Pierre II roi d'Aragon. Voici la liste de ces acte que l'on trouve dans le recueil des actes de ce roi [Pec], classés par les prénoms des membres de la famille Atbrand concernés³⁰.

1. *Raimundus Atbrandi* :

- 1204.06.15 [Pec, T2, n° 466] *Capitulaciones matrimoniales del rey de Aragón Pedro el Católico y María de Montpellier, hija de Guilhem VIII, señor de Montpellier, por las que ésta entrega en dote el señorío de Montpellier con todas sus castellanías, tierras y derechos, asumidas tras la abdicación de Guilhem IX, y el rey entrega el condado de Rosselló y promete no repudiarla.*³¹
... *Horum omnium testes sunt ... Raimundus Atbrandi ...*
- 1204.06.15 [Pec, T2, n° 467] *Pedro el Católico y María de Montpellier, reyes de Aragón, condes de Barcelona y señores de Montpellier, prometen a los prohombres de Montpellier conservar durante cinco años sus costumbres y franquezas, incluyendo una cláusula por la que Guilhem IX de Montpellier les desliga del juramento de fidelidad que, como señor, le habían prestado en 1202.*³²
... *Horum omnium testes sunt Raimundus Atbrandi ...*
- 1204.06.17 [Pec, T2, n° 468] *Pedro el Católico, rey de Aragón, conde de Barcelona y señor de Montpellier, presta homenaje al obispo de Magalona, Guilhem d'Autinhac, por los señoríos de Montpellier y Latas, concediéndole además la protección real.*³³

29. L'inventaire indique « Abram » pour le nom, mais la lecture directe de l'acte donne « Raym(un)di Atbrandi ».

30. En notes sont indiquées les sources principales indiquées dans [Pec].

31. Original en mal estado, AN, Titres de la Maison d'Anjou, Fonds des Rois de Majorque, P 1353, n° 736-6 & Original dañado, n.º 737-7. Copia primera mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 610, fol. 1r, art. 1. Copia s. XIII, AM Montpellier, Livre Noir, AA7-2Mi79, n° 1.132, fol. 16. Transcr. P. J. BERNARD, La Seigneurie de Montpellier dans les titres de la Maison d'Anjou aux Archives Nationales, Présentation et édition (1103-1349), Mémoire de Master II Recherche-Études Médiévales, dir. J. L. Abbé y L. Macé, Université de Toulouse-Le Mirail, Junio 2008, n° 6, pp. 33-35. Etc.

32. Original con sello de plomo con tira de piel, AM Montpellier, Inventaire Louvet, arm. A, caj. 4, n° 105, cotted 1204; Copia s. XIII sin data arm. B, caj. 8; Copia s. XIII sin data arm. B, caj. 22, n° 1.107, n° j. Copia AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 611, fol. 2r, art. 2 primera mitad s. XIII, data 4 junio, & n° 784, fol. 64v, art. 172, segunda mitad s. XIII, & n° 788, fol. 69v, art. 176, segunda mitad s. XIII. Copia s. XIII sin testigos ni la frase entre corchetes, AM Montpellier, Livre Noir, AA7-2Mi79, n° 1.133, fol. 18r. Ed. GERMAIN, Histoire de la commune de Montpellier, I, Pièces I, pp. 317-319. Ed. VIDAL, « L'Aragon et la révolution montpelliéraine de 1204 », pp. 59-60.

33. AN, J. 340, Montpellier et Maguelone, II, n° 12. Copia notarial princ. s. XIV, AN, J. 340, Montpellier et Maguelone, II, n° 14. Ed. incompleta, HGL, 1° ed. III, n° LXXXI, col. 201. Ed. Layettes, I, n° 718, p. 254. Ed. incompleta, HGL, 3° ed. VIII, n° 129-LXXXI, cols. 522-523.

... *Hoc fuit factum anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo quarto, quintodecimo kalendas julii, apud Montempessulanum, in ecclesia Beate Marie, in communi colloquio, in presentia et testimonio ... R[aimundi] Atbrandi ...*

1204.08.28 [Pec, T2, n° 478] *María de Montpellier, reina de Aragón, condesa de Barcelona y señora de Montpellier, ratifica las Costumbres de Montpellier aprobadas por su marido el rey Pedro el Católico (15 agosto 1204).*³⁴

Testes sunt ... R[aimundus] Atbrandus, ...

1205.01.?? [Pec, T2, n° 497] *Pedro el Católico, rey de Aragón, conde de Barcelona y señor de Montpellier, renueva a la Comunidad de Obreros de la Común Muralla de Montpellier la confirmación de sus privilegios concedida meses atrás (4 noviembre 1204).*³⁵

*Postea anno quo supra mense Januarii. Supradicta dominus Petri Dei gratia Rex Aragonensis, Comes Barcinonensis Dominus Montispesulani laudavit et confirmavit omnia suprascripta apud castellum in presentia et testimonio ... R[aimundi] de Atbrandi*³⁶ ...

1206.07.04 [Pec, T2, n° 648] *Pedro el Católico y María de Montpellier, reyes de Aragón, condes de Barcelona y señores de Montpellier, empeñan las tierras y derechos de la reina en la ciudad y sus dominios a la Comuna de Montpellier por la suma de 100.000 s. melgorienses, todo ello con la confirmación del obispo Guilhem (de Autinhac) de Magalona y en presencia de los legados apostolicos en Provenza Pèire de Castèlnau, Arnau (Amalric), abad de Cîteaux, y Radolf (de Fontfreda).*³⁷

Acta sunt hec et laudata anno et die quo supra in domo comunitatis Montispessuli coram ... De omnibus supradictis et singulis personis ... fuerunt testes ... R[adulfi] → Raimundi] Atbrandi ...

1208.04.13 [Pec, T2, n° 771] *María de Montpellier, señora de Montpellier, presta homenaje al obispo de Magalona Guilhem d'Autinhac.*³⁸

Hoc fuit factum apud Montempessulanum, in ecclesia Beate Marie anno Dominice Incarnationis M^o CC^o VIII^o, ydus aprilis, in presentia et testimonio ... Raimundi Atbrandi ...

1210.02.08 [Pec, T3, n°1003] *Convenciones entre el obispo Guilhem de Magalona y los doce cónsules de Montpellier por las que éstos son elegidos bajo la autoridad del obispo y le prestan juramento de fidelidad, con la salvaguarda de los privilegios y las costumbres que les fueron condedidas por los reyes de Aragón Pedro el Católico y María de Montpellier.*³⁹

... Horum omnium testes sunt ... R. Atbrandi ...

1211.11.22 [Pec, T3, n°1215] *El obispo Guilhem de Magalona comunica a los obispos Raimon de Usés y Uc de Riez varios testimonios relativos al pleito de anulación del matrimonio de los reyes de Aragón.*⁴⁰

... Raimundus Atbrandi testis iuratus dixit quod dominus Guillelmus Montispessulani dixit ...

2. *Raimundus Atbrandi, Raimundi Lamberti nepotis eius ... Guiraldus Atbrandus :*

1202.11.04 [Pec, T1, n°355] *Guilhem VIII, señor de Montpellier, establece su testamento, instituyendo como heredero a Guilhem IX, hijo de su segundo matrimonio con Inés de Castilla, y situando su familia y sus tierras bajo la protección de la reina de Aragón, de su hijo el rey de Aragón y del conde de Tolosa.*⁴¹

De primis redditibus honoris mei, post obitum meum, detur medietas in testamento meo complendo, et alias medietas in debitis meis et querelis solvendis, noticia XV proborum hominum meorum, videlicet

34. Copia segunda mitad s. XIII que incluye el doc. del rey Pedro el Católico de 15 agosto 1204, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 785, fol. 65, art. 173, 118°. Fragmento de cartulario que incluye el doc. del rey Pedro el Católico de 15 agosto 1204, AN, J. 339, Montpellier et Maguelone, I, n° 23. Cit. y trad. fr. fragmentaria HGL, 3° ed. VI, p. 215. Ed. incompleta Layettes, I, n° 721, pp. 265-266.

35. AM Montpellier, arm. B, caj. 8, Inventaire Louvet, n° 694, cotté B. Copia segunda mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 755, fols. 58r-58v, art. 143. Copia segunda mitad s. XIII, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 790, fol. 71v, art. 178. D. Trad. provenzal, AM Montpellier, arm. C, Chartes, Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la Maison Consulaire, fol. 62v, sign. 375. AM Montpellier, arm. G, sac. A, n° 1, Fonds de la Commune Cloture, EE 3.

36. Le nom est écrit « Atbrandi » dans [Pec, T2, n° 497] mais c'est une mauvaise lecture de l'original. La lecture directe de l'original [AMM, AA4, f.58v] donne « R. Atbrandi ».

37. Traslado coetáneo que incluye la confirmación de la reina María de 24 noviembre 1206. Copia s. XIII de B, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 616, fols. 3v-4v, art. 7. D. Copia segunda mitad s. XIII de B, AM Montpellier, Grand Thalamus, AA4-2Mi78, n° 790, fol. 71r, art. 177. E. Copia s. XIII de B, AM Montpellier, Livre Noir, AA7-2Mi79, n° 1.136, fols. 19v-20v. Pub. GERMAIN, Histoire de la Comune de Montpellier, I, Pièces II, pp. 319-320.

38. AN, Titres de la Maison d'Anjou, Fonds des Rois de Majorque, P 1.353, n° 739. Copia notarial de princ. s. XIV, AN, J. 340, Montpellier et Maguelonne, sac. II, n° 14. Ed. incompleta de A, HGL, 3° ed. VIII, n° 129-LXXXI, III, col. 526. Ed. incompleta de B, Layettes, I, n° 856, p. 320. Reg. y ed. fragmentaria, MIRET, « Itinerario », III, p. 443.

39. Copia s. XVII de B, BNF, Fondo Doat, vol. 72, fols 124-127v, copia CEC, Fi 21.

40. Copia princ. s. XIII, ACA, Cancillería, Cartas Reales, Extra-Series, caj. 1, n° 19, fols. 4r-5v. Ed. VINCKE, Der Eheprozeb, n° 7, pp. 171-174.

41. Traslado de 1202, AM Montpellier, Inventaire Joffre, Mémorial de Nobles o Liber instrumentorum memorialium (adición al Cartulaire des Guilhems), AA1, n° 99, fol. 49v y 52r, art. 99. Ed. ACHERY, Spicilegium, III, pp. 561-565. Ed. CHABANEAU y GERMAIN, Cartulaire des Guilhems, n° XCIX, pp. 195-206.

... *Raimundi Atbrandi, Raimundi Lamberti nepotis eius* ...

Testament de Guilhem seigneur de Montpellier, voir [LIM, XCIX] dans la sous-section 2.1.1.

3. *Willelmus Atbrandi* :

1205.06.13 [Pec, T2, n° 545] *Pedro el Católico, rey de Aragón, y su esposa María, hija de Guilhem VIII, señor de Montpellier, modifican las Costumbres y las Ordenanzas de la ciudad de Montpellier, aprobadas el 15 de agosto de 1204, y las confirman.*⁴²

Facta sunt hec omnia ... anno ab incarnatione Domini M^o CC^o V^o, scilicet ydus junii, in presentia et audientia et sub testificatione ... W[illelmi] Atbrandi ...

Cela correspond à la seconde partie des coutumes de Montpellier [LPT, pp. 60-70], mais dans cette source [LPT, pp. 69-70] les témoins ne sont pas tous retranscrits : « Inpresentia et audientia et subtestificatione Guidonis Magalone prepositi, Berengarii Lamberti causidici, Raymundi de Cahors, Bernardi Capdemail ... et aliorum multo », *W[illelmi] Atbrandi* n'apparaît donc pas.

2.3.2 Llibre dels faits del rei en Jacme [LDF]

Jacques I^{er} roi d'Aragon a dicté ses mémoires dans le document « Llibre dels faits del rei en Jacme » (recueil des faits), œuvre terminée probablement peu avant sa mort⁴³. Un passage raconte des événements concernant la ville de Montpellier, qu'il visite vers le mois de juin 1239, rendant visite à son lieutenant Atbrand, au sujet de certaines affaires. Vu l'intérêt particulier de ce passage très vivant sur ces événements, nous reproduisons intégralement les paragraphes racontant ces événements, provenant d'un site internet contenant la transcription complète du livre « Llibre dels faits del rei en Jacme » [LDF, 295-305].

(le tout vers le mois de juin 1239)

[LDF, 295] *E nos faem armar vna galea que anassem a Montpestler per demanar los quens ajudassen per les missions que nos haviem feytes en conquerir Ualencia : e anam nosen la, e lexam en la terra Nastruch de Belmont, qui era Maestre del Temple, e Nuch de Fuyalquer Maestre del Espital, e dom ·Bñg· Dentença, e en ·G· Daguilo, e don Exemen Pereç de Taraçona. E leuas en ·G· Daguilo ab cauallers, e ab peons, e ab almugauers, e faya mal als sarrains, aytambe als nostres con als lurs, e sobre aço assetiaren Rebolet e preferen lo. E nos erem nos nanats quant aço fo a Montpestler. E quan nos fom uenguts a Lates exiren a nos los consols, e dels prohomens de Montpestler be ·C· a causal, e en ·P· Bonifaci ab els, e era ell lo mes poderos hom de tota la vila en aquela sao. E don Pero Ferrandes Daçagra e don Assalit de Gudar uenien prop de nos, e dix e ·P· Bonifaci : Lexats nos lo Rey, que molt ha que nos nol hauem uist, e deuem anar prop dell. E dix li don Assalit que mils hi deuien els anar que don Pero Bonifaci ni el. E respos en ·P· Bonifaci que en la lur terra deuien ells anar prop de nos. E nos cenam a don Assalit que no li ho contrastas, e don Assalit uee que nos li ho contrastas, e calas : e nos no faem semblant de les paraules, mes bens pesauen can en ·P· Bonifaci hauia tan gran erguyl.*

[LDF, 296] *E en aquela sao hauia major poder el consolat en ·P· Bonifaci, e en Guerau de la Barca, e en ·Bñ· de Regordana qui era bon clergue en leys, e en ·R· Beceda, e uenguem descaualgar en casa den Atbran qui era nostre batle, e uolien li gran mal, e haviem empres en lo consolat que si nos no uenguessem tantost que li derrocassen les cases : e haviem feyt ·I· buço e vna pertxa que li haviem ferrat al cap primer, e anels que hauia de ça e de la on se tinguessen les cordes ab que derrocassen les cases den Atbran, e de tot altre que ab ell se uolgues tenir. E quan nos fom albergats en casa den Atbran, e tocaren uespres per la Vila, uengren los consols ab daltres homens a nos a la casa den Atbran on nos albergauem, e pogren esser be tro a ·XX·, e dixeren nos que uolien parlar ab nos de secret. E pujam nosen en ·I· terradet den Atbran que era loch doreg : e leuas en peus en ·P· Bonifaci, e dix nos : Senyor, los consols e vna partida del conseyl de Montpeller son uenguts aqui, e plas nos molt uostra uenguda : ara uolem uos dir aitant, e jo dich uos ho per ells e per nos queus hauem en cor donrar e de tener uos en car aixi con deuem fer per senyoria : ara sabem quen Atbran uos fa creure que el uos pot dar Montpeyler, e sapiats per cert que aço no es pas uer, car el no ha poder de far ni dret en Montpeyler pus que ·I· autre uehi de la vila, car en nos es lo poder el hauer : e si per uos nons fos, no ha tan auol clauoguera en esta vila que a ell e a aquells quel uolguessen ajudar nolsen faessem exir : e tot quant nos li sufferim, li sufferim per uos, car nos hauem poder domens e darmes, e dauer, car lo seu poder nient seria, e daçous pregam quens creats : e sobre aço leuas en Garau de la Barca, e parla desta materia.*

[LDF, 297] *E quan els hagren parlat responem los en esta manera : Barons, aquestes paraules que uosaltres nos mostrats ara son paraules que no farien a dir a nos, car nos creem be que uosaltres nos hauets cor de seruir, e Natbran nos ha seruit en serueyx aytant con pot, e es uostre uehi, e dels honrats homens per linyatge desta vila : e siu uolets ben fer aquesta es la via que uosaltres, e ell, e aquells que hauer hi porets*

42. AN, J. 339, Montpellier et Maguelone, I, n° 23. AM Montpellier, arm. H, caj. 7, Inventaire Louvet, n° 4.119. Ed. lat.-occit. « Thalamus Parvus », *Le Petit Thalamus de Montpellier*, pp. 60-70. Ed. incompleta Layettes, I, n° 760, pp. 288-291.

43. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Llibre_dels_fets.

que guardets les nostres dretures e la nostra senyoria : car tenguts nosen sots molt carament per natura gran que nos hauem ab uos e per senyoria : e laltre per ço car la vila es meylorada, pus que nostre Seyor uolch que uingues en nostre poder, e contrast no deu hauer entre uosaltres sino quens serua qui mils nos pora servir, e nos queus amem aixi con hom deu fer a sos homens, e a sos naturals. E ab aytant partiren se de nos.

[LDF, 298] *E enuiam per Narbran, e dixem li aquestes paraules que ditesnos hauien perço que el no sen mogues ni sen enfelonis, e grains ho molt, e prea poch les lurs paraules et les lurs menaces, e dix que nos conexeriem lo seruiy que el nos faria de esta uenguda en Montpeylier, e dix aixi : Yeu faray uenir las escalas de Montpeylier, o la major partida. E nos demanami com, e el dix : Yeu ay parlat ab los fossors, e ab los blancquies, et ab aquels de la Urgeria que uenguen a uos ab brandons, et queus uenguen honrar, e tirar los hem tots a uostra part pauch a pauch, e quan se guarden aquests uostres falces no fera en lur ma, ans ho faray yeu en uostras mans metre, e poyrets far aixi com a Rey e senyor, e uenjar uos daquels queus uolrets uenjar nius tolen esta uila. E nos dixen li que fort ho deya be, pero queu faes gint e asaut tro que uissem quel poder fos nostre de tot en tot.*

[LDF, 299] *E quant uench al uespre que haguem sopat era nuyt uengren nos be ·D· dels fossors daquels qui eren majors e meylors entre els, e ab brandons e ab candeles, e dixeren nos : Senyor nos som uenguts aqui denant uos, e siats uos be uengut per ·C· milia uegades, e som uenguts per fer e per dir los uostres mandaments. E sobre aço **Natbran** parla e dix : Senyor, ueus aqui vna partida dels fossors, e quan aquests hic son tots los altres hic son, e son be ·VI· o ·VII· milia, e dien uos aixi, e jo dich ho per els, car ells mo han dit queus ho diga que ells son prests e appareylats de far per uos aixi con per lur senyor natural en totas causas, e per totas, e per ayso us ho uenem dir per tal que miels ho cresas. E nos responem los quels grayem molt la uenguda, el bon semblant que ells nos mostrauen, e de tot ço que els deyen los creyem, e quels haviem en cor damar, e de fer los be, e que tostemp ualrien mes per nos per la bona uoluntat que els nos hauien. E en tant molt alegrement partiren se de nos.*

[LDF, 300] *E els partits de nos uengren los blancquers, e foren be ·CC· ab brandons de candeles, e dixeren nos que ben fossem uenguts con lo bel jorn de Pascha, e que eren uenguts denant nos per far e per dir les nostres uoluntats, car la blanquaria nos parti anch del senyor de Montpeylier, e can ara lauien lo pus honrat que anch haguessen, ben era raso quens seruissen. E sobre aço dix **Natbran** : Senyor, yeu tenc la uostra merçe lo loc uostre en esta vila de dins e de fora quan uos noy es, e fas uos gran grat dels blanques que en ajuda e en conseyl los pusch hauer quan jols deman, e sapiats que son ben uostres per far e per dir uostre mandament, e uenen uos ho proferir per tal que mils los en creats. E nos responem los quels ho grayem molt, e que ben conexiem la bona uoluntat que els nos mostrauen, e aixi con ells nos hauien bon cor de servir, que nos haviem en cor de fer los gran be, e encara graym los quan els nos han ajudat e ualgut en les nostres fasendes, que quan a uos ajuden a nos ajuden, e aixi anaren sen aquests : e **Natbran** enuia messatge als altres quey uolien uenir que tart era, e que en lendema uinguessen a nos : e sobre aço romaseren de uenir.*

[LDF, 301] *E quant uench altre dia al uespre uengren los orgers ab brandons de candelas, e foren be ·CC·, e auengren nos proferir lur seruiçi, e que eren prests e appareylats de far ço que nos comandariem aixi con bons uassails deuien far a lur senyor. E sobre aço dix **Natbran** : Senyor, ben podets conexer la gran alegria que ha de uos la vila de Montpeylier, e especialment aquels queus amen, perque podets dir e mandar ço que uolets que facen, que ells son appareylats de cumplir uostre mandament, e no uolem tants senyors, que pro nan de uos sol : e mostrar uos han que els uolen crexer e pujar la uostra senyoria. E nos dixem los que molt los grayem les paraules que **Natbran** nos refermaua per ells, e aquesta esperança haviem nos totauia en ells que negu nons poria fer dan a lur grat en Monpeyler : e pus ells ho uolien, ab lo nostre poder que nos hi hauem podem hi fer tota re que nos hi uolem per dretura, car als no deuem nos fer sino dretura, e quels grahim molt la bona uoluntat que nos los conexiem.*

[LDF, 302] *E quan aquests sen foren anats uengren aquels de la Saunaria e porferiren nos los cosses e lur hauer, e tot ço que els hauien, e que ben fossem nos uenguts, que ara poriem endreçar Montpestler si negu nos hi tenia tort. E aquestes paraules fenides dix **Natbran** : Senyor, ara podets uenjar si negu uos te tort en Montpestler a quis que pes, que fer ho podets. E nos responem los : **Natbran** diu be e gint, mas lo nostre cor es aquest, e nostra uolentat, que pus hauets tan bona uolentat de guardar nostra dretura, e queus pesaria qui a nos faes tort, que nos ço, que farem hauem en cor de fer per dret e per raho, e ab conseyl de uosaltres. E en aixi anaren sen, e nos romanguem molt alegre e pagat de les bones paraules e de la bona uolentat que haviem uista e hoida. E si nos erem be anagats de guardar nostra dretura en Montpestler, no romania per **Natbran** que nons ho anagas be.*

[LDF, 303] *E quant uench al mati anam a la missa a la casa dels frares prehicadors, e quan nos exim de la missa trobam be ·V· milia homens de cada vna destes partides e daltres quen hi ach, e tots a vna uots deyen que qui tort nos tenia en Montpestler que arau adobassem, e que demanassem en ueritat quin hi tenia tort, e que aran podem pendre la esmenda de quis que feit ho hagues. E nos faem los calar tots, e*

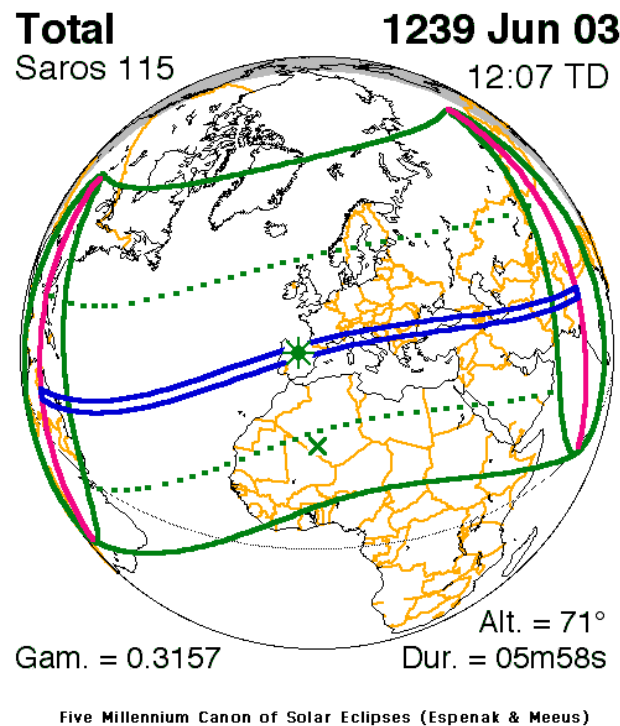


FIGURE 1 – Éclipse totale de soleil du 3 juin 1239 passant par Montpellier, source : voir note 45.

dixem los que totaüa era nostre pensament que els nos haviem molt amat : mays ara ho creyem de tot en tot perque conexiem be la bona uoluntat que ells nos haviem molt amat, e perço que nos ueyem en ells que tostemps los seriem tenguts damar los, e de guardar e deffendre en tot ço que els haviem ni goanyarien, e ques partissen, que aquesta uenguda que tenriem la nostra dretura en Montpestler e la lur.

[LDF, 304] *Ab tant enuiam messatge sempre an ·P· Bonifaci, e an Guerau de la Barca, e an ·Bñ· de Rigordana, e an ·R· Beceda, e a altres qui eren de lur partida que uinguessen denant nos altre dia mati. E els saberem la gran somouta de la gent, e enteneren que la gent uenia aixi de nuyt a nos, e trayen les robes de les cases lurs de nuyt, e metien la en ordens, e en altres lochs de la vila. E quan uench al tercer mati que nos fom entrat en Montpestler que ells degren uenir denant nos, et foren nostres porters a lurs cases que uinguessen, uench nos messatge ques neren anats. E faem los cridar que dins ·I· mes tornassen per fer a nos dret : e ells dins aquel mes no tornaren a nos, e faem lur emparar tots lurs bens que nos los trobam, e les heretats. E puys haguem aquel buço que els haviem fait per derrocar les cases den **Atbran** e dalguns amichs de **Natbran**, e ab aquel buço mateix faem derrocar les cases daquels quens eren fugits, ço es, ·III· cases o ·IIII· daquels quins eren fugits quis fayen pus capitans : e lexiem les altres perço que la vila non fos pus leja. E aqui faem mal a aquels quins haviem fait per que e be an **Atbran**, e a aquels quis tenien ab el, e daquels faem consols, e conseylers, e bayle : e pus nos los hi metem, han ho tengut ells o aquels que ells hi metien tro ara.*

[LDF, 305] *E en aquel temps que nos estauem a Montpestler uench nos aqui lo Comte de Tholosa, el Comte de Proença, e haguem grans corts domens honrats daqueles terres quens uenien ueer. E aço fo ·I· any apres la preso de Valencia. E entram en Montpestler el dijous : el diuenres en tre mig jorn e hora nona fo eclipsis major que anch hom uis de memoria daquels homens que ara son, car tot lo sol cobri la luna, e podia hom ueer be ·VII· esteles en lo cel. E ab aytant cant nos haguem be feites nostres fazendes en Montpestler, e be e honradament de nos, faem armar lo bus de Montpestler qui era de ·LXXX· remys : e uenguem nosen tro a Cotliure, e per terra uenguem nosen puys a Valencia.*

Pour la datation de ces événements, deux éléments donnés dans le dernier paragraphe permette de les dater vers le mois de juin 1239 :

1. Cela se passe dans l'année qui suit la prise de Valence⁴⁴, qui a eu lieu le 8 octobre 1238
2. Pendant sa visite à Montpellier, Jacques I^{er} d'Aragon a été témoin de l'éclipse totale de soleil, qui a eu lieu le 1239.06.03 et dont le parcours⁴⁵ est reproduit dans la figure 1.

Émile Bonnet relate longuement la visite de Jacques I^{er} roi d'Aragon à Montpellier en 1239, dans les mémoires de la Société Archéologique de Montpellier [SAM, S2/09, p.172-177], voir la sous-section 2.4.1.

44. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Valence_%28Espagne%29.

45. Source : <https://eclipse.gsfc.nasa.gov/SEsearch/SEsearchmap.php?Ecl=12390603>.

2.4 Compilations d'actes divers

Dans cette sous-section, nous rassemblons les documents concernant les Atbrand et provenant de sources diverses, le plus souvent sous forme de compilations d'actes. Nous séparons les « Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier » qui contiennent de nombreux passages les concernant des autres sources documentaires.

2.4.1 Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier

Les « Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier » [SAM] recueillent de nombreux textes rédigés par les membres de cette société savante. Parmi ceux-ci deux articles très intéressants concernant les Atbrand :

1. « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge » en 1899 par Louise Guiraud [SAM, S2/01, pp. 89-336], qui reproduit en intégralité son livre de 1895 sur le même sujet [RTM] ;
2. « Les séjours à Montpellier de Jacques le conquérant roi d'Aragon » en 1928 par Émile Bonnet [SAM, S2/09, pp. 153-232].

Ci-dessous sont cités tous les passages concernant les Atbrand.

1293 [SAM, S2/01, p. 209] VI. *Le quartier des Juifs aux différentes époques. Sainte-Croix. Les deux Canourgues. Saint-Ruf. La maison de Montmajour. La maison de l'abbé d'Aniane. L'Ort del Papa ou de Saint-Benoît.*

... J'ai trouvé deux textes relatifs à cette synagogue le premier, du 8 juillet 1277, est la rémission de lods accordée par Jacques de Majorque aux Juifs de Montpellier, pour une maison acquise par eux, tout joignant la synagogue. Les autres confronts sont la voie publique, le four de Guillaume Lambert et la maison de Durand Civate (*Liber inatrum. memor., f° 202 v°*, partie non publiée). Le deuxième acte, du 8 juillet 1301, est relatif à la vente d'un four, sis à Castel-Moton, confrontant la synagogue, les maisons de feu Jacques Lambert, et la rue allant de la Canabasserie du Pevrou vers le Cannau. Ces indications diverses, rapprochées, se rapportent avec évidence à la synagogue de la rue Barralerie. On appelait précisément carrefour de Castel-Moton celui que formait la rue actuelle du Palais, coupée par celle du Puits-des-Esquilles et par la ruelle faisant prolongement à cette dernière, à travers l'île Luquet de Flandio de La Combe la synagogue se trouvait, ainsi, justement au carrefour. En outre, le four de Guillaume Lambert, en 1277, me paraît bien être le même que confrontaient encore en 1293 des maisons venues aux Atbrand, par mariage avec une héritière des Lambert (*Arch. mun. de Montp., série BB, minutes de Jean Grimaud, notaire, de 1293, f° 3 v°*), d'où le nom de **four d'En Atbrand** que les premiers compoix donnent à une île située à droite de la rue Barralerie, en allant vers Castel-Moton, celle de Massilian ou celle de Luquet (*Le renouvellement des propriétaires entre 1480 et 1525, la similitude de position des deux îles par rapport à la rue dite Sabaterie-Neuve eu Barralerie et à la rue allant à la Cour du Bayle, m'empêchent d'affirmer avec toute certitude mais je crois qu'il s'agit de l'île de Massilian, d'ailleurs peu éloignée de la synagogue*). Enfin, le voisinage de la maison de Durand Civate et la dénomination de Plan d'Encivade, donnée à une place voisine, constituent une troisième preuve. Le quartier de la Juiverie, avec sa synagogue et ses bains, se trouvait donc, à l'origine, entre les deux rues de la Barralerie et de la Préfecture, reliées par des traverses, et coupées par des ruelles où les habitations se serraient pour entasser une population mise à part. ...

L'acte du notaire Grimaud de 1293 mentionné est celui dans [AMM, BB1], voir la sous-section 2.1.7.

1217.10.12 [SAM, S2/01, p. 307] *Vente par divers particuliers aux ouvriers de la commune clôture de terrains pour les fossés de l'enceinte (Années 1217 et 1218)*

...

Anno Dominice Incarnationis millesimo ducertesimo septimo decimo et quarto ydus octobris, ego **Atbrandus, filius Raimundt Atbrandi**, per me et per uxorem meam et per meos, solvo et in perpetuum derelinquo vobis Operariis Communis Clausure murorum Montispessulam, scilicet Johanni Luciani, Petro Calvelli, Petro Aymerico, Bonaventura Boqueti, etc., videlicet totum solum quod vos cepistis ad opus vallorum Montispessulani de orto nostro qui est extra portale Obilionis et confrontatur. . . et totum dampnum et gravamen quod pro arboribus orti nostri vel terra vallorum Montispessulam e[j]ficienda in orto et campo nostro vel pro domibus orti et vallato campi nostri pro Opere Communs Clausure in dicto campo et orto acceperam, vobis et Operi absolvo et in perpetuum derelinquo et bonum finem et remissionem vobis et successonibus vestris Operarlis facio, et nomme hujus solutionis et deseparatioms habui et recepi a vobis dictis Operarns viginti octo libras melgonenses, in quibus renuncio exceptioni non habite et non recepte peccunie. Testes sunt Raimundus Cap de Bueu, Bertrandus Gaucelmi, Petrus de Tripoli et Stephanus de Sauzeto.

...

(*Arch. mun. de Montp., fonds Joffre, t. II, f° 21, pièce n° 40.*)

Cet acte correspond à celui des archives municipales [AMM, EE1197], voir sous-section 2.1.6.

1168.04.?? [SAM, S2/01, pp. 328-329] *Concession de l'orgerie près du palais (avril 1168).*

*In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Incarnationis ejuadem m^o c^o lx^o viii^o mense aprilis. Ego Guillelmus dominus Montispessulani, videns et cognoscens communem utilitatem tocius Montispessulani, bona fide et sine dolo, cum hac carta volo, mando, dono, laudo atque concedo in perpetuum populo Montispessulani presenti et futuro quod ille planus et spatium illud, sicut extenditur et terminatur ab operatoris meis orgeriorum et tabulis meis, que cum eisdem operatoris tenentur, usque in tabulam que fuit Ramundi Bruges et ex alia parte terminatur cum tabulis meis, que sunt juxta domum que fuit Stephani Adalguerii, et ex alia parte cum **estari Guiraudi Atbrandi** et cum estari Petri Lamberti, filii quondam Lamberti de Paleata, et cum estari quod fuit Tritmundi et ex alia parte cum estari Berengarii Samuelis, et ex alia parte cum estari Petri Vinfranc, quod iste planus et spatium istud totum sicut superius terminatum est in perpetuum remaneat ad planum et spatium, et promitto atque convenio quod in isto dicto plano et spacio aliquid edificium seu bastimentum non faciam nec fieri faciam, neque alicui persone facere dimittam, et mando atque injungo heredibus seu successoribus mets quod in perpetuum ita teneant et observent. Hoc totum sicut prescriptum est laudavit et confirmavit dictus Guillelmus, dominus Montispessulani, in ecclesia Sancte Marie et sigillo suo consignare mandavit. Hujus rei testes sunt **Atbrandus et Atbrandus et Guiraudus ejus filii**, Pontus Lamberti, **Guiraudus Atbrandi**, Petrus de la Casa, Berengarius filius quondam Berengarii Lamberti Ruffi, Petrus Aimerici, Berengarius Aimerici frater ejus, Raymundus Ricardi, Bernardus Guitberti, Gillelmus de Tresliz et Fulco qui hec scripsit. Hec carta est **apud Guiraudum Atbrandi** et alia simitis huic est **apud Atbrandum**. (Grand Thalamus, f^o 72. Transcription du 10 des calendes de mars 1278.)*

1231.08.14 [SAM, S2/09, p. 165-169]

1231

Le premier voyage de Jacques Ier dans sa ville natale n'eut lieu que dix-sept ans plus tard, au mois d'août 1231.

...

En retour de ces faveurs très appréciables et de ces importantes concessions, les Montpelliérains se montrèrent généreux vis-à-vis de leur seigneur et lui consentirent un don gratuit de 100.000 sols melgoriens pour l'aider dans ses guerres contre les infidèles.

*L'acte constatant cette libéralité fut dressé par le notaire B. de Porte, le 14 août 1231, in **stari Atbrandi apud Montempessulanum**, dans la maison d'Atbrand, à Montpellier (Archives de Montpellier, Grand Thalamus, fol 32, art. 56 ; Livre Noir, fol. 41).*

*Cette indication offre de l'intérêt, car elle nous renseigne, dans une certaine mesure, sur le logement occupé par le roi. Nous savons, d'une part, que le château seigneurial, en partie détruit, n'avait pas été relevé de ses ruines, et, d'autre part, que Jacques fit, en 1239, un long séjour **dans l'habitation d'Atbrand, qui était son lieutenant à Montpellier**. On peut, semble-t-il, en conclure que c'est cette même maison, sans doute une des plus considérables de la ville, qu'il avait choisie comme résidence dès 1231.*

...

1236.12.16 [SAM, S2/09, pp. 170-172]

1236-1237

Ni d'Aigrefeuille ni Germain ne font mention de la visite du roi d'Aragon en 1236. Elle méritait cependant de retenir leur attention, car elle fut marquée par un fait important.

*Nous voulons parler de l'hommage prêté par le roi à l'évêque de Maguelone en sa qualité de suzerain de la seigneurie de Montpellier⁴⁶. Ce ne fut point certes un acte spontané. Jacques, à qui pesait cette suzeraineté, avait manifesté l'intention de s'affranchir de l'obligation de tout temps remplie par ses prédécesseurs. Il fallut que le pape Grégoire IX intervint pour l'exhorter d'une manière pressante à s'y soumettre (Lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Narbonne en date du 25 juin 1229 (Archives de l'Hérault. Cartulaire de Maguelone, reg. D. fol. 315.). La cérémonie eut lieu le 16 décembre 1236, en présence de l'évêque de Barcelone, de Raimond Bérenger, comte de Provence, de Pons Hug, comte d'Empories, des consuls et de plusieurs autres personnages, **dans la maison du lieutenant royal Atbrand (in domo Atbrandi)**, où Jacques avait vraisemblablement établi sa demeure.*

...

*On peut affirmer que le roi d'Aragon a passé les premiers mois de 1237 dans sa seigneurie de Montpellier ... On ne peut toutefois préciser, à cet égard, qu'un seul point : c'est qu'il ne se trouvait plus à Montpellier le 12 juin, date à laquelle **son lieutenant Atbrand** lui écrivait pour lui transmettre les plaintes de commerçants montpelliérains, dont les marchandises, chargées sur un bateau génois, avaient été capturées par les Catalans (Hist. gén. de Languedoc, vol. III, livre XXV, ch. X, p. 409, édit. Privat, VI, p. 698).*

46. L'hommage de Jacques, roi d'Aragon, à l'évêque de Maguelone, se trouve dans [Mag, T2, CCCCXCIV], dans la sous-section 2.2.3.

1239 [SAM, S2/09, p.172-177]

1239

*De graves événements ne tardèrent pas à ramener Jacques à Montpellier*⁴⁷.

En dépit de l'hommage et du serment de fidélité prêté à l'évêque de Maguelone, le roi d'Aragon poursuivant toujours sa politique dominatrice, n'avait pas cessé de battre en brèche l'autorité du prélat, son suzerain. Irrité de ces attaques et des mauvais traitements infligés à ses représentants par les officiers royaux⁴⁸, l'évêque Jean de Montlaur prit une énergique résolution. Il déclara la seigneurie de Montpellier tombée en commise pour cause de félonie (Voir Chronique du XIII^e siècle publiée dans Hist. gén. de Languedoc, vol. III, preuves, col. 108, édit. Privat, vol. VIII, col. 206; Conf. Gariel, Séries prassulum, 1, p. 351, et d'Aigrefeuille, Histoire de Montpellier II, p. 56). À la suite de quoi, par un traité conclu à Millau, le 28 août 1238, il donna en fief à Raymond, comte de Toulouse, la ville de Montpellier, le château de Lattes et toutes leurs dépendances (Gariel, Séries, première partie, p. 351 : Gallia Christiana, VI, instrum., col. 368). Le comte hésita à prendre possession d'un fief détenu par le puissant monarque qui était en train de conquérir le royaume de Valence sur les Sarrasins et dont les vaillantes prouesses suscitaient l'admiration de toute la chrétienté. Il semble, toutefois, qu'il profita habilement de la situation troublée de Montpellier pour encourager les vellétés d'indépendance des bourgeois de cette ville contre l'autorité royale (M. de Tourtoulon [II, p. 24] signale un sirvente de 1240, dans lequel Bertrand de Born, le fils, fait une très claire allusion aux intrigues menées à Montpellier par le comte de Toulouse). Ce qui est certain, c'est qu'il se manifesta, dans une partie de la population une hostilité violente et même une véritable rébellion contre le représentant de Jacques I^{er}, son lieutenant Atbrand⁴⁹. Cette révolte, fruit d'excitations qui remontaient déjà à plusieurs années, avait à sa tête des personnages notables, qui occupaient de hautes situations dans la cité. Les principaux étaient : Pierre Bonifaci, plusieurs fois consul, Guiraud de la Barca qui appartenait à la famille des anciens seigneurs de la ville, le juriconsulte Bernard de Regordan, Raymond Bessède et Guillem d'Anglade. La condition sociale de ces chefs semble confirmer le dire de certains historiens, tels que Beuter et Tornamirade Soto (Sumario de la vida del rey don Jayme, édit. 1807, II, p.28), qui rapportent qu'il s'était formé dans la ville deux partis adverses : un parti aristocratique disposé à favoriser les prétentions du roi de France, et un parti populaire dévoué à Jacques d'Aragon.

Ce fut certainement dans l'intention de mettre fin à ces troubles et d'affirmer son autorité sur sa seigneurie languedocienne que Jacques prit la résolution de se rendre à Montpellier. Mais, sans doute pour ne pas faire l'aveu de la situation difficile qui lui avait été créée par ses sujets, il assigne, dans sa Chronique⁵⁰, un autre but à son voyage : celui d'obtenir des subsides pour couvrir les dépenses considérables nécessitées par la conquête du royaume de Valence.

Quoiqu'il en soit, nous savons que, dans les derniers jours du mois de mai 1239, il ordonna d'armer une galée dans un port voisin de Jativa, probablement au Grao de Valencia (Mireti Sans, Itinerari, p. 1), et fit voile vers Lattes où il arriva le 2 juin, la veille d'une éclipse totale de soleil⁵¹ qui dut frapper vivement les populations, car elle est relatée par la plupart des chroniqueurs contemporains. Le Petit Thalamus mentionne les deux événements : « En l'an de M e GG e XXXVIHI, lo primier divenres de jun, mori lo soleil entre miei dia e hora nona. Quo anno, rex venit in Montempessulanum ».

Zurita rapporte que le roi fut reçu avec de grandes manifestations de joie par ses vassaux : Fue recebido con grande regozijo y fiesta de sus vassallos en el castillo de Lates. Mais une plus abondante source de renseignements nous est fournie par la Chronique royale⁵². Jacques, en général peu prolixe, en dehors du récit de ses exploits guerriers, s'étend très longuement et entre dans de minutieux détails sur sa réception et sur son séjour à Montpellier, ce qui indique l'importance politique qu'il attachait à ce voyage. Sa relation nous a transmis de bien curieuses scènes de mœurs montpelliéraines. Nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire les principaux passages.

A son débarquement à Lattes, le roi fut reçu par les Consuls et les notables de Montpellier, au nombre d'une centaine, tous à cheval. Parmi eux, se trouvaient Pierre Bonifaci et ses partisans venus sans doute

47. Cela concerne les mêmes événements que ceux racontés par Jacques I^{er} roi d'Aragon lui-même [LDF, 295-305], voir la sous-section 2.3.2.

48. Voir les bulles du pape [Mag, T2, DI] et [Mag, T2, DII], dans la sous-section 2.2.3.

49. (Longue note de l'auteur de l'article) *Atbrand est appelé tantôt bayle, tantôt lieutenant du roi. Au point de vue montpelliérain, le premier de ces titres est inexact. Le bayle était à Montpellier le chef de la cour chargée de rendre la justice au nom du seigneur. Or, Atbrand paraît n'avoir jamais rempli cette fonction judiciaire, qui avait été jadis occupée par son père, Raymond. En réalité, il était le lieutenant du roi et, en cette qualité, le bayle devait lui rendre des comptes, comme il est prescrit à l'article 1^{er} des statuts de 1204. S'il est qualifié de bayle dans les chroniques, c'est que ce titre était généralement donné aux représentants du roi d'Aragon dans ses autres domaines. La même confusion se retrouve dans plusieurs bulles de l'année 1237. (Cartulaire de Maguelone, reg. F, fol. 168.V). Le pape Grégoire IX comprend sous le nom de bayles de Montpellier « balivi Montispeulanani » le lieutenant royal Atbrand et le véritable bayle G. Lambert. – Sur les fonctions du lieutenant royal à Montpellier, voir Germain, Histoire de la commune de Montpellier, I, p. 134.*

50. Voir [LDF, 295-305].

51. Voir sous-section 2.3.2, [LDF, 305] et note 45.

52. Voir [LDF, 295-305]

pour donner le change sur leurs dispositions à l'égard de leur seigneur. Un cortège se forma et se mit en marche pour se rendre à Montpellier. À droite et à gauche de Jacques se tenaient deux nobles aragonais, don Pedro Fernandez de Azagra et don Assalitde Gudal, mais Bonifaci s'avançant réclama hardiment le privilège de marcher aux côtés du roi, au prétexte que les Montpelliérains n'avaient pas vu depuis longtemps leur seigneur et qu'il leur appartenait de l'escorter dans leur pays. Malgré la protestation des deux Aragonais, le roi leur fit signe de céder-la place, bien que choqué par l'orgueilleuse prétention de Bonifaci.

Il n'ignorait pas, en effet, que ce dernier et ses amis nourrissaient les intentions les plus hostiles contre **son lieutenant Atbrand**, au point qu'ils avaient formé le projet de détruire la maison de ce dernier et celles de ses partisans. Ils avaient même fait dresser des machines pour exécuter ce plan, dont seule l'arrivée de Jacques empêcha la réalisation. C'est, en effet, cette maison qu'il choisit comme demeure pour montrer la confiance qu'il avait dans son lieutenant et sa volonté de réprimer toute insubordination envers ses officiers.

Bonifaci demanda immédiatement à être entendu par le roi. Il se présenta devant lui accompagné d'une vingtaine de personnes parmi lesquelles les Consuls et plusieurs membres du Conseil de ville. Après avoir protesté de son entier dévouement, il s'efforça de perdre **Atbrand** dans l'esprit de Jacques, en faisant valoir que celui-ci ne possédait ni influence ni autorité dans la cité, tandis que lui et ses amis avaient à leur disposition hommes, armes et argent, ce qui leur donnait une grande puissance. Après Bonifaci, Girau de la Barca parla dans le même sens.

Le roi répondit assez sèchement aux discours de ses vassaux et leur déclara qu'il conservait toute sa confiance à **Atbrand**, qui était un des hommes les plus estimés de la ville, et issu d'une des meilleures familles, et que, du reste, il l'avait toujours fidèlement servi. En terminant, il les exhorta à cesser toute hostilité envers ce dernier.

Pour riposter à cette attaque de ses ennemis, **Atbrand** voulut montrer que, contrairement à leurs assertions, il jouissait, au moins dans le parti populaire, d'une incontestable influence. Le soir venu, il fit défiler devant le roi d'importants cortèges d'habitants porteurs de torches et de cierges, qui vinrent lui offrir le témoignage de leurs sentiments de fidélité. Ce furent d'abord cinq cents travailleurs de terre (fossors), qui le saluèrent au nom des six ou sept mille membres de leur corporation ; ensuite les tanneurs (blanquers). Le lendemain, toujours à la nuit, ce fut le tour des orgiers, au nombre d'environ deux cents, et enfin celui des habitants du quartier de la Saunerie (aquells de la Alsunmaria).

Ces manifestations furent très appréciées par Jacques et le convinquirent des utiles services que lui rendait **Atbrand** pour le maintien de son autorité dans la seigneurie de Montpellier.

Le jour suivant, comme il venait d'entendre la messe à l'église des Frères Prêcheurs, il fut, à sa sortie, acclamé par plus de cinq mille personnes qui protestèrent hautement de leur affection pour leur seigneur et réclamèrent la punition de tous ceux qui s'étaient insurgés contre son autorité. Très touché, le roi harangua son peuple. Il déclara qu'il n'avait jamais mis en doute la grande affection des Montpelliérains pour sa personne, mais qu'il en trouvait en ce jour une preuve plus convaincante dans la nouvelle manifestation de leurs sentiments, et il leur donna l'assurance qu'ils pouvaient toujours compter sur son entière protection : « *Tota via era nostra pensament quells nos havien molt amat i mes ara ho creyem de tôt en tôt, per que conexiem be la bono volonlat que ells nos havien* ».

À la suite de ces faits, Jacques fit sommer Pierre Bonifaci et ses complices de comparaître devant son tribunal. Mais, quand arriva le troisième jour de son entrée à Montpellier, le matin même où les factieux devaient se présenter devant lui, on apprit qu'ils avaient quitté la ville. Nouvelle sommation leur fut donnée de comparaître dans le délai d'un mois. Faute d'avoir répondu à cet appel, tous leurs biens furent confisqués, et trois ou quatre de leurs maisons, les plus importantes, furent rasées. Il n'en fut pas démoli davantage, dit la Chronique royale, pour ne pas trop endommager la ville. La partie était gagnée pour le roi d'Aragon. Aussi jugea-t-il impolitique de rechercher et de poursuivre les autres habitants de la ville qui avaient trempé dans la conspiration. Par une charte donnée le 17 octobre, « *in stari Atbrandi* », il prononça une amnistie plénière en faveur de ceux qui avaient pris part aux troubles et les rétablit dans leur réputation, biens et honneurs (Archives de Montpellier, Grand Thalamus, fol. 36, art. 67 ; Livre Noir fol. 45.v ; Conf. Gariel, *Séries praesulum*, 1^{ère} partie, p. 355), à l'exception toutefois des principaux meneurs qui s'étaient eux-mêmes condamnés à l'exil⁵³.

Cette charte est d'une grande importance au point de vue de l'histoire communale, car, entre autres dispositions, elle restreint gravement les droits et privilèges de l'évêque de Maguelone, qui avaient été cependant expressément reconnus et consacrés par un acte de 1211. Elle lui enlève toute participation aux élections consulaires et décide que désormais les magistrats municipaux n'auront plus à lui prêter

53. (Longue note de l'auteur) M. de Tourloulon (tome II, p. 25) fait, au sujet de ces factieux, une piquante remarque. Il constate que, sept ans après ces événements, un Pierre Bonifaci était bayle de Montpellier, qu'en 1253, un Girau de la Barca remplissait les mêmes fonctions, et il se demande, non sans vraisemblance, si les meneurs de 1239 ne seraient pas rentrés en grâce au point d'accepter des fonctions du prince, contre l'autorité duquel ils s'étaient insurgés. P. Bonifaci fut encore bayle en 1250 et 1260, et consul en 1249 et 1262.

serment en raison de leur charge. Il faut voir, dans cette mesure arbitraire, une vengeance exercée par le roi à l'égard du prélat qui s'était montré assez audacieux pour le déclarer déchu de ses droits sur la seigneurie de Montpellier (V. d'Aigrefeuille, *Histoire de Montpellier*, 11, p. 56).

Jacques demeura à Montpellier environ cinq mois. Pendant ce séjour se tinrent de brillantes réunions « grans corts » auxquelles assistèrent les principaux seigneurs du pays, et notamment Raymond Bérenger, comte de Provence (*Hist. gén. de Languedoc*, vol. III, liv. XX. ch. 29, p. 406, édit. Privat, VI, p. 712). Ce dernier figure, en qualité de témoin, dans une donation en franc alleu faite par le roi, le 15 juillet 1239, à l'évêque d'Agde, Bertrand de Saint-Just, de plusieurs maisons situées dans la ville de Valence et de terres dans les environs, « *quasdam bonas domos in Valencia et decem jovatatas terre in termino civitalis Valencie* ». Cette libéralité récompensait certainement des services rendus, en hommes ou en argent, à l'occasion de la conquête du royaume dont cette ville était la capitale. Il convient de rapprocher de cet acte un autre diplôme délivré également à Montpellier, le 6 octobre 1239, par lequel Jacques concédait à Brémond, de la famille des vicomtes de Béziers, des maisons et des terres à Alcira, à la condition qu'il y résiderait, sa vie durant : « *quod sitis habitator, stator et populalor de Algecira diebus omnibus vite vestres* » (*Mireti Sans, Itinerari*, p. 140).

Nous n'avons pas retrouvé de documents de ce genre concernant des Montpelliérains. Nous savons cependant que ceux-ci prêtèrent un utile concours pour la conquête du royaume de Valence et que Jacques, toujours généreux après ses expéditions militaires, les récompensa largement. Les noms de plusieurs d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous, grâce aux livres de répartition des terres conquises ou aux strophes que le poète Jaunie Febrer a consacrées aux conquérants de ce royaume (*Trobas dels linatges de la conquislade Valencia*. Il existe une édition de cet ouvrage imprimée à Palina, en 1848). Citons : Raymond et Guillem de Roquefeuil, Dominique et Bérenger de Tournemire, auquel fut confié le gouvernement de l'île de Majorque, Raymond de Montpellier, dit Tortosettes, fils de Guillem VIII, Jean de Saportella et son compagnon Bertran Garamany, que le roi arma chevalier en entrant à Valence, A. Arnald Pierre Bécède, G. Daude, Pierre Bonas Gambas, qui se signala au Puy Sainte-Marie, A. et Barthélémy Deslech, Martin de Enclapes, chef d'une troupe de vaillants soldats, Pierre Estarié, Jacques Fustier, Guillem Lucian, Pierre Penyaraja, qui se distingua à Alcira et fut nommé vice-roi de Valence, Jacques Portador, Guillem Rabasau, Pierre et Bérenger Roch, Bérenger et Jean Roy, R. Lespicié, P. et Rostaing de Salelles, etc. Une mention spéciale est due à un chevalier qui se montra valeureux entre tous. Il se nommait Bernard Guilhem de Entenza (Il tenait le titre de Entenza de son mariage avec une nièce du comte d'Ampurias, héritière par sa mère des biens de la maison aragonaise de Entenza [Ch. de Tourtoulon, *Jacme I^{er}*, I, p. 348]), il était fils du dernier Guilhem, seigneur de Montpellier, et d'Inès, par conséquent oncle du roi. Après s'être fait remarquer par sa grande bravoure au siège de Burriana, il trouva une mort glorieuse au Puy-Sainte-Marie.

Au nombre des seigneurs venus à Montpellier pour saluer Jacques d'Aragon, il faut mentionner Raymond VII, comte de Toulouse qui se rendit auprès du roi pour essayer de se justifier et pour se désister du bénéfice de la donation qui lui avait été faite par l'évêque de Maguelone. Cette démarche, qui eut lieu, au mois d'octobre, vers la fin du séjour de Jacques, ne fit qu'affermir davantage son autorité sur sa seigneurie montpelliéraine.

Dans les derniers jours de ce même mois, il fit armer une galère de quatre-vingts rames, qui le conduisit à Collioure, d'où il gagna Valence par voie de terre. D'Aigrefeuille nous apprend que cette galère, qui portait le nom de *La Couronne*, appartenait à la ville de Montpellier (*Histoire*, vol. I, p. 84. Conf. *Tornamira de Soto, Sumario de la vida del rey don Jayme*, édit. 1807, II, p. 36).

2.4.2 Autres sources documentaires

Quelques autres sources documentaires, sous forme de recueil d'actes divers, contiennent quelques actes concernant les Atbrand.

Chronologia Praesulum Lodovensium (Chronologie de l'évêché de Lodève) [CPL]

1296.???.? [CPL, p. 249] *Gaucelinus II de la Garde Ytherius ... annum MCCXCVI. Idibus Junii Raymundus Abrandi dominus de Pegueyrollis de Bodia dioecesis Magalonensis. recognovit Gaucelino castrum de S. Mauricio, eique homagium & fidelitatis juramentum praestitit. Quo tempore Gaucelinus a Bonifacio VIII ad Magalonensis Ecclesiae Pastore destitutae per obitum Berengarii clavum tenendum assumitur.*

1296.???.? [CPL, p. 250] *Ytherius sive Iterius Ordinis Minorum, vulgo cognominatus de Burdegala, ab eodem Bonifacio ad praelaturam euehitur Lodovenensem, ut probe notavit Lucas Waddingus To. II. Annal. Minorum ad annum MCCXCVI sedisque per annos sec. Vix autem fuit pessionem adeptus cum Berengarius Guillelmi juvenis dominus castri de Claro-monte de voluntate patris adhuc viventis recognovit ei castum, & totum baronatum ut baro & tanquam baro, & fidelis clientis homagium praestitit, sicut paulo post Raymundus Albrandi dominus castri de Pegueyrollis de Bodia Dioecesis Magalonensis*

supra memoratus recognovit eidem similiter praedictum castrum cum ejus attributis et portarum ejus claves illi tradidit. Ex Homagiorum Registris.

1325.??. [CPL, p. 291] *Ytherius sive Iterius Ordinis Anno MCCCXXV. sedata est controversia quae movebatur inter Bernardum Episcopum & Pontium Albrandi dynastam de Pegueyrollis Magalonnensis Dioecesis circa jurisdictionem tenementi de Bosco-groffo & aliorum per sententiam arbitralem latam à Guillelmo de Rocozeo & Raymundo Andrea Canonicis Lodovensibus : qua quidem pronuntiatum fuit, quod instrumentum donationis per Raymundum de S. Mauritio Petro quondam Lodovensium Episcopo faetae anno MCCXVII. in omnibus observaretur. Quo quidem instrumento dictus Raymundus recognovit se tenere in feudum ab Episcopo Lodovensi Castrum de Pegueyrollis una cum tenementis S. Mauritii, prout protenduntur ab eodem loco S. Mauritij usque ad mansum de Vta, & mansum de Naya. Actum Lodovae die vigesimo octavo Julii.*

Il est fait référence à l'acte de 1217 suivant :

1217.??. [CPL, p. 132] *Anno MCCXVII. III. Id. Mart. Raymundus de S. Mauritio donavit Petro alodium castri de Pegueyrollis de Boyas Dioecesis Magalonnensis, & praediorum suorum municipii S. Joannis de Bogis, & S. Andreae de Bogis sub reservatione tamen trium mansorum de Cella, de Bofco, & de Balma, & sub conditione quod Episcopus Lodovensis nihil ex praenominatis posset unquam alienare. Pro quibus hominiscum debitum exhibuit, & reddidit castrum, muros, portas, & claves. Petrus autem in praedictorum compensationem dedit Raymundo municipium de S. Mauritio. Ex eodem Repertorio.*

La controverse de 1325 semble avoir des répercussions jusqu'en 1601, les terres de Saint-Maurice-Navacelles semblant être encore dans les mains des descendants de Raymond et Pons Atbrand :

1601.??. [CPL, pp. 292-393] *Anno MDCI die XXIII. Sept. lata fuit in gratiam Christophori arbitraris sententia per Gabrielem de Cabreyrollis Biterrensem rerum capitalium judicem, Arnaldum de Rives Consiliarium Regis, Joannem Ardit, & Gabrielem Malbois in eiusdem urbis curia praesidiali causidicos arbitros concorditer assumptos ab eodem Episcopo petitore in adjudicationem laudimiorum provenientium ex domini venditione locorum S. Mauritii & de Maderis, villae Delranc, devesii truttarum in visii fluvio necnon villae de Bosco-grosso facta XXIV. die Apr. MDXCIX. a Petro Alby nobilibus Pontio & Jacobo de Genestoux fratribus dominis de la Jurade & de Mont-dardier agnatis nostris, pretio duodecim millium librarum, ex una parte, & Sebastiano Albrandi Barone de Muro-veteri, Pegueyrollis & S. Joanne de Buejoulx defensore, ex altera parte. Qua quidem sententia pronuntiatum fuit eiusmodi laudimia ad Christophorum Episcopum spectare, postquam dictis arbitris constitit praedictorum locorum dominium a quadringentis retro annis ad Episcopos Lodovenses eius antecessores pertinuisse. Actum Biterris.*

Trésor Généalogique, ou extraits des titres anciens..., par Philippe Joseph Caffiaux [TG]

1318.03.31 [TG, T1, p. 465] *Pons Aybrand, Sr de Salsan, fut présent à l'accord fait la veille des calendes d'Avril, 1318, sur le mariage futur entre Pons de Thésan, d'une part, et Roquefeuille, fille de Raymond de Roquefeuil, chev. (copie en papier, chez M. de Thésan).*

3 Généalogie des Atbrand de Montpellier

Dans cette section, nous étudions la généalogie de la famille Atbrand entre l'apparition de cette famille bourgeoise de Montpellier dans la première moitié du XII^e siècle et les premiers seigneurs de Saussan et Pégairolles dans la première moitié du XIV^e siècle. Nous décrivons dans un premier temps la méthodologie suivie, puis nous détaillons les liens établis dans les actes de l'époque, et enfin nous reconstruisons les liens manquants.

3.1 Méthodologie utilisée

Pour reconstruire la généalogie de la famille Atbrand, voici les différents éléments de la méthodologie que nous avons scrupuleusement suivis.

1. Utilisation uniquement des actes rédigés à l'époque où vivaient les membres de cette famille ou de retranscriptions manifestement fidèles plus tardives de tels actes, que l'on trouve dans les sources citées dans la section 2 ;
2. Identification des liens formellement établis entre plusieurs membres de cette famille dans ces actes ;
3. Identification des personnages dénommés de la même manière à la même époque, sauf existence avérée d'homonymie (présence de deux personnes de mêmes noms dans le même acte ou manifestement différentes par d'autres éléments dans les actes) ;
4. Vérification de la transmission de la position sociale, des biens, des titres ou des fonctions notables ;
5. Vérification qu'il n'y a pas trop d'écart au niveau générationnel ;
6. Analyse de la transmission du nom Atbrand.

Pour établir la généalogie avérée de la famille Atbrand par les actes comme nous le faisons dans la sous-section 3.2, nous nous sommes appuyés uniquement sur les points 1, 2, 3, 4 et 5 de cette méthodologie. Le point 3 pourrait sembler discutable, des homonymes pouvant exister. Cependant le nom Atbrand est d'une certaine manière unique, il est suffisamment rare pour être considéré comme identifiant une même famille sur Montpellier à l'époque. L'application du principe du *rasoir d'Occam* voulant que l'on sélectionne la solution qui semble la plus probable, nous faisons donc cette identification en supposant qu'il n'y a pas d'homonymie si aucun élément ne le laisse supposer, tout en vérifiant les points 4 et 5 qui permettent de renforcer la probabilité que c'est la même personne et non une homonymie.

Pour reconstruire la généalogie de la famille Atbrand lorsque aucun acte ne permet d'identifier formellement un lien de parenté entre deux générations, comme nous le faisons dans la sous-section 3.3, nous devons procéder par déduction. Nous nous appuyons alors sur les points 1, 3, 4, 5 et 6 de cette méthodologie.

Appliquer ici le point 6 est grandement facilité par le fait qu'Atbrand est un nom particulièrement rare⁵⁴. Ceux qui apparaissent dans les sources documentaires concernant Montpellier et ses environs au moyen âge font manifestement partie d'une même famille⁵⁵ (qui peut avoir plusieurs rameaux).

Pour comprendre comment appliquer le point 6, il nous faut ici discuter l'apparition et la transmission du deuxième nom en France et plus particulièrement à Montpellier aux XII^e et XIII^e siècles. Pendant le haut moyen âge (jusqu'au X^e siècle), les villes étaient peu développées, et Montpellier n'existait encore pas ou n'était qu'un petit groupe de maisons⁵⁶. Les personnes vivant dans une même communauté étaient peu nombreuses et portaient des noms suffisamment variés pour qu'un seul nom suffise à identifier les personnes⁵⁷. À partir des X^e et XI^e siècles, la population a augmentée, et la variété des noms donnés aux personnes a diminué. Montpellier s'est très rapidement développée, sa population passant de peut-être quelques dizaines d'habitants en 985 à plusieurs dizaines de milliers d'habitants au XIII^e siècle⁵⁸. Il est donc devenu nécessaire d'ajouter un second nom pour distinguer deux personnes, par exemple un surnom, mais le plus souvent le nom du père ou le nom d'un lieu. Il y a une exception notable dans les textes de la région de Montpellier, les seigneurs de Montpellier n'ont jamais formé de patronyme et ont presque tous eu un seul nom, tous Guilhem⁵⁹. Il n'y avait pas besoin de les distinguer des autres Guilhem à cause de la position sociale qu'ils occupaient⁶⁰, dans les actes ils étaient

54. En cherchant sur Internet, il n'y a que deux apparitions du nom Atbrand (« Atbrannus ») au moyen âge, en dehors des Atbrand sur Montpellier. Pour plus de détails, voir la sous-section 5.2.

55. À noter tout de même un **Atbran Huc** en 1219 [AMM, EE99]. Ce n'est probablement pas un « prénom double » car cela était très rare à l'époque, mais plutôt Atbrand fils de Hugues, ou Atbrand de la famille Hugues, probablement fils d'un Hugues qui s'est marié à une fille de la famille Atbrand pour avoir récupéré ce premier nom.

56. Première mention dans l'acte du 6 novembre 985 [LIM, X] où Bernard comte (de Melgeuil) donne en inféodation le territoire de Montpellier (« Monte Pestelario ») à Guilhem.

57. Les 10 personnes citées dans l'acte de 985 de la note 56 ne portent qu'un seul nom, toutes sans exception.

58. D'après https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_Montpellier : « Montpellier, peut être peuplée de 10 000 habitants en 1202, vit sa population quadrupler au cours du XIII^e siècle, pour atteindre une population généralement estimée à 40 000 habitants. Elle devint ainsi la ville la plus peuplée du royaume après Paris, dépassant légèrement Toulouse et Rouen, et plus encore Lyon, Bordeaux, Reims, Avignon ou Marseille, qui n'atteignaient pas alors plus de 30 000 habitants ».

59. À l'exception d'un Bernard Guilhem, probablement Bernard fils de Guilhem au X^e siècle. Du coup, dans de nombreux actes, on les désignait en tant que Guilhem fils de « nom de leur mère », du XI^e siècle jusqu'au dernier Guilhem seigneur légitime de Montpellier, décédé en novembre 1202.

60. C'est aussi le cas des rois d'Aragon, successeurs des Guilhem pour la seigneurie de Montpellier.

le plus souvent identifiés en tant que seigneurs de Montpellier.

Donc les seconds noms sont apparus sur Montpellier vers les XI^e et XII^e siècles, mais la transmission de père en fils n'a pas été immédiate. En France, d'après Anne Lefebvre-Teillard [NDH], les deuxièmes noms sont apparus vers les XI^e et XII^e siècles, et il se sont transmis très progressivement de père en fils entre les XII^e et XIV^e siècles. Pour ce qui concerne Montpellier, il semble que cette transmission ne commence pas avant la seconde moitié du XII^e siècle pour les familles notables. Par exemple, dans un acte de 1168 [SAM, S2/01, pp. 328-329], Pierre Lambert est fils de feu Lambert⁶¹ de Paleata (« de la Paillade »⁶²) : les personnes ont bien deux noms, mais le deuxième nom n'est pas encore transmis, Pierre étant dénommé comme fils de « Lambert », au lieu de « Paleata ».

Pour ce qui concerne les Atbrand, les personnes dénommées Atbrand le sont par cet unique nom. À l'époque il n'était pas besoin de spécifier un second nom, celui d'Atbrand était suffisamment rare pour éviter ce besoin : ils sont tous fils d'un autre Atbrand (sauf pour le dernier, fils d'un Raymond Atbran, et probablement petit-fils d'un Atbrand comme on le verra lorsque ce point sera discuté dans la sous-section 3.3.2), on ne trouve jamais la dénomination *Atbrandus Atbrandi*. Le fait que des Atbrand apparaissent fréquemment dans les premières générations a dû favoriser la transmission de ce nom comme second nom au XIII^e siècle, devenant un patronyme transmissible sur plusieurs générations. Un autre facteur favorable est le fait que le nom Atbrand n'apparaisse que dans une seule famille, et cela fréquemment dans cette même famille : il était facile de distinguer les porteurs d'un même premier prénom (différent de Atbrand) en rajoutant Atbrand en deuxième nom pour les membres de cette famille.

3.2 Généalogie établie par les actes

Dans un premier temps, nous suivons donc la méthodologie décrite dans la sous-section 3.1 avec essentiellement les points 1, 2 et 3 de cette méthodologie, utilisant tous les actes de la section 2 dans lesquels sont indiqués des liens de parentés, les points 4 et 5 de la méthodologie étant utilisés pour vérifier que la généalogie ainsi établie est cohérente.

L'arbre montrant la généalogie que l'on peut ainsi établir par les actes est représenté sur la figure 2. Chaque personnage est représenté par une case positionnée approximativement sur l'échelle de temps allant de 1100 à 1350. Les dates de naissance indiquées en bas à gauche des cases sont approximatives. Certaines dates de décès sont indiquées en bas à droite des cases, elles sont discutées dans les sous-sections ci-après. Les cases sont généralement positionnées entre la 20^e et la 25^e année des personnages, en considérant les dates de naissances approximatives indiquées. Anticipant les liens supposés (reconstruits) qui sont discutés dans la sous-section 3.3, nous pouvons constater que le point 5 de la méthodologie décrite dans la sous-section 3.1 est respecté : il y a un écart d'environ 20 à 25 ans entre chaque génération, ce qui est attendu pour la lignée agnatique des Atbrand.

Les principaux actes justifiant les liens de parenté indiqués sont ajoutés sur cette figure 2. Nous voyons donc apparaître trois principaux groupes qui correspondent aux trois périodes développées dans les sous-sections qui suivent :

1. Les Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII^e siècle) §3.2.1 ;
2. Les Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII^e siècle) §3.2.2 ;
3. Les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (XIV^e siècle) §3.2.3.

3.2.1 Généalogie des Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII^e siècle)

Les liens de parentés pour la période des Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII^e siècle) sont établis de la manière suivante :

1. Les actes du cartulaire de Sylvanès de 1161 (§2.2.1) indique l'existence de trois personnages sans lien de parenté : Atbrand, Guiraud Atbrand et Guilhem Atbrand. Il y a un autre Guilhem Atbrand indiqué dans ces deux actes, Guilhem Atbrand moine à l'abbaye de Sylvanès, non représenté sur l'arbre de la figure 2 pour éviter de la surcharger. Enfin, un de ces deux actes indique qu'Atbrand est marié à Guilhema.
2. De nombreux actes citent ensemble Atbrand, Guiraud Atbrand et Guilhem Atbrand de 1146 à 1161, sans donner non plus de liens de parenté (cartulaire des Guilhem §2.1.1.4-6 et cartulaire de Maguelone §2.2.3.2). Cependant, il existe un acte de 1157 (cartulaire des Guilhem §2.1.1.8) qui indique que Atbrand et Guiraud Atbrand sont frères. Atbrand est cité seul dans plusieurs actes de 1139 à 1171⁶³.
3. Guilhem Atbrand a un fils aussi appelé Guilhem Atbrand d'après un acte de 1171 (cartulaire des Guilhem §2.1.1.4).

61. Cet acte concerne la concession de l'orgerie près des maisons de Guiraud Atbrand et Pierre Lambert, voir la sous-section 2.4.1. Les Lambert et les Atbrand sont deux familles de notables montpelliérains sous les Guilhem de Montpellier et les rois d'Aragon. Lambert de Paleata est probablement le fondateur de cette famille.

62. On retrouve ce Lambert témoin d'un acte de 1120 ; il est alors dénommé « Lambertus de la Pallada. ». Le mot « palea » signifie « paille » en latin

63. Voir §2.1.1.1-3 et §2.2.3.1 [Mag, T1, LXVII et LXXXIV].

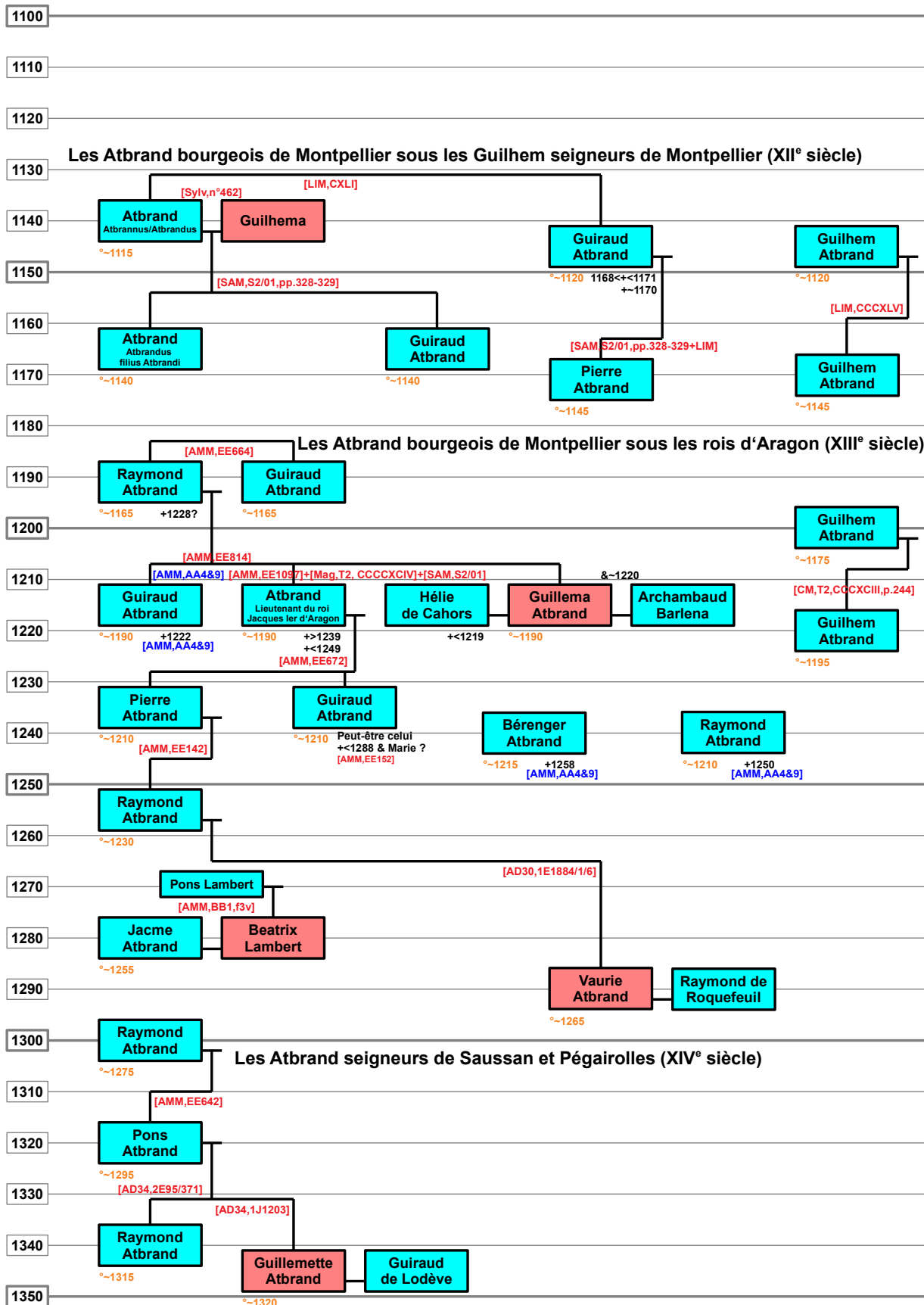


FIGURE 2 – Généalogie des Atbrand établie par les actes.

4. Atbrand a deux fils Atbrand et Guiraud Atbrand d'après un acte de 1165 (cartulaire des Guilhem §2.1.1.7), un acte de 1168 (§2.4.1 [SAM, S2/01, pp. 328-329]) et 3 actes de 1171 (cartulaire des Guilhem §2.1.1.9-11). Ce second Guiraud Atbrand est bayle de Montpellier en 1181 (§2.2.3.9 [Mag, T1, CLXXXII]).
5. Le premier Guiraud Atbrand a un fils Pierre Atbrand d'après un acte de 1171 (cartulaire des Guilhem §2.1.1.10).
6. Ce même acte indique que le premier Guiraud Atbrand est déjà décédé en 1171 (*Petrus Atbrandi, filius quondam Guiraudi Atbrandi*). Il est vivant en 1168 d'après un acte de cette année (§2.4.1 [SAM, S2/01, pp. 328-329]), qui le cite en même temps que le second Guiraud Atbrand qui est en fait son neveu d'après l'arbre établi dans la figure 2. Le premier Guiraud Atbrand est donc décédé vers 1170.

3.2.2 Généalogie des Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII^e siècle)

Les liens de parentés pour la période des Atbrand consuls, bayles et lieutenant de la ville de Montpellier sous les rois d'Aragon (XIII^e siècle) sont établis de la manière suivante :

1. Le groupe principal de cette période commence par Raymond Atbrand et Guiraud Atbrand, frères d'après un acte de 1188 (§2.1.6, [AMM, EE664])⁶⁴. Dans cet acte, les deux frères donnent leur accord (lausime) pour cet acensement : la famille Atbrand semble donc avoir des droits de types seigneuriaux, sans pour autant être noble, sur des propriétés à Montpellier dès 1188.
2. Raymond a eu au moins trois enfants, Guiraud Atbrand, Atbrand et Guillema Atbrand d'après les deux actes de 1219 et 1220 (§2.1.6 [AMM, EE814]), Guillema Atbrand a été d'abord marié à Hélie de Cahors qui est dit être décédé dans l'acte de 1219 et s'est remariée avec Archambaud Barlena vers 1220 puisqu'elle est dit être son épouse dans l'acte de 1220.
3. La parenté entre Raymond Atbrand et son fils Atbrand est aussi indiquée par un acte en 1217 (§2.1.6 [AMM, EE1097] et §2.4.1 [SAM, S2/01, p. 307]) et un autre en 1236 (§2.2.3.3 [Mag, T2, CCCCXCIV]) dans lequel Raymond Atbrand est indiqué être décédé (*Atbrandi filii quondam Raimundi Atbrandi*).
4. Ce Raymond Atbrand est donc décédé avant 1236. Il a été consul en 1215 et 1226, et bayle en 1222, année où il a aussi suppléé à cette fonction son fils Guiraud Atbrand mort en fonction (§2.1.3, [AMM, AA4 & AA9]). En 1228, il a été bayle (§2.1.3, version [AMM, AA9]) ou consul (§2.1.3, version [AMM, AA4]), mais son nom a été rayé, ce qui pourrait indiquer qu'il est décédé en 1228.
5. Atbrand (fils de Raymond Atbrand) a d'abord été consul en 1223 (§2.1.3, [AMM, AA4 & AA9]) et consul (§2.1.3, version [AMM, AA9]) ou bayle (§2.1.3, version [AMM, AA4]) en 1228. Il a ensuite été lieutenant du roi d'Aragon au moins de 1236 à 1239 d'après plusieurs documents (1236 §2.2.3.3 et §2.4.1 [SAM, S2/09, pp. 170-172], 1237 §2.2.3.4, 1239 §2.3.2 [SAM, S2/09, pp. 172-177]). Il est décédé entre 1239 et 1249 (il est dit être décédé dans un acte de cette année, §2.1.6 [AMM, EE672]).
6. Atbrand a eu deux fils Pierre Atbrand et Guiraud Atbrand, d'après l'acte de vente de 1249 (§2.1.6 [AMM, EE672]). Dans cet acte les deux frères donnent leur accord (lausime) pour cette vente : la famille Atbrand semble donc avoir des droits de types seigneuriaux sur des propriétés à Montpellier en 1249.
7. Guiraud Atbrand fils d'Atbrand est peut-être celui marié à Marie « Atbrand » (probablement que son patronyme n'était pas Atbrand), car celle-ci est citée comme étant veuve de Guiraud Atbrand dans un acte de 1288 (§2.1.6 [AMM, EE152]).
8. Pierre Atbrand a eu un fils Raymond Atbrand d'après un acte de 1277 (§2.1.6 [AMM, EE142]). Les Atbrand ont des droits seigneuriaux sur certaines propriétés de Montpellier en 1277 comme cela est explicitement indiqué dans cet acte.
9. Ce Raymond Atbrand est consul en 1254 et 1267, et bayle en 1279 (§2.1.3, [AMM, AA4 & AA9]). C'est très probablement le même qui est qualifié de seigneur de Saussan en 1293 (§2.1.7, [AMM, BB1, Fol. 27 v^o & 38 v^o]), Pégairolles en 1296 (§2.4.2, [CPL, p. 150]) et seigneur de Saussan et Pégairolles en 1299 (§2.2.3.17, [Mag, T3, DCLXX]).
10. Vaurie Atbrand, dernière membre identifiée du groupe principal de cette époque, est indiquée être fille de Raymond Atbrand à son contrat de mariage en 1287 avec Raymond de Roquefeuil (§2.2.2). Sa dot de 40000 sols et le nom « Atbrandy » ne font aucun doute sur le fait qu'il s'agit bien de cette riche famille Atbrand, bourgeois de Montpellier. Les Roquefeuil et les Atbrand ont toutes les deux donné un lieutenant du roi Jacques d'Aragon pour la ville de Montpellier : Atbrand de 1236 à 1239 [§4.3.2] et Guilhem de Roquefeuil de 1252 à 1259 puis de 1262 ou 1263 à 1267 [PhF]. Elles sont donc de rang social équivalent et se connaissaient. Les Atbrand n'étaient peut-être pas encore officiellement anoblis lors du contrat de mariage en 1287, Raymond Atbrand est mentionné pour la première fois seigneur de

64. Nous sommes encore dans la période des Guilhem seigneurs de Montpellier, ces deux frères étant à cheval sur cette période et la suivante concernant les rois d'Aragon seigneurs de Montpellier. Il est pratique de les inclure dans cette deuxième période, avec tous les autres membres de la famille Atbrand de ce groupe principal qui couvre entièrement celle-ci.

Saussan six ans après en 1293, mais les Atbrand avaient des droits seigneuriaux sur certaines propriétés à Montpellier dès 1277 (§2.1.6 [AMM, EE142]), voire avant.

11. Jacme (Jacques) Atbrand est cité dans un acte du notaire Grimaldi en 1293 (§2.1.7), il est dit être l'époux de Beatrix fille de Pons Lambert. Il est aussi le dernier consul de la famille Atbrand en 1297 (§2.1.3). Il n'est pas relié dans les actes au groupe principal de cette période.
12. Guilhem Atbrand, cité trois fois en 1201 dans le cartulaire des Guilhem (§2.1.1.12,13&15), une fois en 1205 dans le recueil des actes de Pierre II d'Aragon (§2.3.1.3) et une fois en 1223 dans le cartulaire de Maguelone (§2.2.3.7), a un fils aussi appelé Guilhem Atbrand d'après l'acte de 1223.
13. Bérenguer Atbrand, connu uniquement par ses fonctions de consul en 1242, 1253 et 1258 (§2.1.3), n'est pas relié dans les actes au groupe principal de cette période. Il est aussi cité dans un acte de 1252/1253 dans le petit thalamus aussi pour sa fonction de consul (§2.1.5, [LPT, pp. 98-100]). On sait qu'il est décédé en 1258 dans ses fonctions de consul.
14. Un autre Raymond Atbrand est uniquement connu par ses fonctions de consul en 1245 et 1250 (§2.1.3). Il n'est pas non plus relié dans les actes au groupe principal de cette période. On sait qu'il est décédé en 1250 dans ses fonctions de consul.
15. Enfin, il y a quelques ecclésiastiques dont le patronyme est Atbrand, qui ne sont pas représentés dans l'arbre de la figure 2, aucun n'étant relié aux autres par des liens de parenté explicites dans les actes les citant dans le cartulaire de Maguelone :
 - (a) Raymond Atbrand chanoine de Maguelone en 1232 (§2.2.3.18) ;
 - (b) Jean Atbrand et Raymond Atbrand chanoines du chapitre de Maguelone en 1238 et 1247 (§2.2.3.13) ;
 - (c) Raymond Atbrand prieur de Clapiers, chez les chanoines de Saint Firmin, en 1242 (§2.2.3.19) ;
 - (d) Marie Atbrand nonne au prieuré de Vignonoul en 1250 (§2.2.3.) ;
 - (e) Jean Atbrand archidiacre de Maguelone en 1251 (§2.2.3.11) et préposé de l'église de Maguelone en 1263 (§2.2.3.12).

3.2.3 Généalogie des Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (1^{ère} moitié du XIV^e siècle)

Les liens de parentés pour la période des Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (XIV^e siècle) sont établis de la manière suivante :

1. Raymond Atbrand est cité dans divers actes entre 1309 et 1317 (§2.1.6 [AMM, EE642, EE683] [AD34, 1E889, 1E896, 59H17]), Raymond étant qualifié de chevalier, sire, seigneur de Saussan et Pégairolles. L'écart entre la date de la dernière apparition de ce Raymond vivant en 1317 et celle de la première apparition du précédent Raymond consul en 1254 (voir §3.2.2.9) laisse supposer qu'il s'agit de deux Raymond Atbrand différents.
2. Pons Atbrand est fils de Raymond Atbrand d'après un acte de 1317 (§2.1.6 [AMM, EE642]), Raymond étant qualifié de chevalier et son fils Pons étant qualifié de damoiseau.
3. Raymond Atbrand est fils de Pons Atbrand d'après le contrat de mariage de sa soeur Guillemette en 1339 (§2.2.3 [AD34, 1J1203]) et un acte de 1342 (§2.2.3 [AD34, 2E95/371]).
4. Guillemette Atbrand épouse de Guiraud de Lodève est fille de Pons Atbrand d'après son contrat de mariage en 1139 (§2.2.3 [AD34, 1J1203]).

Ces Atbrand sont bien seigneurs de Saussan et Pégairolles d'après de nombreux actes résumés en fin de la sous-section §2.2.3 allant de ~1310 à 1359 et l'acte de 1332 de la sous-section §2.1.6 ([AMM, EE598]), dans la continuité de Raymond Atbrand dont nous avons discuté dans la sous-section précédente §3.2.2.9.

On peut noter que deux actes de cette sous-section §2.1.6, un de 1313 ([AMM, EE598]) et celui utilisé au point 1 ci-dessus ([AMM, EE642]) n'indiquent pas qu'ils sont seigneurs de Saussan et Pégairolles, bien qu'ils soient identifiés comme des nobles : « sire », « chevalier » et « damoiseau ». Peut-être avaient-ils encore une résidence à Montpellier ou y étaient-ils encore suffisamment connus pour ne pas avoir besoin de préciser leurs seigneuries dans les actes rédigés sur Montpellier ?

3.3 Généalogie reconstruite

Dans un second temps, nous suivons toujours la méthodologie décrite dans la sous-section 3.1 en incluant cette fois ci le point 6 concernant la transmission du nom Atbrand pour rattacher les branches établies dans la sous-section 3.2 précédente, en s'aidant fortement du point 4 de la méthodologie sur le transmission de la position sociale et du point 5 sur les écarts au niveau générationnel. La figure 3 montre l'arbre des Atbrand avec les liens ainsi reconstitués, complétant l'arbre de la figure 2 établi dans la sous-section précédente 3.2.

Sur cet arbre sont aussi représentés toutes les apparitions de tous ces membres de la famille Atbrand dans les actes de la section 2, par des croix positionnées près des membres concernés aux dates des actes. Les croix

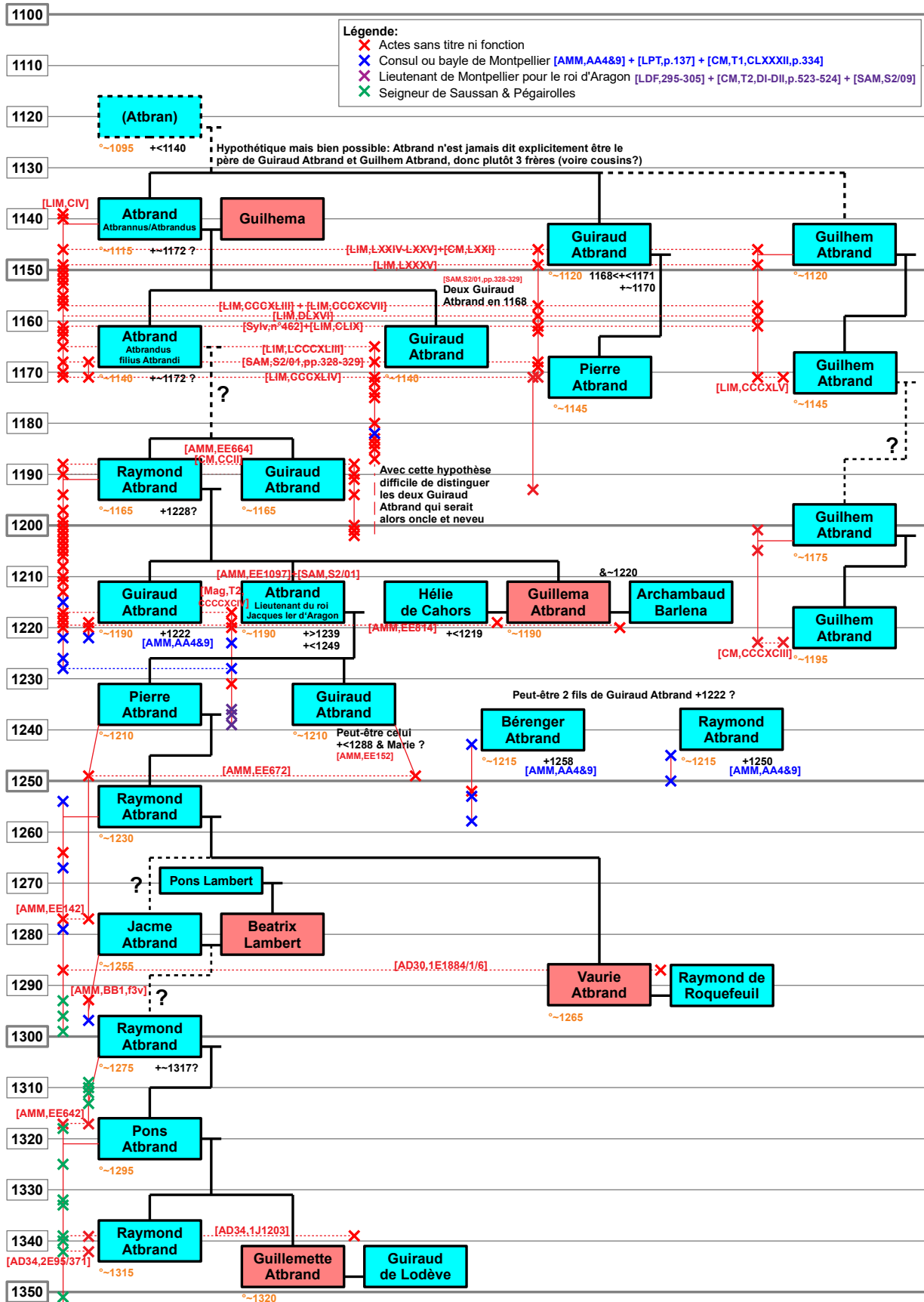


FIGURE 3 – Généalogie des Atbrand reconstruite, avec leurs présences dans les actes.

correspondant aux actes où les fonctions des personnages sont indiquées sont dessinées d'une couleur particulière, en bleu pour les consuls et bayles, en violet pour le lieutenant du roi d'Aragon et en vert pour les seigneurs de Saussan et Pégairolles.

Les rattachements entre les branches établies dans la sous-section 3.2 précédente, qui sont indiqués sur la figure 3, sont expliqués dans les sous-sections qui suivent :

1. Atbrand ancêtre commun des premiers membres de la famille au début du XII^e siècle §3.3.1 ;
2. Rattachements à la transition entre les XII^e et XIII^e siècles §3.3.2 ;
3. Rattachements à la transition entre les XIII^e et XIV^e siècles §3.3.3.

3.3.1 Atbrand ancêtre commun au début du XII^e siècle

Comme indiqué dans la sous-section 3.2.1, points 1 et 2, les premiers membres de la famille Atbrand à apparaître sont Atbrand, puis Guiraud Atbrand et Guilhem Atbrand, les trois étant cités dans de nombreux mêmes actes sans lien de parenté indiqué, sauf une fois où Atbrand et Guiraud Atbrand sont dits être frères.

Les trois sont donc très probablement tous frères, et les dénominations Guiraud Atbrand et Guilhem Atbrand au milieu du XII^e siècle indique que probablement le père de ces trois frères s'appelle Atbrand, car à cette période la transmission du patronyme n'est pas encore fixée [NDH] et la dénomination « <nom> Atbrandi » signifie probablement « fils d'Atbrand ».

On peut donc raisonnablement supposer que le père de ces trois personnages s'appelle Atbrand, est qu'il est décédé probablement vers 1140 ou avant. Atbrand cité pour les premières fois en 1139 (§2.1.1.2) et 1140 (§2.1.1.3) pourrait être ce père ou son fils Atbrand cité seul dans ces tout premiers actes citant des membres de cette famille Atbrand.

3.3.2 Rattachements à la transition entre les XII^e et XIII^e siècles

Comment sont reliés les frères Raymond Atbrand et Guiraud Atbrand qui apparaissent pour la première fois dans un acte de 1188 (§3.2.2.1, §2.1.6 [AMM, EE664]) avec les Atbrand qui apparaissent dans des actes une génération avant ? Il y a 4 possibilités pour leur père :

1. **Atbrand** frère de Guiraud Atbrand (§3.2.1.4), cité dans un acte de 1168 (§2.1.6 [AMM, EE664]) et trois actes de 1171 (§2.1.1.9-11). Le fait qu'il ne soit plus cité après 1171 alors que son frère continue à être beaucoup cité indique peut-être qu'il est décédé vers 1172.
2. **Guiraud Atbrand** frère d'Atbrand (§3.2.1.4), cité dans de nombreux actes de 1164 à peut-être 1187 ou un peu après⁶⁵.
3. **Pierre Atbrand** fils de Guiraud Atbrand (§3.2.1.5-6), qui n'est cité que dans deux actes, celui de 1171 (§3.2.1.11) où il est dit être fils de feu Guiraud Atbrand et un autre en 1193 (§3.2.1.18) pour une terre lui appartenant.
4. **Guilhem Atbrand** fils de Guilhem Atbrand (§3.2.1.3), cité dans un unique acte en 1171 (§3.2.1.10).

Les deux frères Raymond Atbrand et Guiraud Atbrand apparaissent souvent dans les actes, et Raymond est consul et bayle de Montpellier, comme Guiraud Atbrand frère d'Atbrand, ce qui n'est le cas ni de Pierre Atbrand, ni de Guilhem Atbrand. Ils sont donc probablement soit fils de Guiraud Atbrand, soit fils d'Atbrand. La continuité de la fonction de bayle pourrait faire pencher la balance vers Guiraud Atbrand, mais la continuité du nom Atbrand (Raymond Atbrand a un fils appelé Atbrand, (§3.2.2.2-3) laisse plutôt supposer qu'ils sont fils d'Atbrand, le nom passant du grand-père au petit-fils, mais cela n'est qu'une hypothèse⁶⁶.

Pour Guilhem Atbrand qui a un fils Guilhem Atbrand (§3.2.2.12) en 1123, cité en 1201, 1205 et 1123, ils est très probablement fils de Guilhem Atbrand fils de Guilhem Atbrand de la génération précédente (§3.2.1.3), cité dans un acte de 1171. On ne trouve pas le nom Guilhem dans les autres branches, et il semble y avoir une continuité des propriétés détenues par les Guilhem Atbrand au fil du temps, au XII^e siècle (§2.1.1.12) et en 1201 (§2.1.1.12-13), notamment au « campo Bruni Silvestri ».

Enfin, Bérenguer Atbrand (§3.2.2.13) et Raymond Atbrand (§3.2.2.14) ne sont connus que par leurs fonctions de consuls entre 1242 et 1258. Peut-être sont-ils deux fils de Guiraud Atbrand décédé dans ses fonctions de bayle en 1222 (§3.2.2.4) ?

3.3.3 Rattachements à la transition entre les XIII^e et XIV^e siècles

Il y a forcément un lien entre :

65. Il est difficile de distinguer Guiraud Atbrand frère de Atbrand et Guiraud Atbrand frère de Raymond Atbrand car les actes les citant de manière isolée forment une continuité, voir la figure 3 et §2.1.1.14

66. C'est cette hypothèse qui est choisie dans l'arbre généalogique de la figure 3.

1. Raymond Atbrand qui marie en 1287 sa fille Vaurie à Raymond de Roquefeuil et qui est dit être seigneur de Saussan et Pégayrolles en 1293, 1296 et 1299 (voir les points 9 et 10 de la sous-section 3.2.2),
2. Et Raymond Atbrand père de Pons Atbrand, seigneur de Saussan et Pégairolles, cité de 1309 à 1317 (voir les points 1 et 2 de la sous-section 3.2.3).

Ce n'est probablement pas être la même personne car le premier apparaît dès 1254 comme consul de la ville de Montpellier, et le second est encore vivant en 1317 avec son fils Pons qui semble être encore jeune, alors que le premier Raymond a marié sa fille Vaurie en 1287. Le prénom Pons n'apparaît pas dans la famille Atbrand avant le fils du second Raymond ci-dessus. Mais on connaît un Pons Lambert, père de Beatrix, épouse de Jacme Atbrand, cité en 1293 (voir le points 11 de la sous-section 3.2.2). Raymond Atbrand père de Pons est donc probablement le fils de Jacme Atbrand et Beatrix Lambert, Jacme étant alors fils de Raymond Atbrand premier membre de la famille seigneur de Saussan et Pégairolles, afin d'assurer la transmission de ces seigneuries entre les deux Raymond. Jacme semble bien faire partie de la branche principale des Atbrand car c'est le dernier membre de cette famille à être consul de la ville de Montpellier, en 1297.

4 Histoire de la famille Atbrand

Dans cette section, nous racontons l'histoire de la famille Atbrand à partir des éléments de généalogie de la section 3 et des informations contenues dans les textes des sources documentaires de la section 2. Dans un premier temps nous expliquons le contexte montpelliérain aux XII^e-XIV^e siècles dans la sous-section 4.1 puis nous racontons l'histoire de chacun des membres de cette famille en les regroupant par période :

1. Les Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII^e siècle) dans la sous-section 4.2 ;
2. Les Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII^e siècle) dans la sous-section 4.3 ;
3. Les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégaïrolles (XIV^e siècle et au-delà) dans la sous-section 4.4.

Nous complétons pour la dernière période par la suite des Atbrand/Aybrand seigneurs de Saussan et seigneurs de Murviel, dont les sources documentaires et les généalogies n'ont pas été étudiées dans les sections précédentes 2 et 3. La carte de la figure 4 représente les principales seigneuries détenues par la famille Atbrand au cours de leur histoire ainsi que leur lieu d'origine, la ville de Montpellier.

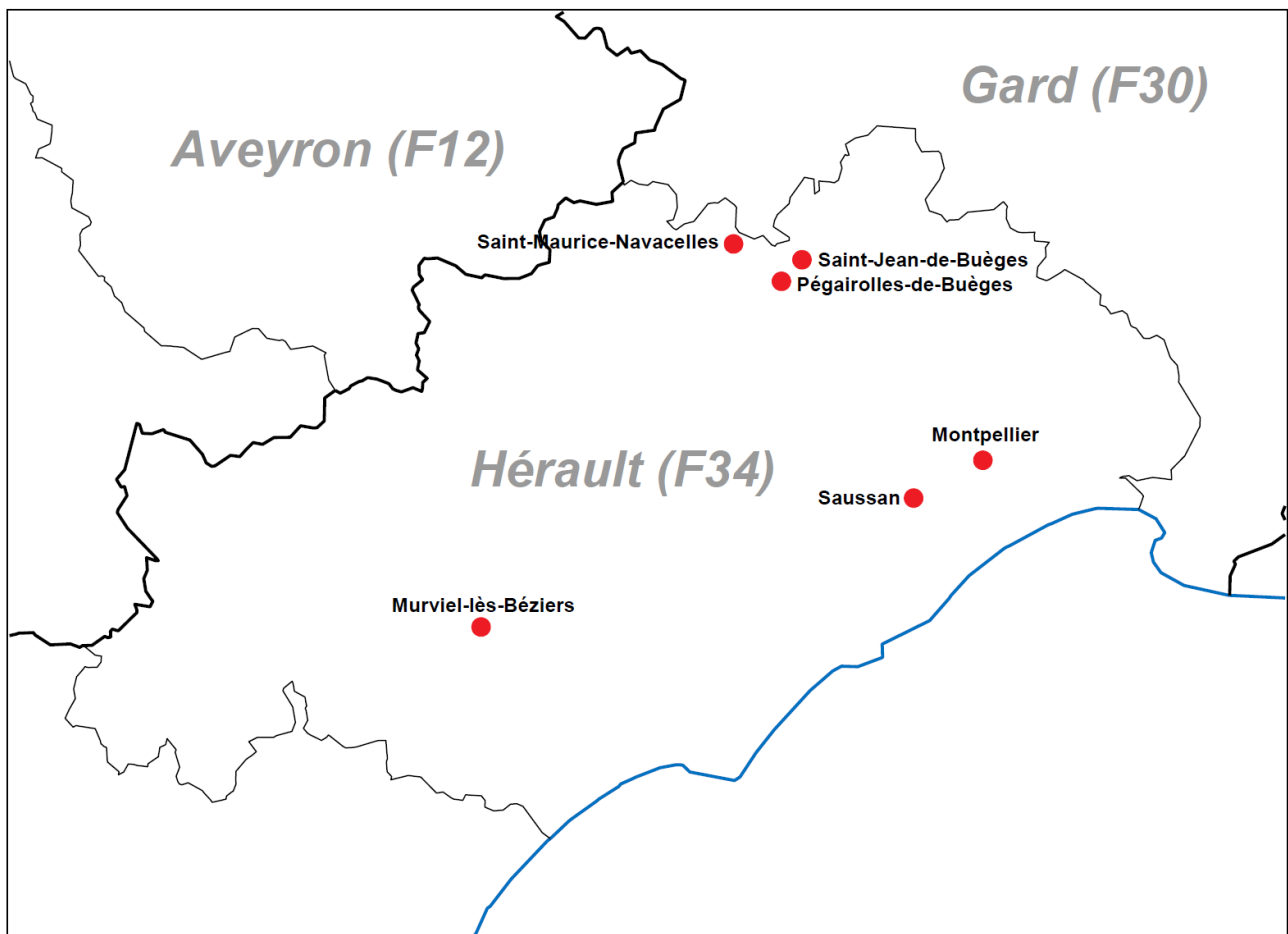


FIGURE 4 – Principales seigneuries détenues par la famille Atbrand et leur ville d'origine Montpellier.

4.1 Contexte montpelliérain aux XII^e-XIV^e siècles

Dans cette sous-section, nous donnons le contexte historique et topographique de Montpellier aux XII^e-XIV^e siècles, afin de mieux situer l'histoire des Atbrand.

Histoire de Montpellier de ses débuts au milieu du XIV^e siècle

Voici quelques points chronologiques, avec leurs références documentaires⁶⁷, sur l'histoire de Montpellier de sa « naissance » en 985 à son acquisition par la couronne de France en 1349.

985. Première citation de Montpellier dans les textes [LIM, LXX], avec l'inféodation de Montpellier par le comte de Melgueil en 985, à Guilhem, premier seigneur de Montpellier.
À ses débuts, Montpellier reste une petite bourgade du domaine des premiers seigneurs Guilhem, qui ont

67. Voir aussi https://fr.wikipedia.org/wiki/Seigneurie_de_Montpellier et les liens sur cette page.

d'autres possessions, notamment au Pouget, et ne sont pas nommés seigneurs de Montpellier dans les quelques actes les citant :

- 1 Guilhem I, seigneur en 985, cité dans des textes en 1019, 1022 et 1025.
- 2 Guilhem (Bernard) II, probable neveu du premier, fils de Trudgarde et probablement Bernard, lui aussi cité en 1019, 1022 et 1025.
- 3 Guilhem III fils de Béliarde, probable fils de Guilhem (Bernard), cités dans de nombreux hommages pour ses possessions au Pouget et Saint-Pons vers 1060 [LIM, CCCCLXXX-CCCCLXXXIII, DXXIX], et comme grand-père décédé de Guilhem V seigneur de Montpellier en 1104 [LIM, C]⁶⁸.
C'est le premier à être cité comme seigneur de Montpellier vers 1060 [HGL, vol. 5, col. 512-513, preuve CCXV, item 3], en 1067 [HGL, vol. 5, col. 546-547, preuve CCXXXIII] et en 1068 [HGL, vol. 5, col. 557-560, preuve CCXXXIX].

~1076. Conflit entre les seigneurs de Montpellier et les comtes de Melgueil [LIM, LXXVIII], durant lequel le comte de Toulouse offre sa protection à Guilhem V fils d'Ermengarde seigneur de Montpellier très probablement très jeune enfant, son père Bernard Guilhem IV est peut-être mort lors de ce conflit, et n'a en tout cas que très peu régné sur sa seigneurie, ne laissant quasiment pas de traces⁶⁹ : son fils Guilhem V cite des réalisations de son grand-père Guilhem III mais rien sur son père en 1104 [LIM, C].

Le conflit est terminé par l'accord entre le comte de Melgueil dans un acte non daté [LIM, LVIII] mais qui a dû avoir lieu à une date très proche de l'acte précédent [LIM, LXXVIII], car interviennent les mêmes témoins. Le très jeune Guilhem V est épaulé par Guilhem Aimoin, viguier de Montpellier. Les viguiers prennent une très grande importance dans la gestion de la ville de Montpellier à partir de cette date.

1093. Hommage de Guilhem V, fils d'Ermengarde, à l'évêque de Maguelone [LIM, XL].
1104. Guilhem V cède en inféodation son château aux viguiers de Montpellier [LIM, C] qui renforcent leur pouvoir sur Montpellier.
1121. Décès de Guilhem V probablement peu après son testament [LIM, XCIV], son fils Guilhem VI fils d'Er-messinde lui succède.
1141. Sédition des viguiers de Montpellier. Guilhem VI se réfugie dans son château de Lattes et assiège la ville de Montpellier pendant deux ans aidé par le comte de Barcelone [LPT, p. 329]⁷⁰. Il reçoit un fort soutien de la papauté [LIM, VIII-XI, XIII-XIV, XVI-XVII], qui demande à sévir contre les séditieux. Durant cette révolte, un consulat est établi à Montpellier [LIM, VIII-X, XIII-XIV, XVI].
1143. Guilhem VI récupère sa ville de Montpellier (voir note 70 et [LIM, V]). La « tour de Montpellier » est construite (voir note 70), les viguiers perdent leur pouvoir et le seigneur de Montpellier renforce les siens.
1149. Guilhem VI se retire pour une vie monastique⁷¹, son fils Guilhem VII fils de Sibylle lui succède.
1172. Décès de Guilhem VII probablement peu après son testament [LIM, XCIV], son fils Guilhem VIII fils de Mathilde lui succède.
1181. Première mention de l'école de médecine à Montpellier dans les textes, soutenue par Guilhem VIII qui y permet l'enseignement quelles que soient l'origine et la religion des personnes [LIM, CCXLVI]. Il semble que la médecine et le droit y soient enseignés depuis quelques années déjà. La ville est très commerçante et très cosmopolite à partir de la 2^e moitié du XII^e siècle, permettant un fort développement culturel⁷².
1202. Décès de Guilhem VIII quelques jours après son testament le 4 novembre [LIM, XCIX], son fils Guilhem IX fils d'Agnès, épousée en secondes noces, lui succède mais il est très jeune, et le second mariage n'a pas été validé par le pape, son père ayant répudié sa première épouse Eudoxie Comnène.

68. ... et in unoquoque furno qui factus fuit in Montepessulano in vita Guillelmi, avi mei, dono vobis domum furni. Et de illis furnis qui sunt facti in toto Montepessulano a morte Guillelmi, avi mei, ...

69. Nous ne connaissons pas d'acte de ce Bernard Guilhem, seule une mention dans deux textes de 1113 un peu obscurs au sujet d'un conflit entre les viguiers de Montpellier et le seigneur de Montpellier [LIM, CXX, CXXI]. La principale difficulté est que le viguier se fait aussi appeler Bernard Guilhem de Montpellier, sans le titre de seigneur [LIM, CVII, CIX], ce qui sème la confusion dans l'interprétation des actes.

70. En lan de M e C e XLI, giteron 105 homes de Montpellier 6 en G. de Montpellier de la vila, et anet sen a Latas, e duret la batalla II ans : el coms de Barsalona rendet li la vila per assetge : et adoncs valian x favas i d. El coms de Barsalona basti la torre de Montpellier.

71. Guilhem VI fait un testament [LIM, XCIV]. En 1149, les hommages sont rendus à son fils [LIM, CCCXXVII-CCCXXXIV].

72. Voir le passage à Montpellier de Benjamin de Tulède entre 1165 et 1170, <http://remacle.org/bloodwolf/juifs/benjamin/voyage.htm> : De Béziers jusqu'au Mont Gaas plus connue sous le nom de Montpellier, il y a deux journées. C'est un endroit situé à deux milles de la mer et très avantageux pour le négoce. On y vient de tous côtés pour commercer. Les Chrétiens et les Mahométans s'y rendent d'Algarbe, d'Espagne, de France, d'Angleterre, appelée le pays des îles, de la Lombardie, du royaume de Rome la grande, de la Grèce, de l'Égypte et de la Palestine ; en un mot, on y trouve des gens de toutes les langues principalement des Génois et des Pisans. Montpellier possède les docteurs les plus célèbres du siècle, dont voici les principaux : les rabbins Ruben, fils de Théodore, Nathan, fils de Zacharie, Samuel, fils de Moïse leur maître, Salamia et Mardochee d'heureuse mémoire. On en distingue de fort riches et très charitables qui soutiennent tous ceux qui invoquent leur secours.

1204. Abdication de Guilhem IX dans les premiers mois de l'année, sa demi-sœur Marie fille d'Eudoxie Comnène, récupère la seigneurie de Montpellier qui arrive dans les mains de Pierre II roi d'Aragon suite à leur mariage peu de temps après le 15 juin. Montpellier avait déjà bien été développée par les Guilhem seigneurs de Montpellier, mais la période de règne des rois d'Aragon sur cette ville constitue son apogée, sa population passant de 10000 habitants environ en 1204 à environ 40000 habitants à la fin du XIII^e siècle, faisant de Montpellier la deuxième ville du royaume de France après Paris.
Mise en place du consulat de la ville de Montpellier le même année, élu tous les ans avec la désignation d'un bayle à sa tête [LPT, coutumes de Montpellier].
1213. Morts de Marie de Montpellier à Rome le 18 avril et de Pierre II d'Aragon le 14 septembre à la bataille de Muret. Leur fils Jacques I^{er}, né à Montpellier en 1208, leur succède. La ville de Montpellier jouit d'une certaine autonomie avec son système de consulat.
1276. Mort de Jacques I^{er} roi d'Aragon. Son 3^e fils, Jacques II, né en 1243 à Montpellier, hérite du royaume de Majorque (Baléares), des comtés du Roussillon et de Cerdagne, et de la seigneurie de Montpellier. Les rivalités avec la branche aînée des rois d'Aragon entraîneront de nombreux conflits et finalement la disparition de cette lignée de monarques de Majorque, le dernier roi de Majorque indépendant étant Jacques III cité ci-après.
1289. Création officielle de l'université de Montpellier par la bulle papale du 26 octobre, mais ces écoles de médecine et de droit étaient déjà actives depuis plus d'un siècle (voir 1181).
1292. Philippe le Bel roi de France acquiert Montpelliéret, la partie dépendant des évêques de Maguelone [RTM, p. 38].
1311. Mort de Jacques II roi de Majorque, son fils Sanche I^{er} lui succède.
1324. Mort de Sanche I^{er} roi de Majorque, son neveu Jacques III lui succède.
1349. Vente de la seigneurie de Montpellier par Jacques III roi de Majorque à Philippe VI roi de France le 18 avril, tout en conservant ses droits sur la ville jusqu'à sa mort, qui survient le 25 octobre de la même année à la bataille de Lluçmajor à Majorque.
Montpellier devient possession de la couronne de France.

Carte de Montpellier aux XII^e-XIV^e siècles

La figure 5 représente les constructions importantes de la ville de Montpellier des XII^e-XIV^e siècles, ainsi que les lieux d'intérêt se rapportant à l'histoire des Atbrand, sur un fond de carte IGN actuel⁷³. La ville s'étant beaucoup développée au cours de ces trois siècles, des éléments de périodes différentes sont donc reportés sur cette carte.

Pour la localisation des divers éléments de l'époque médiévale sur cette carte, voici les sources :

1. Louise Guiraud a étudié la topographie médiévale de Montpellier [RTM], [SAM, S2/01, pp. 89-336], on peut trouver une carte reprenant ses données sur internet⁷⁴. Louise Guiraud s'appuie abondamment sur les textes anciens que l'on retrouve aux archives municipales de la ville de Montpellier [AMM], qu'elle interprète.
2. Une autre carte a été réalisée par Jacques Fabre de Morlhon, que l'on peut trouver sur internet⁷⁵, qui s'est probablement inspiré des travaux de Louise Guiraud cités ci-dessus. Cette carte est très détaillée, localisant de nombreux monuments et lieux médiévaux n'existant plus aujourd'hui.

Les éléments médiévaux principaux de cette carte sont les suivants :

1. Enceintes de la ville de Montpellier :
 - (a) Première enceinte de Montpellier [RTM, pp. 3-20] (voir aussi la carte de la note 74), probablement construite au XI^e siècle, à laquelle était attaché le premier château des seigneurs Guilhem de Montpellier, cédé en inféodation aux viguiers de Montpellier en 1104 [LIM, C], ainsi que leur second château ou résidence Castel-Moton. D'autres éléments de cette enceinte étaient la tour d'En Canet, le portail du Cannau, la tour et le porche d'Obilion. Il ne reste plus rien de cette première enceinte aujourd'hui.
 - (b) Seconde enceinte de Montpellier [RTM, pp. 35-48] (voir aussi les cartes des notes 74 et 75), appelée aussi commune clôture car elle réunissait Montpellier et une bonne partie de Montpelliéret. La construction de cette muraille a probablement commencé peu après la révolte des viguiers de Montpellier en 1141-1143, par Guilhem VI ou son fils Guilhem VII : la première enceinte est déjà qualifiée de vieux murs en 1152 [LIM, CLVI] et 1183 [LIM, CXV]. Elle est achevée avant 1196, date de la mise en place du système des ouvriers de la commune clôture pour son entretien [RTM, p. 36]. De cette seconde enceinte, il ne reste aujourd'hui que la tour de la Babotte, la tour des pins, la porte de la Blanquerie et la porte du Pila Saint Gély.

73. Voir le site <http://geoportail.fr>.

74. Voir https://memonum-mediathèques.montpellier3m.fr/doc/IFD/CARTE_ET_PLAN_15213/la-ville-de-montpellier-au-moyen-age.

75. Voir https://memonum-mediathèques.montpellier3m.fr/doc/IFD/NUM2018_ESTL0213/le-montpellier-medieval-par-jacques-fabre-de-morlhon.



FIGURE 5 – Carte de Montpellier aux XII^e-XIV^e siècles (fond de carte IGN, voir note 73).

2. Résidences des seigneurs de Montpellier [RTM, pp. 20-34] (voir aussi les cartes des notes 74 et 75) :
- (a) Le château primitif⁷⁶, construit probablement au XI^e siècle, est cédé en inféodation par les seigneurs de Montpellier aux viguiers de Montpellier en 1104 [LIM, C]. Il est rasé avant 1150 (*ubi fuit castrum vegairale* [LIM, CV]), probablement juste après la révolte de ces viguiers en 1141-1143
 - (b) Le second château (ou résidence) des Guilhem est situé près de l'église Sainte Croix, cette dernière ayant été construite par Guilhem VI à côté de sa demeure [LIM, CLVI]. Il est appelé Castel-Moton en 1150 (*Castrum Multonem*, [LIM, CV]), probablement formée des deux parties notées 2a et 2b sur le plan de la figure 5. Les seigneurs de Montpellier l'occupèrent de 1104 (ou avant ?) à vers 1143-1150.
 - (c) Le troisième et dernier château ou palais des seigneurs de Montpellier, a commencé à être construit pendant le siège de Montpellier, lors de la révolte des viguiers de Montpellier en 1141-1143, en dehors de la première enceinte de Montpellier. Un acte du 10 décembre 1143 cite le nouveau château avec sa chapelle. Il doit s'agir de la « tour de Montpellier construite par le comte de Barcelone » qui a aidé Guilhem VI dans sa lutte contre les viguiers de Montpellier (voir note 70).
3. Églises de Montpellier et MontPELLIÉRET⁷⁷ :
- (a) Saint Denis était l'église siège de la paroisse de MontPELLIÉRET, première citation dans deux actes du 5 septembre 1113 [LIM, CVI, CXXVII] : *parrochia Sancti Dionisi de Montepestlaretto*, en même temps que Saint Firmin de Montpellier, appartenant aux évêques de Maguelone. Elle est citée sans dénomination en 1090 avec l'église de Sainte Marie de Montpellier : *ecclesia de Mont Peslaret* [LIM, XL, XLI]. Même si une partie de MontPELLIÉRET a été intégrée dans la seconde enceinte de la ville (partie entre la première et la seconde enceinte à l'est), l'église Saint Denis était bien en dehors de cette dernière. Les limites entre les juridictions (en 1268) ou paroisses (en 1113), avec Montpellier (Saint-Firmin) à l'ouest et MontPELLIÉRET (Saint Denis) à l'est, est tracée sur la carte, suivant les indications de Louise Guiraud [RTM, pp. 4-5] (voir aussi la carte de la note 74).
 - (b) Saint Firmin était l'église siège de la paroisse de Montpellier, première citation dans deux actes du 5 septembre 1113 [LIM, CVI, CXXVII] : *parrochia Sancti Firmini de Montepessulano*, en même temps que Saint Denis de MontPELLIÉRET. La forme en circulade des rues actuelles autour de ce site est le signe d'habitation humaine très ancienne, probablement le noyau primitif correspondant au premier bourg de Montpellier. Les seigneurs de Montpellier recevaient de nombreux hommages féodaux dans cette église : Guilhem V en 1114, 1118, Guilhem VI en 1123, 1124, Guilhem VII en 1149, 1156, 1157, 1171 (voir [LIM]).
 - (c) Sainte Marie ou Notre Dame des Tables, église dépendante de Saint Firmin, est elle aussi très ancienne, citée dès 1090 en même temps que l'église de MontPELLIÉRET : *ecclesia Sancte Marie de Mont Peslier* [LIM, XL, XLI]. Elle est utilisée pour un hommage à Guilhem V en 1112 [LIM, CCCCXXXVII], et elle est citée dans quelques actes des viguiers de Montpellier en 1119, 1139 [LIM, CIII, CIV]. Elle est aussi appelée *ecclesia Beate Marie Montispessulani* en 1159 et 1176 [LIM, CLXV, DLXVI]. La dénomination Notre Dame des tables apparaît pour la première fois dans les textes en 1196 : *ecclesia Beate Marie de Tabulis* [LIM, CCCCLX, CCCCLXI].
 - (d) Saint Nicolas, église dépendante probablement de Saint Denis de MontPELLIÉRET, est citée dès 1104 (*terre quod est sub ecclesia Sancti Nicholai ab utraque parte vie publice, a porta Guillelmi de Burgoiraus que ad portam que dicitur Sancti Nicholai*, [LIM, C]), essentiellement citée pour des actes concernant les viguiers de Montpellier en 1104 [LIM, C], 1119 [LIM, CII], 1139 [LIM, CIV], 1150 [LIM, CV] et 1183 [LIM, CXV], elle est réclamée par les autorités ecclésiastiques en 1145 avec l'église Sainte Marie [LIM, XXX]. Près du château primitif des Guilhem cédé aux viguiers de Montpellier en 1104 [LIM, C], cette église était probablement liée à celui-ci.
 - (e) Sainte Croix a été construite par Guilhem VI près de sa demeure (*ecclesiam videlicet Sancte Crucis, quam pater meus juxta suam extare construxit* [LIM, CLVI], [RTM, p. 15]), avant 1145, date à laquelle elle est citée avec l'église Saint Nicolas [LIM, XXX], réclamée par les autorités ecclésiastiques, et cédée à celles-ci en 1151 [LIM, CLVI] pour dépendre de Saint Firmin.
 - (f) Saint Anne, probablement avant Saint Arnaud [RTM, pp. 108-109], église dépendante de Saint Firmin, est citée en 1293 (*ecclesiam Beate Anne in Vallefera* [AD34, BB1, f. 54v]), correspondant à Saint Arnaud en 1267 et 1285 (un des six sixains [RTM, p. 89, note 1], qui sera dénommé Saint Anne après) Il n'y a aucune trace avant (rien dans [LIM]).
 - (g) Sainte Foy, église dépendante de Saint Denis de MontPELLIÉRET, est citée en 1285 (un des six sixains [RTM, p. 89, note 1]). Il n'y a aucune trace avant (rien dans [LIM]).

76. Peut-être le tout premier château des Guilhem était-il près de l'église Saint-Firmin, qui semble être le lieu le plus anciennement habité dans Montpellier ?

77. Pour l'histoire de la paroisse de Saint Firmin de Montpellier et ses dépendances, voir l'article « la paroisse à Montpellier au moyen âge » écrit par Alexandre Germain en 1860 [SAM, tome 5, pp. 1-56]

- (h) Saint Paul, église dépendante de Saint Firmin, est citée en 1285 (un des six sixains [RTM, p. 89, note 1]). Il n'y a aucune trace avant (rien dans [LIM]).
 - (i) Saint Mathieu, église dépendante de Saint Firmin, est citée en 1285 (un des six sixains [RTM, p. 89, note 1]). Il n'y a aucune trace avant (rien dans [LIM]).
4. Maison du consulat (hôtel de ville) :
- (a) Une première maison du consulat (« domus consulatus » ou « maiso dels cosels » [RTM, pp. 221-223], nous dirions aujourd'hui « hôtel de ville ») a été acquis par les consuls en 1205 et a servi jusqu'en 1361 pour le consulat de Montpellier [RTM, pp. 49-63, pp. 221-223].
 - (b) La deuxième maison du consulat n'a été acquise qu'en 1361 [RTM, p. 88 et pp. 221-223], la première ayant alors été abandonnée et revendue en 1365 [RTM, p. 223], elle n'est donc pas représentée sur la carte de la figure 5 qui représente Montpellier jusqu'à vers 1350.
5. Lieux concernant les Atbrand (pour leurs localisations, voir notamment la carte de la note 75) :
- (a) Leur maison était attenante à la seconde orgerie lors de sa création en avril 1168 (voir l'acte de 1168 §2.4.1 [RTM, pp. 240-241]).
 - (b) Le four d'en Atbrand cité en 1293 §2.4.1 [RTM, p. 121].
 - (c) Une terre appartenant à Pierre Atbrand en 1193 sur le Puy Arquinel (aujourd'hui l'esplanade du Peyrou), citée comme jouxtant à l'est une terre récupérée par Guilhem VIII⁷⁸, située approximativement sur la carte de la figure 5.
 - (d) Des terres près du fossé de la commune clôture de Montpellier entre la porte Neuve et la porte du Légassieu en 1188 §2.1.6 [AMM, EE664] et en 1277 §2.1.6 [AMM, EE142], située approximativement sur la carte de la figure 5.
 - (e) Des terres près du fossé de la commune clôture de Montpellier entre les portes d'Obilion et de Montpellier en 1217 §2.1.6 [AMM, EE1197], située approximativement sur la carte de la figure 5.
 - (f) Un territoire appelé condamine d'En Atbrand cité en 1290 §2.1.6 [AMM, EE682] et en 1317 §2.1.6 [AMM, EE642], dans Montpellier, probablement dans la condamine citée au XII^e siècle 2.1.1.12 [LIM, CCLXXXIV] et en 1201 §2.1.1.15 [LIM, CCLXXXVIII], située très approximativement sur la carte de la figure 5.

4.2 Les Atbrand bourgeois sous les Guilhem seigneurs de Montpellier (XII^e siècle)

4.2.1 Atbrand (°~1095, +~1140) ancêtre commun

L'histoire de la famille des Atbrand commence avec Atbrand, probablement né vers 1095 et décédé vers 1140. C'est peut être⁷⁹ celui qui apparaît le premier dans des actes concernant les Guilhem de Montpellier en 1139 et 1140, en tant que témoin d'un acte de Guilhem VI. Nous savons très peu de choses sur cet Atbrand, nous ne pouvons faire que des hypothèses :

1. Est-il né à Montpellier, sa famille étant arrivée depuis quelques générations ? Dans ce cas ce serait une famille bourgeoise de Montpellier qui a réussi socialement pour commencer à être présente dans l'entourage de Guilhem VI seigneur de Montpellier dès l'année 1139, deux ans avant la sédition des viguiers de Montpellier de 1141.
2. Est-il arrivé sur Montpellier avec ses parents, ou adulte avec ses trois fils Atbrand, Guiraud et Guilhem qui suivent ? Dans ce cas, attirée par le développement de la ville de Montpellier sous l'action des seigneurs de Montpellier, cette famille bourgeoise est arrivée peu avant 1139 et s'est rapidement installée parmi les familles notables de cette ville, présente dans l'entourage de Guilhem VI seigneur de Montpellier dès l'année 1139.

Tout ce que nous « savons » avec une certaine assurance, c'est qu'il est très probablement à l'origine du nom de cette famille, car les seconds noms sont apparus en France et probablement sur Montpellier vers les XI^e et XII^e siècles, mais leur transmission de père en fils ne s'est faite que très progressivement entre les XII^e et XIV^e siècles [NDH]. Le premier Atbrand était très probablement un riche bourgeois de Montpellier, exerçant le métier de changeur⁸⁰.

78. ... unam peciam terre, cum suis omnibus pertinentiis, quam a vobis tenebamus in Podio Arquinel, in qua vos habebatis quartum et dominium et consilium; et jungitur cum terra que fuit Brunonis Silvestri, et a circio cum terra Petri Atbrandi, et ab vento cum terra Petri de Porta et Ermengavide Melgorio, et a corina cum via ... [LIM, CLXVIII].

79. Ou plus probablement ces actes concernent son fils Atbrand ? C'est cette dernière hypothèse qui est retenue dans ce document.

80. Voir la discussion à la fin de la sous-section 2.1.3 : la branche principale des Atbrand a donné de nombreux consuls qui étaient des changeurs.

4.2.2 Atbrand (°~1115, +~1172) et ses frères Guiraud et Guilhem

Atbrand⁸¹, né vers 1115, est très probablement fils d'Atbrand⁸² qui le précède. Il est cité d'abord seul dans des actes en 1139 et 1140 puis cité dans de très nombreux actes avec ses frères⁸³ Guiraud Atbrand et Guilhem Atbrand de 1146 à 1171. Il est marié avec Guilhema avec qui il fait une donation en 1161 à l'abbaye de Sylvanès⁸⁴. Il est décédé vers 1172⁸⁵.

Son frère Guiraud Atbrand, décédé vers 1170⁸⁶, a un fils Pierre Atbrand⁸⁷ cité seulement dans deux actes en 1171 et 1193. Son autre probable frère Guilhem Atbrand, moins cité que ses frères, a un fils⁸⁸ Guilhem Atbrand (II), cité une seule fois, avec son père, en 1171. Un autre Guilhem Atbrand (III), peu cité entre 1201 et 1223, qui est cité avec son fils Guilhem Atbrand (IV) en 1223, est probablement le fils de Guilhem Atbrand (II)⁸⁹.

Les Atbrand résident à Montpellier et leur maison est voisine de la deuxième orgerie comme indiqué en 1168 lors de la fondation de celle-ci⁹⁰, elle est donc aussi voisine du troisième château ou palais des seigneurs de Montpellier, entre la première et la seconde enceinte de la ville. Cette maison, construite après la révolte des viguiers de 1141-1143, est qualifiée en 1161 de « maison neuve »⁹¹. Les Atbrand avaient probablement leur première maison à l'intérieur de la première enceinte avant 1141, la seconde enceinte ayant été construite juste après cette révolte par Guilhem VI seigneur de Montpellier.

Nous ne connaissons pas le comportement des Atbrand lors de cette révolte des viguiers de Montpellier de 1141 à 1143, mais ils sont cités juste avant (1139 et 1140) et juste après (1146) cette révolte, ce qui semble indiquer que Guilhem VI seigneur de Montpellier n'avait pas de griefs contre eux.

4.2.3 Atbrand (°~1140, +~1172) et son frère Guiraud

Atbrand⁹², né vers 1140, est le fils d'Atbrand⁹³. Il est cité en 1168 et 1171 uniquement, probablement décédé vers 1172. Il a un frère Guiraud Atbrand⁹⁴, probablement cadet d'Atbrand, cité dès 1165, et de nombreuses fois de 1168 à vers 1187, probablement décédé vers 1190. Guiraud Atbrand est un notable important de la ville de Montpellier. Il fait partie des quatre bourgeois qui ont un litige en 1180 avec Guilhem VIII seigneur de Montpellier⁹⁵. Il est bayle de la ville en 1181⁹⁶.

4.3 Les Atbrand consuls, bayles et lieutenant sous les rois d'Aragon (XIII^e siècle)

4.3.1 Raymond (°~1165, +~1228) et son frère Guiraud

Raymond Atbrand⁹⁷, né vers 1165, est probablement le fils d'Atbrand⁹⁸. Il est cité de très nombreuses fois de 1188 à 1228. Il a été consul de la ville de Montpellier en 1215 et 1226 et bayle de Montpellier en 1222. Il exerçait le métier de changeur⁹⁹. En 1228, il a été bayle ou consul. Il est probablement décédé vers 1228.

Il a un frère Guiraud Atbrand¹⁰⁰ cité lui aussi de nombreuses fois de 1188 à 1204.

Dès 1188, à l'époque de Guilhem VIII seigneur de Montpellier, la famille Atbrand, sans être noble, semble avoir des droits seigneuriaux sur certaines propriétés dans la ville de Montpellier¹⁰¹.

4.3.2 Atbrand (°~1190, +~1245) et son frère Guiraud

Atbrand¹⁰², né vers 1190, est le fils de Raymond Atbrand¹⁰³. Il est cité de très nombreuses fois de 1217 à 1239. Il a été consul de la ville de Montpellier en 1223, et consul ou bayle en 1228. Il exerçait le métier de

81. Voir §3.2.1.1-2.

82. Atbrand §4.2.1.

83. Le lien de parenté est attesté entre Atbrand et Guiraud, mais pas avec Guilhem, voir §3.2.1.2.

84. Voir §3.2.1.1.

85. La dernière année d'apparition dans les actes est 1171.

86. Il est cité vivant en 1168 et décédé en 1171.

87. §3.2.1.5.

88. §3.2.1.3.

89. §3.2.2.12.

90. Voir la carte de Montpellier aux XII^e-XIV^e siècles, sous-section 4.1.

91. Voir §2.2.1.

92. Voir §3.2.1.4.

93. Atbrand et ses frères Guiraud et Guilhem §4.2.2.

94. Voir §3.2.1.4.

95. §2.1.1.14 [LIM, CLXVI].

96. Voir §3.2.1.4.

97. Voir §3.2.2.1-4.

98. Atbrand et son frère Guiraud §4.2.3.

99. Voir fin de la sous-section 2.1.3.

100. Voir §3.2.2.1.

101. Voir §3.2.2.1.

102. Voir §3.2.2.5.

103. Raymond et son frère Guiraud §4.3.1.

changeur¹⁰⁴. De 1236 (peut-être dès 1231 ?) à 1239, il a été le lieutenant de Jacques I^{er} roi d'Aragon pour la ville de Montpellier. Il a hébergé Jacques I^{er} dans sa maison en 1231, 1236 et 1239¹⁰⁵. Durant sa lieutenance, il a dû gérer certains problèmes en 1237 avec les évêques de Maguelone, le pape Grégoire IX menaçant Atbrand d'excommunication pour certains méfaits qu'il aurait commis sur le territoire dépendant de l'autorité de l'évêque de Maguelone¹⁰⁶, et d'autres problèmes en 1239 avec certains bourgeois de Montpellier, comme cela est raconté par Jacques I^{er} roi d'Aragon¹⁰⁷ qui a pleine confiance dans son lieutenant et vient mettre de l'ordre sur cette affaire lors de sa visite en 1239. Il est bien possible qu'Atbrand ait profité de sa lieutenance pour commettre quelques méfaits : il aurait par exemple pris pour lui-même certains droits à Pierre Albert, chevalier, sur le territoire du Pouget¹⁰⁸. Il est décédé vers 1245 (entre 1239 et 1249)¹⁰⁹.

Atbrand a un frère Guiraud Atbrand¹¹⁰ cité de 1219 à 1222. Guiraud Atbrand a été bayle de Montpellier en 1222 et il est décédé la même année, étant alors remplacé par son père Raymond Atbrand¹¹¹ pour la fonction de bayle¹¹². Atbrand a aussi une sœur Guilhema Atbrand, qui a été d'abord marié à Hélie de Cahors puis, veuve, s'est remariée vers 1220 avec Archambaud Barlena¹¹³.

4.3.3 Pierre (°~1210, +~1280) et son frère Guiraud

Pierre Atbrand¹¹⁴, né vers 1210, est le fils d'Atbrand¹¹⁵ qui le précède. Il n'est cité que dans deux actes, en 1249 avec son frère Guiraud, pour son accord donné à une vente d'une maison par un certain Bernard de Combes à son frère Pierre¹¹⁶, et en 1277 avec son fils Raymond qui suit, pour une donation des droits seigneuriaux qu'ils possèdent aux ouvriers de la commune clôture de Montpellier¹¹⁷. Il est décédé vers 1280. Son frère Guiraud, décédé avant 1288, s'est probablement marié à Marie encore vivante en 1288¹¹⁸.

4.3.4 Raymond (°~1230, +~1300) et sa fille Vaurie

Raymond Atbrand¹¹⁹, né vers 1230, est le fils de Pierre Atbrand¹²⁰ qui le précède. Il est cité dans de nombreux actes entre 1254 et 1299. Il est consul de la ville de Montpellier en 1254 en tant que changeur et en 1267 en tant que « drapier d'en haut »¹²¹ sous Jacques I^{er} d'Aragon, puis bayle de Montpellier en 1279 sous Jacques II d'Aragon¹²². Il marie sa fille Vaurie Atbrand en 1287 à Raymond de Roquefeuil avec une dot de 40000 sols¹²³. C'est le premier Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles¹²⁴. Il est cité comme seigneur de Saussan en 1293, Pégairolles en 1296 lors de deux hommages qu'il rend aux évêques successifs de Lodève cette année-là pour le « château » de Saint-Maurice-Navacelles¹²⁵, puis comme seigneur de Saussan et Pégairolles en 1299 lors de l'hommage qu'il rend à l'évêque de Maguelone pour ces deux seigneuries. Il a très probablement reçu la seigneurie de Saussan de Jacques II d'Aragon seigneur de Montpellier¹²⁶. Il est devenu noble probablement vers cette époque, car il est bayle de Montpellier en 1279 et son probable fils Jacques Atbrand¹²⁷ est consul en 1297, or ces fonctions semblent être exclues pour des nobles¹²⁸. Il est probablement décédé vers 1300.

104. Voir fin de la sous-section 2.1.3.

105. Voir §2.4.1.

106. Voir §2.2.3.4 [Mag].

107. Voir le récit du *llibre del feits* §2.3.2.

108. Voir l'acte de réparation du roi d'Aragon en 1259 §2.1.2 [CRA, XXXVII, pp. 431-433].

109. Voir §3.2.2.5.

110. Voir §3.2.2.2.

111. Raymond et son frère Guiraud §4.3.1.

112. Voir §3.2.2.2.

113. Voir §3.2.2.2.

114. Voir §3.2.2.6&8.

115. Atbrand lieutenant du roi d'Aragon §4.3.2.

116. Voir §3.2.2.6.

117. Voir §3.2.2.8.

118. Voir §3.2.2.7.

119. Voir §3.2.2.8-10.

120. Pierre Atbrand §4.3.3.

121. Voir fin de la sous-section 2.1.3.

122. Voir §3.2.2.9.

123. Voir §3.2.2.10.

124. Voir §3.2.2.9.

125. Son petit-fils Pons aura une controverse avec l'évêque de Lodève en 1325 sur Saint Maurice et son descendant Sébastien de Murviel aura encore des prétentions sur ces terres en 1601, voir *Chronologia Praesulum Lodovensium* §2.4.2.

126. Les terres de Saussan étaient dans les mains des rois d'Aragon depuis 1218 : 22 juin 1218 (Bernard de Mèze évêque de Maguelone) – *Anno MCCXVIII^o, X^o cal. julii, [Bernadus de Mesoa] concessit ad feudum honoratum domino Jacobo, regi Aragonum, domino Montispessulani, III^{or} denarios super moneta melgoriensi, in qualibet libra dicte monete. Dedit etiam eidem totum jus quod habebat in castris de Piniano et Salsano, et dominum ac hominum, et alia que dominus Montispessulani episcopo facere tenebatur pro castris de Frontiniano, de Castris, de Castronovo et de Sesteyranicis, seu pro stratis publicis et ripariis ac patuis, pro quibus omnibus dominus Montispessulani debet dare domino episcopo et ejus successoribus, annis singulis, si ab eis requiratur, pro servitio unum marabotinum auri, et valentiam de hominibus dictorum castrorum; addito quod, si dicta castra separentur a dominatione ville Montispessulani, episcopus possit omnia predicta feuda recipere pro commisso; pro qua infeudatione habuit episcopus XX^m solidos melgorienses. Instrumentum est in archivo, inter instrumenta monete Melgorii* [Mag2, pp. 126-127].

127. Voir ci-après §4.3.5.

128. Voir la note 23 de la discussion à la fin de la sous-section 2.1.3.

4.3.5 Jacques (°~1255, +~1300)

Jacques ou Jacme Atbrand¹²⁹, né vers 1255, est probablement le fils de Raymond Atbrand¹³⁰ qui le précède¹³¹. Il s'est marié avec Béatrix Lambert, fille de Pons Lambert. C'est le dernier consul de Montpellier porteur du nom Atbrand, en 1297, en tant que « drapier vermeil »¹³². Bien que son père est dit être seigneur de Saussan à partir de 1293, Jacques ne devait pas encore être considéré comme noble en 1297, car les fonctions de bayle ou consul semblent être exclues pour des nobles¹³³. Il ne semble pas avoir été seigneur de Saussan et Pégairolles : il est probablement décédé un peu avant son père Raymond, vers 1300.

4.4 Les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles (XIV^e siècle et au-delà)

4.4.1 Raymond (°~1275, +~1317)

Raymond Atbrand¹³⁴, né vers 1275, est probablement le fils de Jacques Atbrand¹³⁵ qui le précède¹³⁶. Il prend la suite de son grand-père Raymond Atbrand¹³⁷ en tant que seigneur de Saussan et Pégairolles, cité de 1309 à 1317. Il est décédé vers 1317¹³⁸.

4.4.2 Pons (°~1295, +~1360)

Pons Atbrand¹³⁹, né vers 1295, est le fils de Raymond Atbrand¹⁴⁰ qui le précède. Il prend la suite de son père Raymond Atbrand en tant que seigneur de Saussan et Pégairolles, cité de nombreuses fois entre 1318 (avec son père en 1317) et 1359. En 1139, il marie sa fille Guillemette Atbrand avec Guiraud de Lodève, son fils Raymond qui suit étant présent à ce mariage¹⁴¹. Il est décédé vers 1360¹⁴².

4.4.3 Raymond (°~1315, +)

Raymond Atbrand¹⁴³ est le fils de Pons Atbrand¹⁴⁴ qui le précède. Il prend peut-être la suite de son père Pons Atbrand en tant que seigneur de Saussan et Pégairolles après 1359, mais il est décédé avant 1364¹⁴⁵.

4.4.4 Suite des Atbrand/Aybrand seigneurs de Saussan et seigneurs de Murviel

La descendance de la famille Atbrand ne s'arrête pas vers 1350. Il existe deux branches, celle des seigneurs de Saussan et celle des seigneurs de Murviel, qui sont décrites succinctement dans cette sous-section et qui sont représentées dans la figure 6. Cette figure reprend les Atbrand seigneurs de Saussan et Pégairolles de la première moitié du XIV^e siècle et un peu avant, commençant avec Raymond Atbrand premier membre de cette famille seigneur de Saussan en 1293, puis complétant avec les seigneurs de Saussan de la seconde moitié du XIV^e siècle et du XV^e siècle, et les seigneurs de Murviel du XV^e siècle au début du XVIII^e siècle.

Les Aybrand seigneurs de Saussan

La famille Atbrand conserve la seigneurie de Saussan jusqu'à vers 1460, le nom de cette famille se transformant en « Aybrand » au XIV^e siècle. La branche des Atbrand/Aybrand seigneurs de Saussan et Pégairolles se poursuit après Raymond Atbrand de la sous-section §4.4.3 de la manière suivante :

1. On trouve **André Aybrand**, seigneur de Saussan et Pégairolles, probablement fils de Raymond Atbrand, cité dans de nombreux actes de 1364¹⁴⁶ à 1416¹⁴⁷, décédé vers 1420. Il a été marié à Béatrix du Fesc qui

129. Voir §3.2.2.11, Jacme est la forme occitane du prénom Jacques.

130. Raymond Atbrand consul en 1254 et 1267, bayle en 1279 et premier Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles §4.3.4.

131. Voir §3.3.3.

132. Voir fin de la sous-section 2.1.3.

133. Voir Raymond Atbrand bayle en 1279 et premier Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles §4.3.4, et note 23 de la discussion à la fin de la sous-section 2.1.3.

134. Voir §3.2.3.1.

135. Jacques Atbrand §4.3.5.

136. Voir §3.3.3.

137. Raymond Atbrand premier Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles §4.3.4.

138. Il est cité avec son fils Pons en 1317, voir §3.2.3.2, et son fils est cité en tant que seigneur de Saussan sans lui en 1318, voir §2.4.2 [TG, T1, p. 465].

139. Voir §3.2.3.2.

140. Raymond Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles §4.4.1.

141. Voir §3.2.3.3-4.

142. Il est cité en 1359, et André Atbrand est cité comme seigneur de Saussan dès 1364 §4.4.4.

143. Voir §3.2.3.3.

144. Pons Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles §4.4.2.

145. Voir §4.4.4, André Aybrand son probable fils est seigneur de Saussan dès 1364.

146. 10 février 1364 – *André Atbrand seigneur de Saussan et de Pégayrolles-de-Buèges nomme son procureur (A.M. 6. fol. 11 v^o)* [Mag, T6, n^o373].

147. 9 janvier 1416 – *ct de mariage entre Jean Fabre laboureur de Balaruc et Pascale fille de Pierre del Forn de Bosigue et Alaycette présent noble André Aybrand sgr de Salsan Mre Arnaud Bernard vicair de Villeneuve et autres* [AD34, 2E95/453].

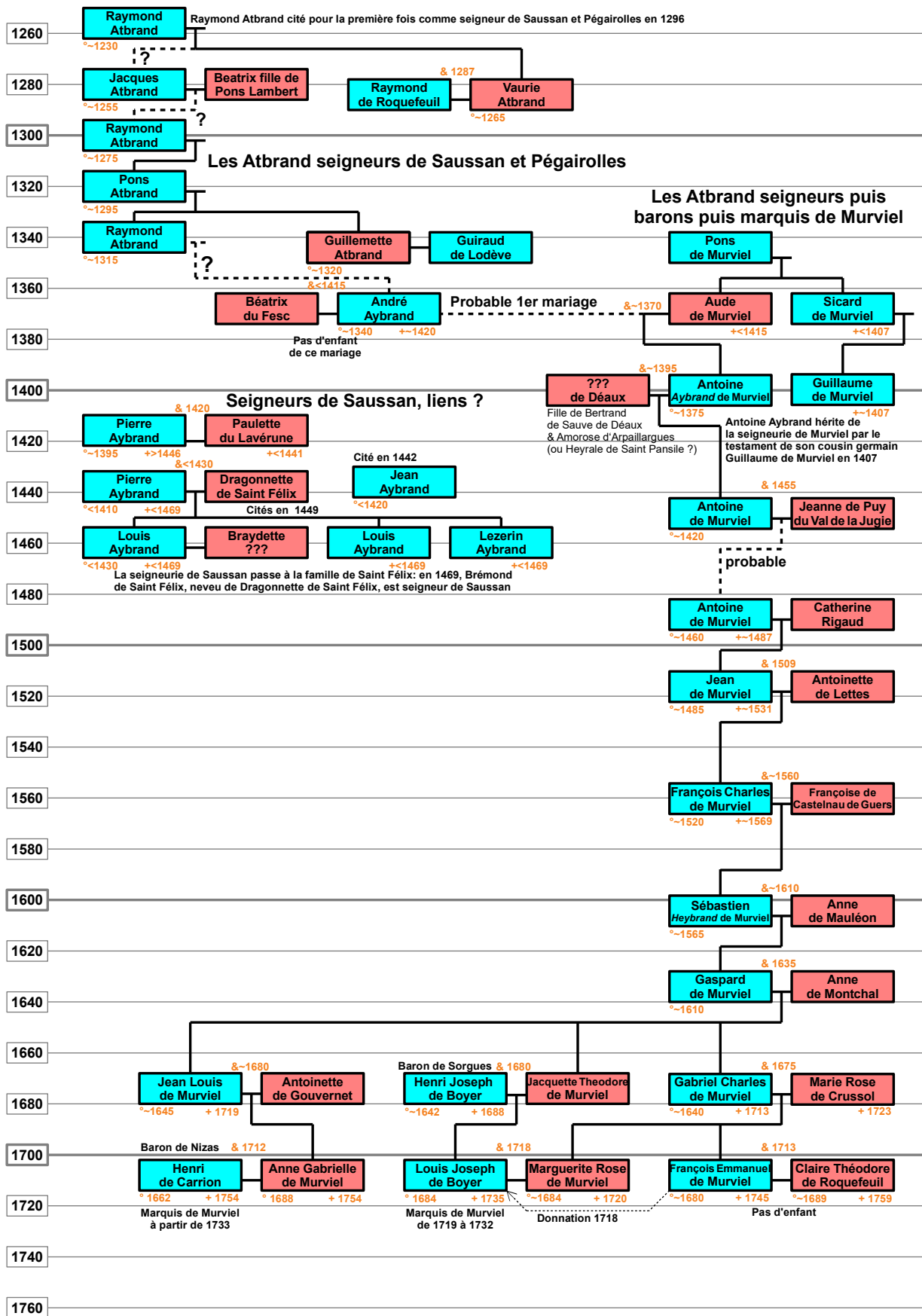


FIGURE 6 – Suite de la généalogie des Atbrand avec les seigneurs de Saussan et ceux de Murviel.

teste en 1415 et modifie son testament en 1426, date à laquelle elle est dite être veuve¹⁴⁸. Le couple n'a pas eu d'enfant car l'héritière de Béatrix est sa mère, et en substitution son frère. Béatrix du Fesc semble beaucoup plus jeune que son époux¹⁴⁹. André Atbrand s'est très probablement marié en première noces, vers 1675, avec Aude de Murviel, avec laquelle il a eu pour fils **Antoine Aybrand**¹⁵⁰, premier membre de la famille Aybrand seigneur de Murviel, dont on parlera dans la branche des Aybrand/Murviel seigneurs puis barons puis marquis de Murviel ci-après.

2. On trouve cité entre 1409¹⁵¹ et 1449¹⁵². Pierre Aybrand, dit noble et chevalier, de Saussan, parfois dit seigneur de Saussan. Il y a probablement eu en fait deux Pierre Aybrand à cette époque, qui suivent. Les liens entre ces deux Pierre Aybrand, ainsi qu'avec André Aybrand qui les précède, et Jean Aybrand qui suit, ne sont pas explicités dans des actes.
3. **Pierre Aybrand**, seigneur de Saussan, s'est marié en 1420 à Raulette Pelet de Lavérune¹⁵³. Paulette Pelet est décédée avant 1441 sans enfant, Pierre Aybrand restituant sa dot en 1441 et 1446¹⁵⁴.
4. **Pierre Aybrand**, seigneur de Saussan, s'est marié vers 1430 ou avant avec Dragonette de Saint Félix. Ils ont eu pour enfants **Louis**, autre **Louis** et **Lezerin**, le premier Louis étant déjà marié en 1449 avec Braydette¹⁵⁵.
5. **Jean Aybrand**, seigneur de Saussan, est cité dans un acte de 1442 avec son baillis¹⁵⁶.
6. La branche des Atbrand/Aybrand seigneurs de Saussan s'éteint avec Pierre Aybrand, époux de Dragonette de Saint Félix, et leurs enfants Louis, Louis et Lezerin. En effet, la seigneurie de Saussan est passée dès 1469 dans les mains de Brémond de Saint Félix, seigneur de Saussan et de la Pailhade¹⁵⁷. Brémond de Saint Félix est un cousin germain de Louis, Louis et Lezerin Aybrand par leur mère Dragonette de Saint Félix¹⁵⁸. La famille de Saint-Félix continuera à détenir la seigneurie de Saussan sur 4 générations¹⁵⁹.

148. 8 septembre 1415 – *Testament de noble Béatrix du Fesc, femme de noble et puissant André Aybraud seigneur de Pegayrol, de Salsan, de Saint-Jean-de-Buège et de Saint-Maurice-d'Alajou et autres baronnies, par lequel fait de nombreux et important legs pies et au pauvre, légat à sa soeur Marie del Fesc, moniale ... à son frère Raymond du Fesc, moine ... à son autre frère noble Guillaume du Fesc ... etc. ... à son mari, à héritière dame Ermessende sa mère pour rendre à son frère ledit Guillaume ... acte audit château de Pégayrol ... suivi d'un codicille daté du 2 juillet 1426, ladite Béatrix du Fesc alors veuve de noble et puissant André Aybraud sgr de Pegayrol, confirme sa mère pour héritière avec substitution en faveur de son frère* [AD34, 2E36/119].

149. Béatrix du Fesc nomme comme héritière sa propre mère en 1426, voir note 148, alors que son époux André est né vers 1340 car il est cité comme seigneur de Saussan dès 1364, voir note 146.

150. Les éléments qui permettent d'élaborer cette hypothèse sont les suivants :

1^o. Antoine Aybrand est dit être fils du seigneur de Saussan en 1397, jeune et déjà marié, voir note 161 ci-après sur ce personnage ;

2^o. Le seul seigneur de Saussan cité de 1364 à 1416, vivant sur cette période, est André Aybrand ;

3^o. Antoine Aybrand cité en 1397 ne peut être que Antoine Aybrand qui devient seigneur de Murviel en 1407 en héritant de Guillaume de Murviel, son cousin germain par sa mère Aude de Murviel, voir notes 163 et 167 ci-après concernant Antoine Aybrand seigneur de Murviel.

151. 29 mars 1409 – *Donation de Pierre Augier damoiseau du lieu de Melqueil en faveur de noble Pierre de Sorege ht Mirevals d'un prat appelé le Prat Nayros dimerie de Ste-Eulalie de Laval, présent noble Pierre de Salsan al. Ebran du lieu de Salsan ...* [AD34, 2E95/441].

152. Rapports et délibérations du Conseil Général de l'Hérault, octobre 1934, p. 334, voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56138257/f325.item> : 1449, 28 août – *Confirmation par noble Dragonette de St-Félix, femme de noble Pierre Aybrand, chevalier, seigneur de Saussan ; Braydette, fille de feu Bertrand Navas, sedier de Montpellier, épouse de Louis Aybrand, fils dudit Pierre et nobles Louis et Lezerin Aybrand frères, aussi fils de Pierre, de la possession de la grange de Valautre, de leur condamne, des prés, terres et champs sis au terroir de Saussan, moyennant 100 livres tournois, en faveur de noble Jean Noguier, changeur de Montpellier.*

153. 1420 – [*Mariage*] *entre Pierre Aibrand, seigneur de Saussan, et Raulète, fille d'en Alzias Pelet de Lavérune, témoins les frères Bermond de Sommière* [AD34, G1529].

154. 1441 – *Quittance de dot restituée par Pierre Aibrand à Alzias Pelet, après la mort de sa femme Raulète Pelet* [AD34, G1529]. 1446 – *Quittance de dot restituée par Pierre Aibrand à Alzias Pelet* [AD34, G1529].

155. Voir note 152.

156. 1442 – *Sentence de prud-hommes devant Jean Aybrand, seigneur de Saussan et Pégairolles et son baillis fixant les cens dus sur le mas de Cézane, à Pégairolles, autrefois détenu par Jean de Cézane, entre les 11 tenanciers actuels* [AD34, 1E893].

157. Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grand dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, etc., par Jean Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, 1831, famille de Saint-Félix, p. 9, voir <https://books.google.fr/books?id=vg453kYvM-UC&hl=fr&pg=RA11-PA9> : *Bremond de Saint Félix, écuyer, seigneur de Saussan et de la Pailhade, ... avait fourni le dénombrement de sa terre de Saussan le 22 septembre 1469 ...*

158. Idem, pp. 6 et 8-9 :

...

VII. *Armand de Saint Félix, Ier du nom, seigneur de Saint-Félix, ... a laissé de son mariage quatre fils et une fille :*

3^o. *Armand, II^o du nom, auteur de la branche des seigneurs de Montpezat et de Mauremont, rapportée ci-après ;*

5^o. *Dragonette de Saint-Félix, femme de Pierre Aibrand, seigneur de Saussan.*

VIII. *Armand de Saint Félix, IIe du nom, seigneur de Montpezat ...*

2^o. *Bremond, qui a continué la descendance ;*

IX. *Bremond de Saint-Félix, écuyer, seigneur de Saussan et de la Pailhade ...*

2^o. *Secondin, auteur de la branche des seigneurs de Saussan, de Castelnaud, etc., rapportée plus loin ;*

...

159. Idem, pp. 9 et 24-26. Voir aussi [AD34, G1680] : 1485 - *Testament de Jean Brémond de St-Félix, conseiller du roi au parlement, seigneur de Saussan, Daussargues et la Pailhade, veuf de Jeanne Bossugues décédée en 1482, qui fonde la chapelle de la Passion N.-S. dans l'église de Saussan.*

Les Aybrand/Murviel seigneurs puis barons puis marquis de Murviel

La branche des seigneurs de Murviel commence avec Antoine Aybrand de Murviel, alias de Saussan, qui récupère cette seigneurie en 1407. Il existe quelques généalogies de cette branche sur Internet ¹⁶⁰. Un dossier bleu du Cabinet des Titres [DB478] et l'inventaire des preuves de noblesses produites par la famille en 1670 [VTNL, pp. 512-513] permettent de reconstituer la généalogie que nous produisons ici :

1. **Antoine Aybrand de Murviel** probablement né vers 1375, marié vers 1395 avec une fille de Bertrand (de Sauve) de Déaux et ayant un enfant en 1397, a été condamné en septembre 1397, avec son beau-frère Jacques de Déaux, à un mois de prison pour avoir tué en mars 1297 un certain Jean Picard, qui avait importuné sa belle-mère Amorse épouse de Bertrand de Sauve alias de Déaux ¹⁶¹. Il est dit être le fils du seigneur de Saussan, très probablement André Atbrand ¹⁶². Il hérite en 1407 de la seigneurie de

160. Voir notamment <https://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr&m=N&v=de+murviel>, ou <http://roglo.eu/roglo?lang=fr;p=antoine;n=aybrand;oc=1>. Ces généalogies diffèrent légèrement avec celle produite ici. Elles indiquent Sicaud de Murviel marié en 1444 avec Jeanne de la Jugie, au lieu de Antoine de Murviel marié en 1455 à Jeanne de Puech (qui est en fait Jeanne de Puy-de-Val de la Jugie). Nous privilégions ici les données du Cabinet des Titres qui sont issues d'actes disponibles au XVII^e siècle.

161. Voir Antoine Thomas, *Dans les Jardins d'Arpaillargues – En 1397, Dernier Écho de la Touchinerie de Bas-Languedoc*, dans les Annales du Midi, tome 26, de l'année 1914, pp. 232-241, https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1914_num_26_102_7974, qui reproduit pp. 237-241 une condamnation que l'on trouve dans le Trésor des Chartes :

Charles etc. Savoir faisons à tous presens et avenir de la partie des amis charnelz de Jaques, filz de Bertran de Salve, dit de Deus, escuier, seigneur de La Rouvyere et d'Arpaillargues, en partie à cause de Amoureuse, sa femme, et les (sic) amis charnelz de Anthoine Aybrant, filz du seigneur de Salsan et genre desdiz escuier et Amoureuse, clers mariez, nous avoir esté exposé que, au mois de mars derren passé, il vint a la notice desdiz Jaques et Anthoine que il n'avoit gaires que la dicte Amoureuse estoit alee après disner, acompaignee d'aucunes autres femmes, en un leur jardin ou courtil qui est audit lieu d'Arpaillargues, delez le quel jardin Jehan Picart, pour ce que la dicte Amoureuse cueilloit ou faisoit cueillir des aulx et autres verdurez qui estoient en son dit jardin ou autrement, dist a icelle Amoureuse aucunes paroles malgracieuses, la quelle lui respondi que elle ne cueilloit ou faisoit cueillir riens du sien, lequel Picart, tout esmeu de felon courage, en la presence d'icelle Amoureuse esracha une mote de marjolaine, qui estoit en un lieu entre lesdiz deux jardins et plus ou jardin d'icelle Amoureuse que en cellui dudit Pierre, et gecta icelle mote de marjolaine à terre en disant que c'estoit en despit de la dicte Amoureuse, pourquoy icelle Amoureuse, ainsi attainnee et esmeue par le dit Picart, l'appella ribaut touchin, à quoy respondi tantost le dit Picart moult arrogamment à la dicte Amoureuse, e la quelle il estoit homme subgiet et justiciable en partie, ces paroles : « Vous estes ma seur », ou semblables autres paroles et d'un mesmes effect, par lesquelles paroles il vouloit dire, selon le langage et interpretation commune du pays, que la dicte Amoureuse estoit esmeu de l'autre, et touchine, pour lesquelles paroles ainsi dictes par le dit Picart, ou grant vitupère et diffame d'icelle Amoureuse et dud. escuier, son m[ari], et de tout leur lignage, lesdiz Jaques et Anthoine, jeunes escuiers, furent moult dolens et esmeüz contre le dit Picart ; durant lequel mouvement et courroux il advint que le dit Bertran, père dudit Jaques, et un autre escuier qui est seigneur de Gaujac, et un varlet dud. Bertran apellé Giron, et lesdiz Jaques et Anthoine en leur compaignie, aprez ce qu'ilz orent disné en l'ostel dud. Bertran d'Arpaillargues, se partirent pour aler a Usés, pour certaines besongnes touchans led. Bertran et le dit seigneur de Gaujac ; et ainsi qu'ilz chevauchoièrent et estoient sur les champs, lesdiz Anthoine et Jaques adviserent le dit Jehan Picart, qui venoit du marchié d'Uzès et s'en aloit audit lieu d'Arpaillargues, et si tost qu'ilz l'orent apperceu, recordans des paroles et injures dessus dictes, laissèrent chevauchier lesdiz Bertran et seigneur de Gaujac, qui aloient parlant ensemble, et le dit varlet derrière, et se arreserent hors du chemin, lez l'oree d'un petit buisson, pour attendre le dit Picart, et ainsi que lesdiz Bertran et seigneur de Gaujac, qui chevauchoièrent devant, furent esloigniez tant que lesdiz Jaques et Anthoine les orent perdus de veue, et que, d'autre part, le dit Picart fu aprochié des diz Jaques et Anthoine, icellui Picart les apperceut, et pour ce se destourna du grant chemin et se mist en un autre, pour soy en aler audit lieu d'Arpaillargues, mais les diz Jaques et Anthoine le suierent, l'un l'espee ou coustel trait, et l'autre menant leurs chevaulx, et aprez ce qu'ilz le orent atteint, yeulx Jaques et Anthoine, ou l'un d'eulx en la presence de l'autre, fery le dit Picart et lui donna un cop sur le col derrière et un autre sur la [se]nestre jambe, de l'espee, dont mors s'en ensuy tantost après : pour occasion du quel fait les diz Jaques et Anthoine, doubans rigueur de justice, se sont absentez et rendus fuitifs ; pourquoy et par vertu d'aucunes informations faictes, si comme l'en dit, en la court du seneschal de Beaucaire et aussi par la justice du lieu d'Uzès, certain[s] procès sont encommenciez en plusieurs cours, à la requeste de nostre procureur et de plusieurs autres parties, que pour le dit cas, et aussi pour ce qu'ilz diënt que le dit Picart estoit en nostre sauvegarde par plusieurs moiens et par especial pour ce que il estoit baille audit lieu d'Arpaillargues pour Guilla[um]e Audibert, seigneur en partie dudit lieu, et aussi pour ce qu'il estoit en chemin poursuyant, ont contre les diz Jaques et Anthoine fait plusieurs conclusions ; et, d'autre part, s'est meü un autre procès, par devant le dit seneschal, entre le viconte d'Uzès et nostre dit procureur en la seneschaucie de Beaucaire, pour raison de ce que le dit viconte maintient que la congnoissance du cas lui appartient, nostre dit procureur dizant au contraire, et a esté sur ce, tant procédé que le dit viconte a appelle à nous ou à nostre court de Parlement, pour lesquelles poursuites et procès les diz Jaques et Anthoine, qui sont jeunes hommes, sont en voye d'estre durement et rigoureusement traictiez et d'estre desers, se par nous ne leur est sur ce pourveu de nostre grace et remission, de laquelle leurs diz amis, attendu et considéré ce que dit est, et que le dit Picart estoit homme riotoux et de petit gouvernement, mal renommé, et avoit esté touchin et rebelle contre noz gens et les nobles du pays, et de la compaignie des autres touchins et rebelles qui ja pieça coururent le pais, et estoit publiquement diffamé d'avoir esté avecques les diz touchins quant ilz desroberent et pillèrent le lieu de Marguerites et bouleront le feu audit lieu d'Arpaillargues ou chastel et maison dud. Bertran ; attendu aussi les paroles dictes par le dit Picart à la dicte Amoureuse, qui estoit sa dame, et que les parens et amis des diz Jaques et Anthoine et le dit Jaques meïsmes nous ont bien servi en noz guerres, et que iceulx Jaques et Anthoine sont jeunes escuiers bien habilles et bien tailliez de nous servir ou temps avenir, et aussi que ilz sont mariez à deux jeunes damoiselles, desquelles chascune a un petit enfant, dont ilz sont chargiez et qu'ilz n'avoient pas entencion de tuer le dit Picart, mais seulement de le batre, laquelle bateüre fu faicte chaudement, dedens huit heures ou environ après ce que les dictes paroles vindrent à leur congnoissance, nous ont humblement supplié de leur pourveoir ; pourquoy nous, considéré les choses dessus dictes, la jeunesse des diz Jaques et Anthoine, et la douleur qu'il (sic) orent des dictes paroles ainsi dictes à la dicte Amoureuse par le dit défunt, qui estoit son subget, aians pitié d'eulz et de leurs dictes femmes et enfens, et eu regard à ce que en tous autres cas ilz sont de bonne renommée, comme l'en dit, à iceulx Jaques et Anthoine et à chascun d'eulx avons, ou cas dessus dit, quittié, pardonné et remis, quittons, pardonnons et remettons, de grace especial et de nostre auctorité royal, les fais, infraction de sauvegarde et cas dessus diz, avecques tous adjournemens, procès et appeaulz pour occasion de ce faiz contre eulx, le ban, s'il s'en est ensuy, et toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile que eulx et chascun d'eulx ont pour ce encorü envers nous et justice, et les restituons au pais à leur bonne renommée et à leurs biens non confisqueuz, parmi ce que, avant que les diz Jaques et Anthoine joissent de nostre présente grace, ilz feront satisfaccion à partie civilement, se faicte n'a esté, et en lieu de peine et amende, afin aussi que pour le temps avenir les diz Jaques et Anthoine ne soient hatiz ne enclins à perpétrer semblables ou autres maléfices, les diz Jaques et Anthoine demour[r]ont en nos prisons à Beaucaire ou à Nymes, au pain et à l'yau, l'espace d'un mois entier, et paieront à nostre recepte de Beaucaire ou à nostre trésor à Paris la somme de cinquante frans. Si donnons en mandement au seneschal de Beaucaire et à touz noz autres justiciers et officiers. . . que de nostre présente grace et remission facent et seuffrent les diz Jaques et Anthoine et chascun d'eulx joïr et user paisiblement. . .

Donné à Paris au mois de septembre, l'an de grace mil CCC III^{xx} et XVII, et de notre regne le XVII^e. . .

162. Voir André Atbrand seigneur de Saussan et Pégairolles et la note 150 sur ce personnage.

Murviel en tant qu'héritier universel de Guillaume de Murviel¹⁶³. Il s'est peut-être marié en secondes noces avec Heyrale de Saint Pansile¹⁶⁴. Il rend hommage à l'évêque de Maguelone en 1429 pour des terres à Saussan¹⁶⁵. Lui et ses descendants prendront à partir de 1407 le nom de Murviel, même si celui d'Aybrand sera encore parfois donné dans quelques actes. Il est dit être fils du seigneur de Saussan, très probablement fils d'André Aybrand¹⁶⁶ et d'Aude de Murviel, tante de Guillaume de Murviel, ce dernier lui ayant transmis la seigneurie de Murviel en héritage¹⁶⁷.

2. **Antoine¹⁶⁸ de Murviel**, seigneur de Murviel, s'est marié le 17 juillet 1455 avec Jeanne de Puy-de-Val de La Jugie¹⁶⁹. Cet Antoine de Murviel est le fils du précédent¹⁷⁰. Il a probablement pour fils Antoine de Murviel qui suit¹⁷¹.
3. **Antoine de Murviel**, seigneur de Murviel, s'est marié avec Catherine Rigaud, il est décédé vers 1487 et a pour fils héritier Jean qui suit¹⁷².
4. **Jean de Murviel**, baron de Murviel, s'est marié le 9 mai 1509 avec Antoinette de Lettes, il est décédé vers 1531 et a pour fils héritier François Charles qui suit¹⁷³. Il crée quatre foires à Murviel en 1506¹⁷⁴.
5. **François Charles de Murviel**, baron de Murviel, s'est marié vers 1560 avec Françoise de Castelnaud de Guers, il est décédé vers 1569 et a pour fils héritier Sébastien qui suit¹⁷⁵.
6. **Sébastien Heybran de Murviel**, baron de Murviel et seigneur de Saint-Jean-de-Buèges¹⁷⁶, né vers 1565, s'est marié en 1602 avec Anne de Mauléon¹⁷⁷ et a pour fils héritier Gaspard qui suit¹⁷⁸.
7. **Gaspard de Murviel**, marquis de Murviel, baron de Pégairolles, seigneur de nombreux autres lieux¹⁷⁹, s'est marié le 4 février 1635 à l'église Notre-Dame-des-Tables de Montpellier avec Anne de Montchal¹⁸⁰. Il est baron des États du Languedoc pour le marquisat de Murviel le 27 octobre 1685¹⁸¹. Il a eu plusieurs

163. *Antoine Aybran, héritier universel de Guillaume de Murviel, en vertu du testament dudit Guillaume est mis en possession de Murviel et ses dépendances le 14 oct. 1407. Épouse Heyrale de St Pansile* [DB478].

164. Voir note 163, mais le nom de correspond pas à une fille de Bertrand de Sauve de Déaux, et il n'est pas clair d'où vient ce nom d'épouse cité dans les dossiers bleus [DB478].

165. Saussan 1429 – *Hommage et reconnaissances faits à l'évêque pour des terres par Antoine de Murviel-lès-Béziers* [AD34, G1680]. C'est la dernière mention connue de terres détenues à Saussan par les Aybrand seigneurs de Murviel.

166. Voir ce personnage dans la branche des Aybrand seigneurs de Saussan et la note 150. À noter un acte citant ensemble les deux personnages, voici deux version de cet acte : 1410 – *Antoine de Murviel alias de Salsan damoiseau seigneur de Murviel constituée pour procureurs généraux noble André Aybraud seigneur de Salsan et de Pégayrolles, Mre Bernard Fabre de St-Jean-de-Buèges, Mre Pierre Simon Dr en droit et autres pour poursuite de procès ...* [AD34, 2-E-59/442].

2 juillet 1410 – Antoine de Murviel, alias de Saussan, seigneur de Murviel, diocèse de Beziers, nommé pour procureurs André Aybrandi, seigneur de Saussan et de Pegayrolles, diocèse de Maguelone, et autres (Arnaud Vitalis, 1410-1413 n° 130, fol. 51 v) [Mag, T6, n°732].

167. *Aude de Murviel* [fille de Pons seigneur de Murviel] épouse de [blanc] seigneur de Saussan substitué à son frère Sicard [père de Guillaume seigneur de Murviel] [DB478].

168. Il est prénommé Sicard dans certaines généalogies comme indiqué dans la note 160.

169. *Jeanne [de Puy-de-Val de la Jugie], qui épousa noble Antoine de Murviel, chevalier, le 17 juillet 1455, est fille de Jean de Puy-de-Val de La Jugie, chevalier, haut et puissant baron de Rieux, seigneur de La Jugie, de Puy de-Val, Murviel, La Livinière, Féral, Puysalicon, Magalas, Antignac, Alzonne, Alagner, etc., d'après le bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, tome 5, 1883, pp. 467-468, voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k441350p.image.r=MURVIEL.f469>. Cela est repris dans les dossiers bleus du Cabinet des Titres : *Antoine de Murviel ... Épouse Jeanne de Puech f. de [blanc] Sr de Rieux et de Constance de Lévis ... le 7 juillet 1455 ...* [DB478].*

170. 1453 – *Homage par noble Antoine de Merviel fils de haut et puissant Sgr Antoine de Merviel du 2nd octobre 1453* [VTNL, p. 513].

171. Comme indiqué dans les dossiers bleus du Cabinet des Titres [DB478].

172. *Antoine de Murviel testa le 20 nov. 1487, fait Jean son fils héritier ... Épouse Catherine Rigaude* [DB478]. 1487 – *Testament de noble Antoine de Merviel du mois de novembre 1487, Jean son fils héritier* [VTNL, p. 513]. 1494 – *Bail à acapte par Catherine Rigaude, veuve d'Antoine de Murviel et tutrice de son fils Jean, de trois terres à Vital de Planta dont l'une à la Boissayrola* [AD34, 1E912].

173. *Jean de Murviel ... testa le 26 mai 1531. Épouse Antoinette de Lette ...* [DB478]. 1531 – *Testament de noble Jean de Murviel Sgr et baron dudit lieu du 26 mai 1531, François Charles son fils héritier* [VTNL, p. 513].

174. 1506 – *Création de quatre foires au lieu de Murviel, en faveur dudit Jean de l'an 1506* [VTNL, p. 513].

175. *François seigneur de Murviel, épouse Françoise de Castelnaud de Guers* [DB478]. 1547 – *Livre de reconnaissances en faveur de François de Mervielh, seigneur et baron de Pégairolles-de-Buèges* [AD34, 1E909]. 1569 – *Testament de noble François Charles de Merviel, Sgr et baron dudit lieu du 5e aoust 1569, Sébastien son fils héritier* [VTNL, p. 512]. 1585 – *Extrait d'arbitrage entre Jean de Trinquière, seigneur des Baux, juge-mage et lieutenant civil et criminel au gouvernement de Montpellier et Sébastien Eybrean, seigneur de Murviel, mineur assisté de sa mère Françoise de Castelnaud-de-Guers, veuve de François de Murviel* [AD34, 1E911].

176. 1591 – *Procès sur la démolition et la reconstruction d'un four à pain à Saint-Jean-de-Buèges, par Sébastien Heybran, seigneur de Murviel et de Saint-Jean-de-Buèges, sur la requête de Jean de Trinquière, seigneur des Baux, juge-mage à Montpellier* [AD34, 1E914].

177. *Sébastien de Murviel, épouse 1602 Anne de Mauléon.* [DB478].

178. 1634 – *Mariage dudit Gaspar, fils de Mre Sébastien de Merviel, avec Delle Anne de Monchal* [VTNL, p. 512].

179. 1670 – *Gaspar de Merviel marquis dudit lieu, baron de Paigairoles, Sgr de Bougean, Veirac, Casouls, dherault ci devant mestre de camp d'un Régiment d'Infanterie demeurant audit Merviel, diocèse de Béziers, pour lui et pour Gabriel Charles, Jean Louis et Anne ses enfants, nobles, le 26 mars 1670* [VTNL, p. 512].

180. Contrat de mariage le 28 décembre 1634, voir note 178. Mariage le 4 février 1635 à l'église Notre-Dame-des-Tables de Montpellier [AMM, GG212, f. 41] [AD34, 5 MI 1/40, f. 41]. *Gaspard de Murviel, épouse 1635 Anne de Montchal* [DB478].

181. Voir la délibération du 16 décembre 1719 de la note 189 ci-après.

enfants dont Gabriel Charles, l'aîné, et Jean Louis, qui suivent.

- (a) **Gabriel Charles de Murviel**, marquis de Murviel, s'est marié le 19 mars 1675 à Florensac avec Marie Rose de Crussol¹⁸². Il est décédé peu après avoir fait son testament au mois de mai 1713¹⁸³. Il a eu plusieurs enfants dont **François Emmanuel de Murviel**, marquis de Murviel, lieutenant du roi en Languedoc, marié le 10 octobre 1713 dans l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier avec Claire Théodore de Roquefeuil¹⁸⁴ et décédé le 30 avril 1745 à Murviel-lès-Béziers¹⁸⁵. N'ayant pas d'enfant, il avait fait donation de ses biens et donc du Marquisat de Murviel le 15 octobre 1718 à Joseph Louis de Boyer, seigneur et baron de Sorgues, son cousin germain (fils de **Jaquette Theodore de Murviel**, mariée à l'église Sainte Madeleine de Béziers le 6 octobre 1680 avec Henri Joseph de Boyer et fille de Gaspard de Murviel¹⁸⁶, listé ci-dessus) et beau-frère (marié le 6 octobre 1718 à l'église Notre Dame de Brioude avec **Marguerite Rose de Murviel**¹⁸⁷, soeur de François Emmanuel de Murviel décédée le 29 janvier 1720 à Murviel-lès-Béziers¹⁸⁸)¹⁸⁹. Le marquisat de Murviel et la charge de baron des

182. *Ce dix neuvième jour du mois de mars mille six cent septante cinq ... mariage d'entre monsieur Gabriel Charles marquis de Murviel et dame Marie Rose de Crussol d'Uzès veuve de monsieur le comte de Lodun ... Église de Florensac [AD34, 1 MI EC 101/2]. L'an mille six cent septante cinq et le seizième jour du mois de mars j'ai fait un certificat dressant à monsieur le prieur de Florensac ... portant publication d'un banc ou annonce publiée dans l'église de Murviel durant la messe de paroisse du futur mariage d'entre noble Gabriel Charles de Murviel marquis dudit lieu fils de feu noble Gaspard de Murviel marquis dudit lieu et de noble dame Anne de Monchal mariés quand il vivait dudit Murviel d'une part, et noble dame Marie Rose de Crussol veuve de noble François Joseph de Pourssellet, comte de Laudun, fille de noble François de Crussol duc d'Uzès, premier duc et pair de France, chevalier des ordres du roi, et de noble dame Marguerite d'Apcher duchesse d'Uzès, mariés du lieu de Florensac d'autre part ... Église de Murviel-lès-Béziers [AD34, 10 PUB 4].*

183. Voir les délibérations des États du Languedoc :

[http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17791202\(06\)](http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17791202(06))

[AD34, C7604] : 02 décembre 1779 – *Le sieur de Montferrier, syndic-général, a dit : Que le samedi 27 novembre, sur les huit heures du soir, Madame Marie Thérèse de Carrion de Nizas, épouse de M. Jean-François de Carrion de Nizas, fit signifier au greffe des États la copie d'un testament de Gabriel-Charles de Murviel, en date du 20 mai 1713, ...*

184. *L'an mille sept cent treize et le dixième du mois d'octobre après la publication d'un ban faite dans cette église le huitième dudit mois sans aucune opposition et dans l'église du lieu de Murviel diocèse de Béziers ... ont été par nous mariés haut et puissant seigneur Mre François Emmanuel de Murviel seigneur marquis dudit lieu, Coujean, Veiran, Cazouls, Assas, Saint Vinans et autres places, baron des États lieutenant du roi en la province de Languedoc fils légitime et naturel de feu haut et puissant seigneur Gabriel Charles de Murviel aussi seigneur marquis dudit Murviel et des autres places baron des États lieutenant du roi en ladite province mariés d'une part et demoiselle Claire Théodore de Roquefeuil fille légitime et naturelle de haut et puissant seigneur Mre François de Roquefeuil comte dudit lieu baron de Pégueroles et Saint Jean de Buèges seigneur de Vic et autres places et de haute et puissante dame Marguerite de Ratte de Cambous mariés d'autres ... [AMM, GG245].*

185. *L'an mil sept quarante cinq et le premier jour du mois de mai Noble François Emmanuel de Murviel marquis dudit lieu baron des États, lieutenant du roi dans la province de Languedoc, seigneur de Nairan etc décédé le jour d'hier âgé d'environ soixante dix ans après avoir reçu les sacrements a été enseveli dans l'église paroissiale de Murviel dans le tombeau de sa famille présents Me Sébastien Boscat de Réals avocat en parlement et le Sr Denys Guibert bourgeois tous du présent lieu témoins requis et signés avec nous [AD34, 3E184/2].*

186. *Ce sixième octobre mille six cent quatre vingt ont épousé ... messire Henry Joseph de Boyer baron du clavier fils de messire Pierre de Boyer baron de Sorgues et d'Antoinette d'Arnoye d'une part, et dame Théodore Jacquette de Murviel, fille de messire Gaspard de Murviel marquis dudit lieu et de dame Anne de Montchal d'autre ... Église Sainte-Madeleine de Béziers [AD34, 1 MI EC 32/34].*

187. D'après les relevés CGHAV sur Geneabank concernant les mariages de Notre Dame de Brioude dans la Haute-Loire, voir <http://caids.geneabank.org/form/cghav.html>, lui est dit avoir 30 ans et être de Béziers, elle est dite avoir 26 ans et être veuve de Jean de Roquefeuil. Le mariage entre Jean (Baptiste) de Roquefeuil *marquis de la Roquette* et Marie Rose de Murviel a eu lieu le 12 février 1709 à l'église Notre Dame des Tables de Montpellier, elle est dite alors être *fille légitime et émancipée de haut et puissant seigneur messire Gabriel Charles de Murviel, seigneur marquis dudit lieu, lieutenant du roi de la province de Languedoc, et de haute et puissante dame, dame Marie Rose de Crussol* [AD34, 5 MI 1/45].

188. *Du 30 janvier 1720, dame Marguerite Rose de Murviel épouse de messire de Joseph Boïer baron de Sorgues âgée de trente six ans ou environ décédée le vingt neuvième a été ensevelie le trentième janvier de l'an mille sept cent vingt dans notre église paroissiale du présent lieu de Murviel ... [AD34, 10 PUB 7].*

189. Voir les délibérations des États du Languedoc :

[http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17181222\(05\)](http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17181222(05))

[AD34, C7385] : 22 décembre 1718 – *Le sieur de Montferrier, syndic general, a dit que M. le marquis de Murviel ayant fait donation entre vifs de tous et chacuns ses biens a M. le baron de Sorgues son cousin germain et beau frere par acte du 15e octobre 1718 receu Mestre no(tai)re de Beziere, il s'est par la depouillé de la propriété de la terre et baronnie de Murviel qui est censée vacante jusques a ce que M. le baron de Sorgues ayt satisfait aux reglemens des Estats, et qu'en attendant c'est a l'assemblée a nommer un envoyé pour la baronnie... .*

[http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17190116\(01\)](http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17190116(01))

[AD34, C7380] : 16 janvier 1719 – *Du lundy seizieme jour de janvier, president Monseigneur l'archeveque et primat de Narbonne. Le s(ieu)r de Montferrier, syndic general, a dit que M. le marquis de Sorgues luy avoit remis l'acte de donation que M. le marquis de Murviel luy a fait de tous et chacuns ses biens, et particulièrement de la terre et baronnie de Murviel avec l'entrée aux Estats, et que ce titre de propriété devant être examiné suivant les reglemens des Estats avant de proceder aux preuves de noblesse dud. s(ieu)r de Sorgues, il supplie l'assemblée de vouloir bien nommer des commissaires... .*

[http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17190116\(01\)](http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17190116(01))

[AD34, C7380] : 16 janvier 1719 – *Monseigneur l'évêque de Lodeve, commissaire nommé avec Monseigneur l'évêque d'Agde, Monsieur le baron de Castelneau d'Estrettefons, Monsieur le baron de Calvisson, les sieurs capitouls de Toulouze et les srs consuls et députés de Nimes, Narbonne et Alby pour examiner les titres de propriété que M. le baron de Sorgues raporte pour la terre et baronnie de Murviel, a dit que M. François Emanuel de Murviel a fait donation entre vif pure, simple et irrevocable a M. Joseph Louis de Boyer, seigneur et baron de Sorgues, de tous et chacuns ses biens par acte du 15e octobre 1718 receu et expédié en double original et cede volante par Antoine Mestre, no(tai)re de la ville de Besiers, et ensuite transcrit dans le registre dud. no(tai)re a la requisition des parties le 12 novembre de lad. année, que par cet acte il paroît que la donation est faite aud. sr de Sorgues, beau frere et cousin germain dud. sr de Murviel, donateur, pour temoigner l'amitié que ledit sr de Murviel a pour dame Marguerite Roze de Murviel sa sœur, épouse dud. sr de Sorgues, voulant que les revenus de tous les biens donnés cedent au profit de lad.*

États associée à ce marquisat passent ainsi en 1719 à Joseph Louis de Boyer, baron de Sorgues¹⁹⁰ avant de revenir en 1733 à Henri de Carrion, marquis de Nizas¹⁹¹.

- (b) **Jean Louis de Murviel**, chevalier de l'ordre de Jérusalem de Saint Jean (Malte)¹⁹², s'est marié avec Antoinette de Gouvernet et sont tous les deux décédés avant 1712. Leur fille **Anne Gabrielle de Murviel**, née vers 1684 et décédée le 4 novembre 1754 à Murviel-lès-Béziers¹⁹³, s'est mariée le 23 avril 1712 à l'église Saint-Félix de Béziers avec Henri de Carrion, baron de Nizas¹⁹⁴. Celui-ci tentera de récupérer une première fois le marquisat de Murviel et la charge de baron des États du Languedoc qui lui est associée en 1719¹⁹⁵ avant d'y parvenir en 1733¹⁹⁶.

La descendance masculine connue de cette famille Atbrand, bourgeois de Montpellier citée pour la première fois en 1139, se termine donc avec François Emmanuel de Murviel, décédé en 1745.

dame sa sœur et que le sr de Sorgues prenne la possession actuelle de tous les biens donnez et en jouisse comme de sa chose. Que cet acte se trouve revetu de toutes les formalités prescrites par les loix et ordonnances, le donateur s'étant réservé des pensions et la propriété de tous ses meubles et vaiselle d'argent, et la somme de six mil livres pour en disposer, ensemble ce qui concerne Madame la marquise de Murviel douairiere. Que cette donation a été acceptée non seulement par le donataire dans le même acte mais encore par la dame de Sorgues le 28 novembre 1718 par acte reçu par led. Mestre no(tai)re et qu'enffin elle contient une clause de substitution en faveur des enfans qui naistront du mariage dud. sr de Sorgues. Que le sieur de Montferrier, syndic general, a raporté a la Commision un acte qui luy a été signifié le 16e decembre dernier a la requête de M. le marquis de Nizas et de dame Anne Gabrielle de Murviel son epouze, contenant opposition à ce que led. sr de Sorgues soit receu aux États en qualité de baron de Murviel sur le fondement de la substitution opposée dans le testament de feu M. le marquis de Murviel, pere du donateur, receu par Castaing, no(tai)re de Montpellier le 20e may 1713, par lequel led. feu M. de Murviel, après avoir institué son heritier universel son fils qui est le donateur, substitue tous ses biens avec deffences d'aucune alienation et particulierement de la terre et baronnie de Murviel à ses enfans males et femelles, et à deffaut a la dame de Murviel, fille du testateur a present épouse de M. de Sorgues, et ensuite a deffaut d'enfans males et femelles de lad. dame, a la dame de Nizas, et qu'ainsi le sieur marquis de Murviel fils étant heritier grevé n'a pu disposer des biens dont l'alienation luy étoit particulierement deffendue. Que Messieurs les commissaires après avoir fait faire la lecture de la donation, de l'acte du sr de Nizas et des clauses du testament de feu M. le marquis de Murviel, ont examiné la question avec tout le soin possible et trouvé 1^o, que M. de Nizas n'étoit point fondé a disputer quant a present lad. donation puisque la dame son epouse n'est appelée a la substitution qu'après la dame de Sorgues et qu'a deffaut de tous les enfans males et femelles, qu'ainsy cet événement étant très incertain, sa demande est prématurée, tout son droit se reduisant a faire annuler les alienations lors que le tems de la substitution arrivera. 2^o que la donation faite par M. de Murviel fils a M. et Madame de Sorgues ne doit pas être regardée comme une alienation, mais comme une remission anticipée du fideicommis. 3^o Que les alienations faites par l'heritier grevé sont reputées valables dans le droit au titre de propriété incommutable jusqu'à ce que le substitué les fasse rescinder, et que ces titres sont souvent confirmez parce que l'heritier grevé a des droits et reprises privilégiées sur les biens substituez. Que Messieurs les commissaires ont ensuite fait la lecture des reglemens des États qui demandent que celui qui veut y être receu soit porteur d'un titre de propriété incommutable, qu'ils distinguent parfaitement bien la qualité des titres en parlant des engagements et decrets qui ne sont que des titres de possession momentanée parce que l'ancien propriétaire est receu pendant un certain tems au remboursement et peut par consequant rentrer dans ses biens, ce qui est bien differend de l'acte de donation entre viifs qui de sa nature est irrevocable. Que par toutes ces raisons, Messieurs les Commissaires ont été unanimement d'avis que la donation raportée par M. de Sorgues étoit un titre de propriété incommutable et qu'il n'y avoit aucune difficulté a l'admettre a faire ses preuves de noblesse suivant les reglemens des États. Surquoy il a été delibéré conformement a l'avis de Messieurs les Commissaires que M. le baron de Sorgues sera admis a faire ses preuves de noblesse pour être receu aux États en qualité de baron de Murviel et a cet effet Monseigneur l'archeveque de Narbonne, president, a nommé Monseigneur l'evêque de Lodeve, Monsieur le baron de Calvisson et les sieurs consuls de Montpellier et maire de Valentine, sans neantmoins que la presente deliberation puisse prejudicier aux droits de M. le marquis de Nizas le cas y echeant.

[http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17191216\(02\)](http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php?menu=session&page=deliberation&deliberationcode=17191216(02))

[AD34, C7385] : 16 décembre 1719 – Monseigneur l'Evêque de Lodeve Commi(ssai)re nommé par deliberation du 20 janvier dernier avec Monseigneur le baron de Calvisson, les sieurs consuls de Montpellier et le maire de Valentine pour examiner pendant l'année les preuves de noblesse de Monsieur le baron de Sorgues a raporté qu'ils ont examiné les actes pour servir auxd. preuves tant du costé paternel que du costé maternel, ensemble l'enquête secrette faite par le sieur de Montferrier, syndic general, et qu'ils ont trouvé que Messire Joseph Louis de Boyer, seigneur et baron de Sorgues, qui se presente pour estre receu aux États en qualité de baron de Murviel, est fils de Messire Henry Joseph de Boyer, seigneur et baron de Sorgues, led. Henry Joseph de Boyer est fils de Messire Pierre de Boyer, baron de Sorgues, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et led. Pierre de Boyer de Messire Gabriel de Boyer, aussy baron de Sorgues, et que Messieurs les Commissaires avoient encore veu les actes produits qui prouvent la filiation et noblesse jusqu'à la septieme generation, que cette filiation estoit justifiée par des contrats de mariage, testaments et autres actes authentiques remis en original, expédiés en bonne et deue forme et collationnez sur les lieux, lesquels ont servy plus d'une fois a justifier la noblesse de plusieurs des ancetres de Monsieur le baron de Sorgues lorsqu'ils ont été receus chevaliers. Que du costé maternel, Monsieur de Sorgues a justifié qu'il est le fils de Dame Jaquette Theodore de Murviel, fille de Monsieur le marquis de Murviel qui fut receu aux États en qualité de baron le 27 octobre 1685, ainsi qu'il paroît par les memes actes qui prouvent le premier degré de sa noblesse. Que le titre de sa propriété qui consiste en l'acte de donation entre viifs que Monsieur le marquis de Murviel, son beau-frère, luy a fait de tous ses biens le 17 octobre 1718 ayant été examiné et approuvé par deliberation des États derniers, Messieurs les Commissaires ont crû que M. le baron de Sorgues doit estre receu dans l'assemblée en qualité de baron de Murviel, et que le susd. acte de donation doit estre enregistré dans les registres des États. Surquoy il a été delibéré suivant l'avis de Messieurs les Commissaires, que Monsieur le baron de Sorgues sera receu en qualité de baron de Murviel. . .

190. 1719 - Baronnie de Murviel à M de Sorgues, inventaires des États de Languedoc (entrée des barons aux États) [AD34, C7830].

191. 1732 – Substitution faite par le marquis de Murviel à la Marquise de Nizas, inventaires des États de Languedoc (entrée des barons aux États) [AD34, C7825]. 1733 – Marquis de Nizas, baron de Murviel de Murviel à M de Sorgues, inventaires des États de Languedoc (entrée des barons aux États) [AD34, C7830].

192. Il est chevalier de Malte en 1659 d'après les sites internet cités en note 160, et il est dit être chevalier de Saint Jean au baptême de sa nièce Françoise le 18 mars 1679 à Murviel-lès-Béziers [AD34, 10 PUB 4].

193. C'est ce qui est indiqué sur le site internet <http://roglo.eu/roglo?lang=fr;p=anne+gabrielle;n=de+murviel> mais nous ne trouvons pas ce décès sur les registres de Murviel-lès-Béziers [AD34, 3E184/2 et 10 PUB 15].

194. *L'an mil sept cents douze et le vingt troisième d'avril . . . procéda à la bénédiction du mariage entre messire Henri de Carrion, marquis de Nizas, seigneur et vicomte de Coussimiojous, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Thiérache, fils légitime et naturel de feu messire Henri de Carrion seigneur et baron de Nizas et de dame Cécile de Gailhac d'une part et demoiselle Anne Gabrielle de Murviel fille légitime et naturelle de feus messire Jean Louis de Murviel et de dame Antoinette de Gouvernet d'autre . . .* [AD34, 1 MI EC 32/12].

195. Voir note 189.

196. Voir note 191.

5 Étymologie du nom Atbrand

Dans cette section, nous abordons l'étude de l'étymologie du nom Atbrand, en réfutant dans un premier temps l'hypothèse improbable d'une origine hébraïque, puis en analysant l'hypothèse très probable d'une origine germanique.

5.1 Nom d'origine hébraïque ?

On peut trouver sur Internet quelques mentions d'une origine juive pour cette famille Atbrand, sans que cela soit étayé par une argumentation solide. Il est alors simplement mentionné que « Atbrand » viendrait de « Abraham », et la présence de familles juives à Montpellier sous les seigneurs Guilhem de cette ville est avérée. Qu'en-est-il vraiment ?

Premièrement, le passage de Abraham à Atbran(d) pose deux problèmes :

1. Pourquoi y-a-t-il un “t” intercalé entre “a” et “b” ?
2. Pourquoi la terminaison “-an(d)” au lieu de “-am” ?

Le “t” semble bien être prononcé oralement, car le nom est écrit « Atbran » dans les textes transcrits en occitan ou catalan de l'époque, notamment le texte dicté par le roi Jacques I^{er} d'Aragon [LDF, 295-305] citant plusieurs fois son lieutenant de Montpellier « Atbran » ou « Natbran » pour « En Atbran » (Monsieur Atbran). On peut aussi noter que le “d” final n'est par contre pas prononcé (comme dans Bertrand).

Enfin, il existe deux actes en 1197 (§2.1.1.22-23) qui mentionnent des personnes appelées Abraham (écrit “Abram”) manifestement juives, en présence de Raymond Atbrand (écrit “R. Atbrandus”), le transcripteur des actes faisant nettement la différence entre les deux noms.

Deuxièmement, l'origine juive de cette famille est improbable pour les trois raisons suivantes :

1. Si l'on retire le nom Atbran (3×), les noms donnés aux membres de cette famille ne sont pas hébraïques :
 - (a) On a majoritairement des noms d'origine germanique (16×) : Guiraud (5×), Guilhem (4×), Raymond (6×), Bérenger (1×) ;
 - (b) Ensuite des noms d'origine latine chrétienne (3×) : Pierre (2×), Pons (1×) ;
 - (c) Enfin des noms d'origine chrétienne que l'on trouve dans les évangiles ¹⁹⁷ (3×) : Jacques (1×), Jean (1×), Marie (1×).
2. La famille Atbrand a fourni quelques personnes dans des institutions religieuses chrétiennes :
 - (a) Guilhem, moine de l'abbaye de Sylvanès en 1161 (§2.2.1, [Syl, n°462-463, pp. 359-364]) ;
 - (b) Jean, chanoine du chapitre de Maguelone en 1238 (§2.2.3.13, [Mag, T2, DIV], dit de Castelnau), archidiaque de Maguelone en 1251 (§2.2.3.11, [Mag, T2, DLXXX]), « préposé » de l'église de Maguelone en 1263 (§2.2.3.12, [Mag, T3, DCLXII]) ;
 - (c) Raymond, chanoine de Maguelone en 1232 (§2.2.3.18, [Mag, T2, CCCLXXVII]) et en 1238 (§2.2.3.19, [Mag, T2, DIV], dit de Clapiers), prieur de Clapiers chez les chanoines de Saint Firmin en 1242 (§2.2.3.19, [Mag, T2, DXXVIII]) ;
 - (d) Marie, nonne au prieuré de Vignogoul en 1250 (§2.2.3.14, [Mag, T2, DXXVIII]).
3. La famille Atbrand a fourni quelques bayles pour la ville de Montpellier, le premier étant Guiraud Atbrand en 1181 sous Guilhem VIII seigneur de Montpellier, puis un autre Guiraud Atbrand en 1222 et Atbrand ou Raymond Atbrand en 1228 sous Jacques I^e roi d'Aragon, et enfin un autre Raymond Atbrand en 1279 sous Jacques II d'Aragon roi de Majorque. La fonction de bayle était interdite aux juifs dès 1121 sous les Guilhem seigneurs de Montpellier, interdiction confirmée dans la charte des coutumes de Montpellier (point 1(b) de la sous-section 2.1.3.).

Il semble donc qu'il faille abandonner l'idée que « Atbrand » vienne de « Abraham » et que cette famille soit d'origine juive.

5.2 Nom très probablement d'origine germanique

Le nom se prononçait donc « Atbran » en occitan ou catalan de l'époque. Il était écrit en latin très rarement « Atbrannus » (il faut tout de même noter que la première mention du nom est sous cette forme en 1139, §2.1.1.2, [LIM, CIV]) et très majoritairement « Atbrandus » (dès 1140, §2.1.1.3-11).

197. Ceux-ci pourraient aussi être considérés comme hébraïques, mais de très nombreux chrétiens avaient ces noms à l'époque.

Apparaissant en 1139 dans les sources montpelliéraines, le premier Atbrand est associé dès 1146 (§2.1.1.4) à Guiraud Atbrand (dit être son frère en 1157, §2.1.1.8, [LIM, LXXXV]) et Guilhem Atbrand (probablement un autre frère). « Guiraud » et « Guilhem » sont deux noms d'origine germanique. Il est donc probable qu'« Atbran(d) » soit aussi d'origine germanique, comme le fait aussi penser la formation du nom en deux syllabes et les consonances, c'est l'hypothèse que l'on retient ici : « Atbrand » = “at” + “brand”.

Quand on cherche sur Internet des noms germaniques¹⁹⁸, le suffixe “-brand” est peu courant mais existe dans quelques noms, par exemple « Hildebrand », « Heribrand » ou « Adalbrand ». Il signifierait « épée » ou « feu » en langue germanique. Le rajout quasi systématique du “d” final non prononcé à l'oral dans la forme latine du patronyme à l'écrit semble montrer une conscience des gens de l'époque de l'origine germanique de ce nom.

Le préfixe “at-” est plus mystérieux et semble provenir d'une contraction, probablement de “adal-” (qui signifierait « noble ») ou peut-être de “ald-” (qui signifierait « vieux »). On trouve “adal-” dans de nombreux noms : « Adalaïde », « A(da)lbert », « Adolphe », « Ademar », etc. Le préfixe “ald-” se trouve dans « Aude ». On retrouve la transformation “alb-” ↔ “atb-” avec le nom d'origine germanique « Albert » ↔ « Atbert » d'une famille du Gévaudan au XIII^e siècle¹⁹⁹, ce qui renforce l'idée de la transformation “adal-”→“at-”. Reconnaître « Albert » (“ad(al)-bert”) dans « Atbert » est bien plus facile car le nom « Albert » est très répandu. Cela rejoint aussi l'avis de Jean Tosti au sujet de l'étymologie du patronyme « At », qui est « porté dans le Rouergue (81, 12), c'est un nom de personne d'origine germanique, Atto, mentionné à plusieurs reprises dans le cartulaire de l'abbaye de Conques (par exemple, sur un acte de 1083, deux signataires s'appellent Atto Matfredi et Atto Saxeti). Pour la racine, on hésitera entre “ald” (= vieux) et “adal” (= noble). »²⁰⁰

Allant dans le même sens que cette transformation “adal-”→“at-”, on peut noter l'existence du nom « Adalbrand »²⁰¹ et il y a en France quelques centaines de personnes portant le nom « Albrand »²⁰².

Enfin, en cherchant sur Internet, on trouve le nom « Atbran(d) » en dehors de la région de Montpellier uniquement dans deux textes du XI^e siècle, ce qui en fait un nom très rare mais pas uniquement localisé sur Montpellier :

1. Cartulaire de l'Abbaye de Noyers²⁰³ 1069. *Notum sit omnibus quod Gaufridus Pelloquinus dedit deo et Sanctae Mariae de Nuchariis, et domno abbati Gaufrido, ... Hoc autem donum annuerunt Aldraldus Bloinus, et tres filii ejus, Odo et Atbrannus, et Arnaldus, ad quos hereditario jure debebatur, ...*
« Atbrannus » est associé dans ce texte à 3 autres noms d'origine très clairement germanique : son père « Adraldus » et deux frères « Odo » et « Arnaldus ».
2. Cartulaire de l'Abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'Abbaye d'Ainay²⁰⁴, page 635, n°109. 1008.12.23 *CARTA DE SAVINIACO. ... S(ign.) Atbranni ...*

On peut donc conclure que le nom « Atbrand » est très probablement d'origine germanique, formé du préfixe “adal-” (« noble ») ou “ald-” (« vieux »), et du suffixe “-brand” (« épée » ou « feu »). Le préfixe a été contracté suivant le schéma “adal/ald-”→“ad-”→“at-”, le “d” se transformant en “t” car il est suivi de la consonne “b”.

198. On peut trouver ces formes dans <http://wikipedia.org>, avec l'étymologie donnée pour chacun de ces noms.

199. Voir Philippe Maurice, « La famille en Gévaudan au XV^e siècle », p. 341, <https://books.google.fr/books?id=bVynDwAAQBAJ&q=atbert>.

200. Voir <http://www.jeantosti.com/noms/a5.htm>.

201. Voir https://de.wikipedia.org/wiki/Adalbrand_von_Bremen.

202. Voir <http://www.geopatryme.com/cgi-bin/carte/nomcarte.cgi?nom=albrand>, très centré sur les Hautes-Alpes.

203. Voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5765607v/f79.image.r=atbrannus>. Par https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_Notre-Dame_de_Noyers, l'abbaye Notre-Dame de Noyers est située à Noyers, sur le territoire de la commune de Nouâtre, dans le département d'Indre-et-Loire, et fut édifiée au XI^e siècle.

204. Voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k289134/f97>. D'après la page [https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_Savigny_\(Rh%C3%B4ne\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_Savigny_(Rh%C3%B4ne)), l'abbaye Saint-Martin de Savigny est une abbaye bénédictine, fondée au IX^e siècle par Leidrade, archevêque de Lyon, à Savigny (F69).

6 Conclusion

Nous avons donc étudié cette famille Atbrand qui apparaît dans les textes en 1139 comme famille bourgeoise de Montpellier et qui disparaît avec le dernier seigneur de Murviel en 1745. Nous avons dans un premiers temps identifié et reproduit partiellement les documents d'archives dans lesquels on retrouve les membres de cette famille. Ils sont très nombreux, la plupart du temps ils font partie des témoins cités pour la rédaction des actes, mais ils sont aussi acteurs de certains d'entre eux.

Cette famille étant une famille bourgeoise de Montpellier, ces documents se retrouvent essentiellement dans les archives de Montpellier pour les XII^e et XIII^e siècles, et quelques uns dans le cartulaire de Maguelone en tant que témoin d'actes concernant les seigneurs de Montpellier. Devenus seigneurs de Saussan et Pégairolles à la toute fin du XIII^e siècle, on les retrouve encore pour quelques dizaines d'années dans quelques actes des archives de Montpellier, mais ils sont alors essentiellement dans des actes concernant leurs seigneuries, Saussan et Pégairolles jusqu'au milieu du XV^e siècle, puis Murviel-lès-Béziers à partir de 1407 lorsque la famille récupère cette seigneurie par héritage du côté maternel.

L'ensemble de ces actes nous ont permis de reconstituer la généalogie de cette famille. Il existe suffisamment d'actes indiquant des liens familiaux pour reconstituer de manière sûre une grande partie de leur arbre généalogique. Pour quelques liens manquants, en tenant compte de la rareté de ce nom Atbrand, unique à cette famille, et en raisonnant sur la transmission de leur position sociale parmi les bourgeois les plus riches et les plus influents de Montpellier, on peut reconstituer le reste avec une certaine assurance.

Enfin, à partir de cette généalogie reconstruite et du contenu de certains actes, nous avons pu raconter l'histoire de cette famille, à partir d'un ancêtre commun ayant vécu peu avant le premier Atbrand cité dans les textes en 1139, jusqu'au dernier seigneur de Murviel en 1745. La famille Atbrand exerçait probablement le métier de changeur à Montpellier, ce qui explique leur richesse. Guiraud Atbrand était un des bourgeois les plus influent vers 1180, exerçant la fonction de bayle du seigneur de Montpellier en 1181. Ils ont donné de nombreux bayles et consuls de la ville de Montpellier sous le règne des rois d'Aragon tout le long du XIII^e siècle, ainsi qu'un lieutenant du roi Jacques II d'Aragon entre 1236 et 1239. À la toute fin du XIII^e siècle, ils sont anoblis et quittent Montpellier pour devenir seigneurs de Saussan et Pégairolles. La famille a détenu la seigneurie de Saussan jusqu'à vers 1450, avant qu'elle soit transmise à leurs cousins de Saint Félix. Entre temps, Antoine Aybrand, fils du seigneur de Saussan, avait récupéré la seigneurie de Murviel en 1407 en héritant de son cousin germain Guillaume de Murviel. Les Atbrand/Aybrand conserveront cette seigneurie jusqu'à 1718, date à laquelle François Emmanuel de Murviel donne la seigneurie devenue marquisat de Murviel à son cousin germain et beau-frère Joseph Louis de Boyer, seigneur et baron de Sorgues, marié à Marguerite Rose de Murviel. Le marquisat de Murviel reviendra ensuite en 1733 à Henri de Carrion, baron de Nizas, époux de Anne Gabrielle de Murviel qui est cousine germaine de Marguerite Rose de Murviel.

Enfin, nous avons étudié l'étymologie du nom Atbrand. Ni le nom, ni la famille, ne sont d'origine juive. Le nom est classiquement d'origine germanique, formé du préfixe "adal-" (« noble ») ou "ald-" (« vieux »), et du suffixe "-brand" (« épée » ou « feu »), le préfixe ayant été contracté suivant le schéma "adal/ald-" → "ad-" → "at-", le "d" se transformant en "t" car il est suivi de la consonne "b".

Ce rapport de recherche se veut exhaustif sur la famille Atbrand pour la période 1139-1360. Nous avons listé et retranscrit partiellement tous les actes concernant cette famille que nous avons pu trouver. Mais nous savons qu'il existe probablement d'autres actes dans des registres que nous n'avons pas pu consulter. Dans les archives de Montpellier, le grand Thalamus [AMM, AA4] n'a pas été édité à notre connaissance. Il faudrait donc parcourir tout le manuscrit original en latin pour y chercher les mentions des Atbrand, mais nous n'avons pas encore fait ce fastidieux travail. Il existe probablement d'autres parties des archives de Montpellier qui n'ont pas encore été éditées ni inventoriées précisément et dans lesquelles pourraient être cités des membres de la famille Atbrand. Enfin, il y a très probablement en Espagne des archives sous le règne des rois d'Aragon qui concernent les Atbrand, notamment Atbrand lieutenant du roi pour la ville de Montpellier ou Raymond Atbrand devenant seigneur de Saussan et Pégairolles.

Le travail sur cette famille n'est donc pas complètement achevé. D'autres sources documentaires rapportant d'autres actes de l'époque pourraient nous apporter de nouvelles informations, complétant nos informations et confirmant ou infirmant certaines hypothèses élaborées dans notre rapport de recherche.

Références

- [AD12] ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AVEYRON : *25 Avenue Victor Hugo, 12000 Rodez.*
<http://archives.aveyron.fr/>.
- [AD30] ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GARD : *365 rue du Forez, 30000 Nîmes.*
<http://www.archives.gard.fr/>.
- [AD34] ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'HÉRAULT : *Pierresvives, 907 avenue du professeur Blayac, 34000 Montpellier.*
<http://pierresvives.herault.fr/entites/archives-departementales>.
- [AMM] ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTPELLIER : *287 rue Poséidon, 34000 Montpellier.*
<http://www.archives.montpellier.fr/>.
- [CPL] J. DE PLANTAVIT DE LA PAUSE : *Chronologia Praesulum Lodovensium.* 1634.
<https://books.google.fr/books?id=NvQ-AAAaAAJ>.
- [CRA] J. BERTHELÉ : *Le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque, seigneurs de Montpellier, d'Aumelas, etc.* 1904, archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents, tome III, fascicules 3-5.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k856419g>.
- [DB478] CABINET DES TITRES : *Dossiers Bleus – mémoires, notes et documents généalogiques, classés par ordre alphabétique de noms de personnes, au Cabinet des titres, dans le cours du XVIII^e siècle.* XVIII^e siècle, Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 30023 (Dossiers bleus 478).
 Dossier bleu concernant les Murviel : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100832735/f164.image>.
- [HCM] A. GERMAIN : *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française.* 1851, 3 tomes.
<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb30500268d>.
- [HdB] H. DE BARRAU : *Documens Historiques et Généalogiques sur les Familles et les Hommes Remarquables du Rouergue dans les Temps Anciens et Modernes.* 1853-1860, 4 tomes.
<https://catalogue.bm-lyon.fr/ark:/75584/pf0000867076>
 Lien vers Vaurie Atbrand : https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00G000100137001101355787/IMG00000710.
- [HGL] C. DEVIC, J. VAISSETTE ET AL. : *Histoire Générale de Languedoc.* édition Privat 1870-1905.
<https://archive.org/search.php?query=Histoire%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20Languedoc%20Privat>.
- [JGu] J. GUILLAUMOT : *Les élections municipales dans le Midi de la France : le cas de Montpellier (XIII^e-XIV^e siècles).* 2013, dans « Circé. Histoire, Savoirs, Sociétés », n^o4.
<http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-4/>.
- [LDF] JACQUES IER ROI D'ARAGON : *Llibre dels feits del rei en Jacme.* XIII^e siècle, dicté par Jacques I^{er} roi d'Aragon.
<http://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/llibre-dels-feits-del-rei-en-jacme-manuscrit--0/html/>.
 Atbrand cité : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.lluisvives.com%2Fservlet%2FSirve0bras%2Fjlv%2F06926283155758251932268%2Fp0000004.htm#federation=archive.wikiwix.com>.
- [LIM] SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER : *Liber Instrumentorum Memorialium - Cartulaire des Guillems de Montpellier.* 1884-1886, à partir des originaux [AMM,AA1].
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65640840>.
- [LPT] SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER : *Thalamus Parvus - Le Petit Thalamus de Montpellier.* 1840, à partir des originaux [AMM,AA9].
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6568925g>.
- [Mag] J. ROUQUETTE ET A. VILLEMAGNE : *Cartulaire de Maguelone.* 1912-1923, Vol. 1 à 7, à partir des originaux [AD34,G1123-1133].
<http://archive.org/search.php?query=title%3A%28Cartulaire%20Maguelone%29>.
- [Mag2] A. GERMAIN : *Arnaud de Verdale, Catalogus Episcoporum Magalonensium.* 1881, à partir des originaux [AD34,G1124].
<https://books.google.fr/books?q=editions:LCCN28001475>.
- [NDH] A. LEFEBVRE-TEILLARD : *Le nom : droit et histoire.* 1990, Presses universitaires de France.
 Voir compte-rendu de Ségolène de Dainville-Barbiche, dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1991, tome 149, livraison 2, pp. 474-477 : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/bec_0373-6237_1991_num_149_2.
- [Pec] M. ALVIRA CABRER : *Pedro el Católico, Rey de Aragón y Conde de Barcelona (1196-1213).* 2010, tomos I-VI, Fuentes históricas aragonesas.
<https://ifc.dpz.es/publicaciones/ebooks/id/3003>.

- [PhF] PH. FIGUIÈRE : *Guilhem de Rocafolh, d'Espagne – Un baron occitan à la croisée des chemins*. 2020, dans « Études Aveyronnaises », publications de la Société des Lettres de l'Aveyron.
<http://www.societedeslettresaveyron.fr/>.
- [RTM] L. GUIRAUD : *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*. 1895.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k143953m>.
- [SAM] SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER : *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*. 1835-1958, revue.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32813242f/date&rk=21459;2>.
- [Syl] P.-A. VERLAGUET : *Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès*. 1910, à partir des originaux [AD12,6H1].
[http://www.cn-telma.fr//chartae-galliae/recherche/?fq=bibl%3A\(VERLAGUET%20\)&q=*&rows=10](http://www.cn-telma.fr//chartae-galliae/recherche/?fq=bibl%3A(VERLAGUET%20)&q=*&rows=10)
Lien vers Atbrand : [http://www.cn-telma.fr//chartae-galliae/recherche/?fq=bibl%3A\(VERLAGUET%20\)&fq=regeste%3A\(atbrandi\)&q=*&rows=10](http://www.cn-telma.fr//chartae-galliae/recherche/?fq=bibl%3A(VERLAGUET%20)&fq=regeste%3A(atbrandi)&q=*&rows=10).
- [TG] PH.-J. CAFFIAUX : *Trésor généalogique, ou extraits de titres anciens qui concernent les maisons et familles de France et des environs, connus en 1400 ou auparavant*. 1777.
<https://books.google.fr/books?id=pfNaAAAacAAJ>.
- [VTNL] CABINET DES TITRES : *Extrait des jugemens de déclaration de noblesse, rendus par M. de Bezons, intendant et commissaire pour la vérification des titres des nobles en Languedoc*. 1668-1670, Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Français 32551.
Pages 512-513 concernant les Murviel : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065159g/f262.image>.